

Mastère spécialisé Santé Environnement : enjeux pour
le territoire et l'entreprise

Promotion : septembre 2012 – octobre 2013

Date du jury : octobre 2013

Analyse de la démarche Ecoquartier comme outil potentiel d'intégration de la santé dans les Projets de Renouvellement Urbain, en Ile de France



Julien Dussart

Agence Régionale de Santé (Ile de France)

Référent pédagogique : Mme Roue Le Gall

Référent professionnel : M. Ginot

Remerciements

Dans le cadre de la rédaction de cette thèse professionnelle, je te tiens à remercier les personnes suivantes :

- M. Ginot, directeur adjoint de la direction de la santé publique de l'ARS Ile de France, pour son encadrement durant ma mission professionnelle ainsi que son regard critique sur mon travail
- Mme Laporte, épidémiologiste au sein de la direction de la santé publique de l'ARS Ile de France, pour son appui méthodologique.
- Mme Roue Le Galle, responsable EHESP du Mastère Spécialisé « Santé Environnement » pour la relecture du document.
- Mme Hainsselin et M. Caro, respectivement chargée de mission et directeur de la direction de la stratégie et du développement des programmes, pour leur collaboration, leur disponibilité et leur bonne humeur.
- Les délégations territoriales 91, 94, 95 de l'ARS, en particulier M. Abadon, M. Lolia, M. Diakite, M. Grenetier, M. Manzini, pour leurs disponibilités et leurs informations.
- Mme Madelin, directrice de Profession Banlieue, pour sa disponibilité et son regard critique sur les projets de renouvellement urbain.
- M. Lewandowski (chef du projet grigny 2) et ses équipes, pour leur analyse et les données partagées.

Sommaire

Liste des acronymes	P 5
Liste des tableaux de la thèse professionnelle	P 6
Introduction	P 7
<u>Partie 1 : Les enjeux de santé publique au regard des programmes de renouvellement urbain</u>	P 9
1. Conditions de vie en ZUS et santé	P 11
A. Cadre de vie, cible des projets de renouvellement urbain	P 11
a. L'habitat	P 11
b. Les espaces publics	P 14
c. Equipements publics et marchands	P 15
d. Déplacement et activité physique	P 16
e. Tranquillité publique et sentiment de sécurité	P 19
f. Conditions économiques	P 20
2. Impact des PRU sur la santé : état de la science	P 22
A. Amélioration de l'habitat et santé	P 22
B. Impacts indirects sur la santé des projets de renouvellement urbain	P 24
C. L'évaluation des projets de renouvellement urbain : une approche non systématique	P 25
<u>Partie 2 : Présentation de la méthodologie d'analyse de la démarche Ecoquartier comme outil susceptible de permettre une meilleure intégration de la santé dans les projets de renouvellement urbain</u>	P 27
1. Présentation de la démarche et du label Ecoquartier	P 27
A. Origine de la démarche et du label Ecoquartier	P 27
B. Objectif de la démarche et du label Ecoquartier	P 28
C. Processus de la démarche et du label Ecoquartier	P 28
D. Contenu de la démarche et du label Ecoquartier	P 28
2. Principes généraux de l'analyse de la démarche et du Label Ecoquartier	P 29
3. Détail de la méthodologie d'analyse : identification des enjeux en termes de santé	P 33
A. Identification des enjeux de santé à partir de l'abord législatif, réglementaire, et conventionnel.	P 33
a. Matériel d'étude des enjeux de santé à partir de l'abord législatif, réglementaire, et conventionnel.	P 33
b. Sélection des items juridiques porteurs d'intérêts	P 33
c. Présentation des enjeux identifiés par opération de renouvellement :	P 35
d. Remarques et discussion suite aux enjeux identifiés	P 38
B. Identification des enjeux de santé à partir de la notion de déterminant de santé	P 38
a. Matériel et méthode concernant les enjeux de santé à partir de l'abord « déterminants de la santé »	P 39
b. Présentation des enjeux de santé à partir de l'abord des déterminants de santé	P 40
c. Remarques et discussion	P 45
C. Enjeux de santé identifiés dans la bibliographie et lors des entretiens	P 45
a. Matériel et méthodes d'étude des enjeux de santé à partir de la bibliographie et des entretiens	P 45
b. Données recueillies dans la littérature	P 46

4. Présentation de la grille d'analyse mise en place suite aux différents enjeux identifiés	P 49
<u>Partie 3 : Analyse de la démarche Ecoquartier grâce à la grille synthétisant l'ensemble des enjeux de santé identifiés (annexe 9)</u>	P 51
1. Dimension « <i>Démarche et processus</i> » : faire du projet autrement	P 51
A. Rappel des engagements et des notions clés du dossier de labellisation	P 51
B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation	P 52
C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation	P 52
D. Ecart constaté entre la démarche Ecoquartier et la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés (annexe 9)	P 53
2. Dimension « <i>cadre de vie et usages</i> » : améliorer le quotidien	P 54
A. Rappel des engagements et notions clés du dossier de labellisation	P 54
B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation	P 54
C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation	P 55
D. Ecart constaté entre la démarche Ecoquartier et la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés (annexe 9)	P 57
3. Dimension « <i>développement territorial</i> » : dynamiser le territoire	P 60
A. Rappel des engagements et notions clés du dossier de labellisation	P 60
B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation	P 60
C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation	P 61
D. Ecart constaté entre la démarche Ecoquartier et la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés (annexe 9)	P 62
4. Dimension « <i>préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques</i> » : répondre à l'urgence climatique et environnementale	P 63
A. Rappel des engagements et notions clés du dossier de labellisation	P 63
B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation	P 63
C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation	P 63
Conclusion / recommandations	P 65
Annexe 1 : bibliographie	P 70
Annexe 2 : une approche globale de la santé	P 74
Annexe 3 : compte rendu de réunion ANRU	P 81
Annexe 4 : Identification des éléments "réglementaires et conventionnels" représentant un enjeu de discussion/décision de par l'impact potentiel sur le bien-être des habitants (en rouge : les enjeux de discussion)	P 87
Annexe 5 : référentiel des impacts des projets d'aménagement et d'urbanisme sur les déterminants de santé	P 97
Annexe 6 : Grille d'entretien DT ARS	P 107
Annexe 7 : Grille d'entretien (équipe de PRU Grigny 2, et de Bagneux)	P 108
Annexe 8 : Grille d'entretien Profession Banlieue	P 110
Annexe 9 : grille de synthèse « Renouvellement Urbain et ensemble des enjeux identifiés liés aux obligations réglementaires / conventionnelles, aux déterminants de santé et dans la bibliographie et les entretiens ».	P 111
Annexe 10 : Dossier de labellisation Ecoquartier	P 115
Résumé de la thèse professionnelle (anglais)	P 116
Résumé de la thèse professionnelle (français)	P 117

Liste des acronymes

ANRU : agence nationale de renouvellement urbain

ARS : agence régionale de santé :

DGS : direction générale de la santé

DT : direction territoriale

GIP : groupement d'intérêt public

GUP : gestion urbaine de proximité

HLM : habitation à loyer modéré

IAURIF : institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France

IDF : Ile de France

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

OMS : organisation mondiale de la santé

ONZUS : observatoire national des zones urbaines sensibles

PNRU : programme national de renouvellement urbain

PRU : projet de renouvellement urbain

RECORD : Residential Environment and CORonary heart Disease

RATP : régie autonome des transports parisiens

RU : renouvellement urbain

TC : transport en commun

TD : transport doux

ZAC : zone d'aménagement concertée

ZUS : zone urbaine sensible

Liste des tableaux de la thèse professionnelle

- 1) Part des ménages très bien équipés en % selon leur type d'habitat en agglomération parisienne p 16
- 2) Type de transport utilisé en fonction du lieu d'habitation p 17
- 3) Gênes ressentis par les usagers des transports en commun p 19
- 4) Problèmes de santé en ZUS et facteurs de dégradation de la santé p 26
- 5) Enjeux juridiques / réglementaires identifiés par opération et points de discussion identifiés par le groupe d'experts ANRU p 36
- 6) Les déterminants pour un urbanisme favorable à la santé selon l'OMS p 39
- 7) Présentation des déterminants de santé et des critères d'appréciation par famille d'opérations de renouvellement urbain p 41
- 8) Présentation des indicateurs et élément d'appréciation par opération de renouvellement urbain p 43
- 9) Problèmes de santé, facteurs associés de dégradation et familles d'opérations de renouvellement urbain p 48
- 10) Extraits de l'annexe 9 « Renouvellement Urbain et ensemble des enjeux identifiés liés aux obligations réglementaires / conventionnelles, aux déterminants de santé et dans la bibliographie et les entretiens »: ensemble des enjeux pour la famille d'opération « construction » et « réhabilitation » p 50
- 11) Analyse des indicateurs issus de la dimension « démarche et processus » p 54
- 12) Analyse des indicateurs issus de la dimension « cadre de vie et usages » p 56
- 13) Analyse des indicateurs issus de la dimension « développement territorial » p 62
- 14) Analyse des indicateurs issus de la dimension « préservation des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques » p 65

Introduction

Ce travail est le résultat de la volonté de l'Agence Régionale d'Ile de France et l'Agence Nationale de Renouveau Urbain de collaborer plus étroitement afin de mieux prendre en considération la santé des habitants dans le cadre des projets d'aménagement du territoire. Ce rapprochement s'inscrit dans le cadre de réflexions amorcées par chacune des agences pour améliorer l'efficacité et la pertinence de leurs actions réciproques. Deux « événements » ont facilité et accéléré cette démarche partenariale.

Tout d'abord, l'organisation du forum intitulé « santé et aménagement des territoires franciliens : comment agir ensemble ? » par l'ARS en février 2013. Ce moment de démocratie sanitaire avait pour ambition d'amorcer des dynamiques de travail entre l'ARS et les acteurs de l'aménagement du territoire, en particulier en lien avec les politiques publiques. En effet, la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, donne aux ARS de larges compétences en matière d'organisation de l'offre de soins (dont le volet médico-social) et de santé publique, mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour promouvoir la santé et réduire les inégalités sociales de santé de la population. L'état de santé étant impacté par les conditions de vie, les déterminants sociaux, environnementaux et économiques, l'ARS IDF souhaite donc travailler avec les acteurs régionaux de l'aménagement du territoire. L'ANRU fut ainsi conviée, et participa activement à la table ronde « projet de renouvellement urbain et réduction des inégalités de santé » par le biais de son directeur général, M. Sallenave.

D'autre part, l'ANRU travaille actuellement à la préparation du Plan National de Renouveau Urbain 2 (PNRU 2) qui commencera en 2014, et en particulier à la « philosophie renouvelée » de son intervention. Cette réflexion se nourrit à la fois des apprentissages issus de la finalisation du PNRU 1 et de la volonté de poursuivre le processus de transformation des quartiers en continuant à améliorer le fonctionnement urbain, le cadre de vie des habitants et en facilitant l'intégration de ces territoires dans leurs agglomérations. Au vu des écarts de santé entre les zones urbaines sensibles, cibles prioritaires des projets de renouvellement urbain, et le reste de la France, l'ANRU s'est donc progressivement appropriée cette problématique non directement liée à son champ de compétences.

Structuration de la démarche

- 1- L'organisation du forum fut l'occasion pour les deux agences de faire converger leurs expertises réciproques et de réfléchir à une meilleure prise en considération de la

santé (hors système de soins) dans les programmes de renouvellement urbain en Ile-de-France¹ ?

- 2- Le principe de travail retenu était non pas de créer un outil (grille, cahier des charges spécifique, etc...) strictement autonome des processus propres de l'ANRU, mais de privilégier l'enchâssement d'une analyse d'impact sur la santé au sein des processus internes à l'ANRU.
- 3- En décembre 2012, a été mise en place, à l'initiative du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, la démarche et le label Ecoquartier. Cette démarche a été dotée d'un cahier des charges repris par l'ANRU : elle est donc apparue comme le cadre de référence le plus adapté au positionnement éventuel d'une stratégie d'appréciation de l'impact sanitaire des opérations renouvellement urbain. Cette orientation fut validée lors du comité de direction de l'ANRU en juin 2013 afin d'apporter un cadre de réflexion aux porteurs de projets de RU lors de la réalisation du diagnostic urbain et de la conception du projet.

Ce document a donc pour objectifs

- d'étudier la possibilité de mieux intégrer les enjeux de santé dans les opérations de renouvellement urbain
- d'analyser dans quelle mesure la démarche Ecoquartier est un outil favorisant la prise en considération des enjeux de santé pour les porteurs de projets de renouvellement dans les opérations participant à la requalification des quartiers. Une grille d'analyse de la démarche Ecoquartier sera mise en place, synthétisant l'ensemble des enjeux de santé par opération de renouvellement urbain, constituant donc l'élément central de ce document (la grille est présentée dans la partie 2 et en annexe 9).

Pour ce faire, dans une première partie, les enjeux de santé publique seront appréhendés au regard des programmes de renouvellement urbain. La définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé est à la base de ce travail. On présentera plus en détail l'impact sur la santé des conditions de vie en ZUS, et l'état de la science concernant l'évaluation des programmes de renouvellement urbain et leur impact sur la santé. Une partie méthodologique expliquera ensuite la construction de la grille d'analyse de la démarche Ecoquartier. Enfin, la pertinence de la démarche Ecoquartier comme outil permettant une meilleure intégration de la santé dans les PRU, sera discutée.

¹ Nous nous intéressons uniquement au renouvellement urbain en ZUS, et non aux quartiers anciens.

Partie 1 : Les enjeux de santé publique au regard des programmes de renouvellement urbain

La loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, a pour objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, en particulier dans les Zones Urbaines Sensibles par le biais de programmes d'actions de 5 ans entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs. L'approche se veut globale et la loi fixe des objectifs de résultats chiffrés en lien avec la « réduction du chômage, le développement économique, la diversification et l'amélioration de l'habitat, la restructuration des espaces commerciaux, le renforcement des services publics, l'amélioration de l'accès au système de santé (l'hôpital), l'amélioration du système d'éducation, la formation professionnelle, l'accompagnement social et le rétablissement de la tranquillité et la sécurité publiques ». ² Cette loi est à l'origine de la création de l'observatoire nationale des zones urbaines sensibles ONZUS, du plan national de renouvellement urbain (PNRU), de l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) et la création de nouvelles zones franches urbaines.

La mission de l'agence, dans une volonté de mixité sociale et de développement durable, est de contribuer à la réalisation du programme national de rénovation urbaine, c'est-à-dire la restructuration des quartiers en Zones Urbaines Sensibles et à titre exceptionnel les quartiers présentant des caractéristiques économiques et sociales similaires.

La santé est bien un des volets de la politique de la ville sous l'angle « accès au système de soins ». De plus, la santé selon la définition de l'OMS est bien prise en considération car il est question de l'amélioration des conditions de vie, de la situation économique des habitants et de leur bien être en général. Pour rappel, l'OMS définit la santé comme « un état de complet bien être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité³ ». La santé⁴ ne se résume donc pas qu'à une absence de maladie mais par un état influencé par une multitude de facteurs liés à l'individu (dimension biologique) et à son environnement. C'est ce que l'on appelle communément les déterminants sociaux de la santé, c'est-à-dire les « circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi

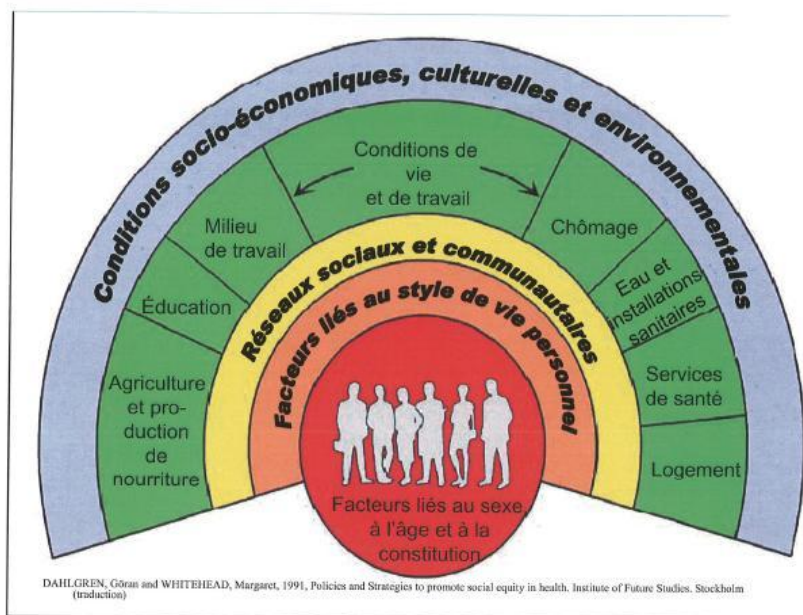
² Legifrance, loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, 2003. En ligne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000428979&dateTexte=&categorieLien=id>

³ OMS, Constitution de l'organisation mondiale de la santé, 2006, p1

⁴ La notion de santé, les inégalités sociales de santé, les déterminants de la santé et la lutte contre ces derniers sont détaillés dans l'annexe 2.

que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie⁵ ». Le schéma conceptuel de Dahlgren et Whitehead ci-dessous⁶ est généralement utilisé comme modèle explicatif.



On peut donc considérer que l'ensemble des opérations de renouvellement urbain participe d'une certaine façon à la santé des habitants. Cependant, rares sont les professionnels et les acteurs du renouvellement urbain qui en ont réellement conscience. La santé, bien que initialement au cœur des préoccupations de la loi du 2003, est au final peut considérée dans les processus de renouvellement urbain.

1. Conditions de vie en ZUS et santé

Selon l'observatoire national des ZUS, deux tiers des adultes y résidant affirmait en 2008 être en bonne santé⁷ versus trois quart de ceux vivant dans l'agglomération urbaine. Les problèmes de santé rencontrés en ZUS sont entre autre attribuables aux conditions de vie dans ces territoires. A ce titre, la santé figure parmi les cinq priorités assignées à la politique de la ville depuis le Comité Interministériel des Villes en mars 2006⁸.

⁵ OMS, Déterminants sociaux de la santé, 2013. En ligne : http://www.who.int/social_determinants/fr/

⁶ ARS Poitou Charentes, La promotion de la santé, 2013. En ligne : <http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr/La-promotion-de-la-sante.110069.0.html>

⁷ ONZUS, rapport 2011, 2012, p19

⁸ Secrétariat général du CIV, Panorama pratique de la politique de la ville, 2011, p1

L'état de santé étant étroitement lié aux revenus des ménages⁹, il est important de rappeler que le revenu mensuel moyen des ménages vivant en ZUS est de 1840 euros en 2012 comparé à 3000 euros dans le reste des agglomérations comportant une ZUS. La pauvreté (définie comme un revenu inférieur à 60 % du revenu médian) y est donc plus importante et concerne 36% des habitants en 2010, soit un différentiel de 3 par rapport au reste de la France (12% des habitants)¹⁰.

Comment associer les conditions de vie en ZUS et santé des individus d'un point de vue physique, mental et social ? La synthèse des principales relations entre conditions de vie et santé sur lesquelles les projets de renouvellement urbain (PRU) peuvent avoir un impact se heurte à la complexité des interactions entre ces déterminants de la santé. En effet, les habitants en ZUS sont confrontés à une accumulation de difficultés relatives à un contexte de vie « dégradé » accentuant les expositions à des risques de diverses natures défavorables à leur santé. Est prise en compte ici à la fois la santé diagnostiquée et auto perçue par les habitants.

A. Cadre de vie, cible des projets de renouvellement urbain

La définition du cadre de vie reste délicate dans la mesure où elle se situe à l'articulation de l' « environnement de vie avérée » et l' « environnement de vie vécu » et donc perçue par les habitants. C'est donc à la fois une notion objective et subjective liée au ressenti de l'individu rendant ainsi son appréhension complexe¹¹.

Lors de l'enquête « vie de quartier » réalisée en 2001 par l'INSEE, à la question « quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ? », les ménages pauvres urbains répondaient : le bruit (23%), le manque de sécurité (23%), la pollution dans leur logement (12%), le manque de commerce et d'équipement (11%), les transports en commun (8%), pas de problème (39%)¹². Nous allons donc aborder ces dimensions ainsi que d'autres telles que le surpeuplement des logements et la dégradation des parties communes, sur lesquelles les opérations de renouvellement urbain peuvent avoir un effet potentiellement positif.

⁹ 23 % des résidents des Zus déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières, contre 17 % dans le reste de la France (Secrétariat général du CIV, Panorama pratique de la politique de la ville, 2011, p1)

¹⁰ Observatoire des inégalités, Les revenus et la pauvreté dans les quartiers sensibles, 2012. En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article419>

¹¹ Manuset. S, Brodah. A, Marchaid. L, Développement durable et territoires, Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie », 2007. En ligne : <http://developpementdurable.revues.org/3439>

¹² Rizk. C, INSEE, Pauvreté et qualité du cadre de vie, 2004, p349

a. L'habitat

Parmi les difficultés principales (subjectives et objectives) rencontrées en termes de logements par les habitants en ZUS, le bruit, le surpeuplement, la pollution de l'air, l'humidité et la dégradation des parties communes sont les principales causes généralement mentionnées dans la littérature de dégradation du confort des occupants.

Le bruit

Les sources du bruit proviennent principalement de l'extérieur (trafic routier, ferroviaire et aérien, voisinage et équipements de l'immeuble) et sont généralement le résultat d'une mauvaise isolation du bâti¹³. Les effets sanitaires du bruit selon l'OMS en contexte d'habitation (< 50Db) sont la perturbation du sommeil provoquant une fatigue notable, une baisse potentielle de la vigilance, de l'efficacité au travail et des capacités d'apprentissage des enfants. Le bruit génère également des effets psychosociaux tels que la modification de l'attitude (agressivité, trouble du comportement, stress, baisse de la sensibilité à l'égard d'autrui)¹⁴.

Qualité de l'air intérieur (pollution)

Les caractéristiques de l'air intérieur varient d'un logement à l'autre, en fonction de la géographie, de l'isolement du bâti, des matériaux de construction, de l'ameublement, de la présence de système d'aération, de la nature des activités économiques et sociales avoisinantes. La pollution de l'air intérieur peut être de nature physique, chimique et biologique. Les risques sanitaires sont très variables et dépendent à la fois de la nature de la pollution, de sa source et de la durée d'exposition. Les personnes exposées peuvent développer de nombreux symptômes et maladies comme par exemple un état de fatigue prononcé, des difficultés respiratoires, de l'asthme, le développement d'allergies, des maladies cardiovasculaires, la perturbation du système hormonal et nerveux, des cancers¹⁵....

Surpeuplement

La problématique du surpeuplement des logements est le résultat à la fois de difficultés à accéder à un logement social (déficit de l'offre de logements), des conditions économiques des ménages et de la typologie des familles. Pour rappel :

¹³ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, construire sain, 2011, p 43

¹⁴ Bruitparif, Impact sanitaire du bruit dans l'agglomération parisienne : quantification des années de vie en bonne santé perdues, 2011, p 2

¹⁵ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, construire sain, 2011, p 8 à 11

- 60 % des ménages vivant en ZUS résident dans un logement HLM, soit trois fois la moyenne des unités urbaines englobantes (UUE). Une UUE correspond à une commune ou un ensemble de commune comportant une zone bâtie de 2000 habitants ou plus, dont aucune habitation n'est séparée par plus de 200 mètres¹⁶.
- L'accessibilité au parc HLM reste délicate¹⁷.
- 12.7 % des ménages en ZUS sont composées de cinq personnes ou plus, soit deux fois la moyenne des unités urbaines englobantes
- 60% de l'offre de logements en ZUS porte sur les trois et quatre pièces, pas forcément adapté à la taille des familles nombreuses¹⁸

Le surpeuplement impacte à la fois sur la santé du ménage mais également l'éducation des enfants du foyer concerné. La promiscuité engendrée est un obstacle majeur au travail des enfants en dehors du cadre scolaire, favorise entre autre la présence des enfants dans la rue (absence d'intimité) et la multiplication des conflits familiaux. Le surpeuplement est donc potentiellement source de violence, d'attitudes de désespoir, et de déviances comportementales (errance, conduite addictive...) pour les jeunes livrés à eux même¹⁹. Le surpeuplement représente donc un obstacle à la parentalité et à l'épanouissement de l'enfant qui peut provoquer entre autre une dégradation progressive de l'image de soi caractérisée par un désintérêt vis à vis de son propre corps et une apathie, le repli sur l'immédiateté, la violence comme expression de sa souffrance, et l'augmentation de consommation de narcotiques. Une tendance inquiétante est l'augmentation significative des actes de délinquance chez les sujets les plus jeunes, parfois dès l'âge de 8 ans²⁰. De plus, le surpeuplement favorise la multiplication des accidents au sein du logement ainsi que la propagation des maladies infectieuses²¹.

Les parties communes

Les parties communes correspondent à l'ensemble des parties d'un bâtiment et du terrain affecté à l'usage ou à l'utilité de tous : voies d'accès, locaux de services communs, corridors,

¹⁶ INSEE, Sources, définitions, bibliographie, L'activité économique dans les zones franches urbaines, 2008. En ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=IP1187&page=sdb

¹⁷ Logic-immo, Cecile Duflot lance la réforme du système d'attribution des HLM, 2013. En ligne : <http://www.logic-immo.com/actus-immobilier/2013/06/04/cecile-duflot-lance-la-reforme-du-systeme-dattribution-des-hlm-nat-49771.php>

¹⁸ INSEE, La population des zones urbaines sensibles, 2010. En ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1328

¹⁹ Haut Comité de la Santé Publique, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, 1998, p 265 et 266

²⁰ Haut Comité de la Santé Publique, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, 1998, p 202 et 203

²¹ Barton. H et Tsourou. C, Urbanisme et santé, un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, 2000, p 116

escalier...²² Selon l'enquête menée par l'IAURIF en 2005 intitulée « les habitants des ZUS d'Ile de France et leur quartier », 29 % des habitants des bâtiments collectifs considèrent que les parties communes sont en mauvais état²³. Selon M. Lewandowski, chef de projet RU Grigny 2, cette dégradation est le résultat d'un manque d'entretien mais également par des occupations inadaptées de ces parties. Les halls, les cages d'escalier deviennent des lieux de rencontre, de « squat », de trafic en tout genre. Ces espaces se dégradent (absence d'hygiène, vandalisme) et deviennent des lieux potentiels de tensions sociales (incivilité, violence orale ou physique)²⁴. Ce climat social détérioré participe à l'insatisfaction des résidents, et à l'image négative qu'ils se font de leur habitation. 53% des habitants estiment ainsi que leur quartier a mauvaise réputation²⁵. Ce phénomène de dévalorisation de l'espace de vie peut être ressenti négativement et impacter le bien être des habitants En effet, cette situation peut à la fois nuire à leurs interactions sociales (facteur potentiel d'isolement) et provoquer un sentiment d'insécurité, source d'anxiété et d'état dépressif²⁶.

b. Les espaces publics

L'article 2 de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010, définit l'espace public comme l'ensemble des voies publiques ainsi que les lieux ouverts au public ou affectés à un service public²⁷.

Selon les premiers résultats de l'étude RECORD qui s'intéresse aux disparités territoriales de santé en Ile de France, les caractéristiques environnementales de résidence peuvent encourager ou non les mobilités douces et les activités physiques récréatives, favorisant ainsi l'état sanitaire de la population (en particulier en termes d'obésité, de maladies cardiovasculaires telles que l'hypertension artérielle, de diabète ou de troubles lipidiques²⁸). D'une manière générale, on constate que les habitants ont tendance à marcher si leur quartier dispose de destinations accessibles (équipements publics et marchands,...) et si

²² Legifrance, loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, article 3, 2013. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000880200>

²³ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Les habitants des zones urbaines sensibles d'Ile de France et leur quartier, résultats d'une enquête auprès de 2420 habitants, 2005, p 7

²⁴ Entretien avec M. Lewandowski, chef de projet Grigny 2, GIP de Grigny et Viry, 28/05/2013

²⁵ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Les habitants des zones urbaines sensibles d'Ile de France et leur quartier, résultats d'une enquête auprès de 2420 habitants, 2005, p 8

²⁶ Macgregor. C, Urban regeneration as a public health intervention, 2010, p46

²⁷ Legifrance, loi n° 2010 – 1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, 2011. En ligne :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=8620E3F5CFD038CED821052E48875129.tpdjo14v_1&dateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000022911670&categorieLien=cid

²⁸ Groupe RECORD, la lettre d'information de l'étude RECORD, 2009, p 2

l'environnement est considéré comme plaisant : présence de parc, esthétique du quartier²⁹... La configuration même de l'espace public est essentielle afin que celui-ci devienne espace de rencontre, que chacun peut s'approprier favorisant la visibilité de tous³⁰. La présence de dégradation physique des espaces, le manque d'entretien, l'absence d'espaces verts ou d'éclairage, de lieux de rencontres informels, d'espaces pédestres agréables impactent sur l'activité physique des individus qui auront moins tendance à se déplacer à pied. Le déclin de ces espaces communs peut être également associé à une détérioration du tissu social, à une augmentation du sentiment d'insécurité et de violence objective qui peuvent engendrer des souffrances psychique (stress, anxiété, dépression, ou physique) et donc une fragilisation de l'individu³¹.

Toujours selon cette étude RECORD, l'indice de masse corporelle augmente chez les individus en fonction des types d'enseigne de magasins présents dans leur quartier et où ces derniers ont tendance à faire leurs courses. Ainsi on constate que l'excès de poids et de graisse abdominale observé était plus important pour les personnes effectuant leurs achats dans un magasin hard discount³². On parle donc bien d'un effet « quartier » impactant sur la santé des habitants, indépendamment des caractéristiques individuelles qui influencent également la pratique de l'exercice physique des habitants.

c. Equipements publics et marchands

La notion d'« équipement » souffrant d'une certaine façon d'un manque de définition précise, ce terme sera abordé selon la compréhension de l'INSEE qui distingue :

- Les équipements publics relevant d'une logique de service public : bureau de poste, les écoles maternelles et primaires, le centre socioculturel, l'équipement sportif, la bibliothèque ou la médiathèque...
- Les équipements marchands : boulangerie, café, magasin d'alimentation de proximité, le supermarché et le restaurant
- Les équipements rares caractérisés par une faible répartition géographique : cinéma, théâtre...³³

²⁹ Baudet. N, Environnement de résidence et mobilité douce : une étude à partir de la cohorte RECORD, 2009, p

20

³⁰ ARS, PPT Santé et aménagements des territoires franciliens : comment agir ensemble, 2013, p 49. En ligne : http://www.ars.iledefrance.sante.fr/fileadmin/ILE-DE-FRANCE/ARS/8_Democratie-Sanitaire/Forum-Sante-Amenagement/PPT_Forum_27_02_2013_Internet-light.pdf

³¹ Croucher. K, Wallace. A, Duffy. S, University of York, The influence of land use mix, density and urban design on health : a critical literature review, 2012, p 15 et 16

³² Groupe RECORD, principaux résultats, 2011. En ligne : http://www.record-study.org/r_resultats/index.html#res-supermarches

³³ Martin Houssart. G, N. Tabard, Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, 2008, p 125

- Les transports en commun, qui sont traités de manière séparée dans cette étude

D'une manière générale, les zones urbaines sont mieux équipées que les zones rurales, et l'on distingue également des niveaux différenciés d'équipements au sein même des villes en fonction du type d'habitat.

1) Part des ménages très bien équipés³⁴ en % selon leur type d'habitat en agglomération parisienne³⁵

	Ensemble	Maison isolée	Maison en agglomération	Habitat collectif hors grand ensemble	Grand ensemble	Habitat mixte
Paris	95.4		ns	95.4	93.6	ns
Banlieue	55.9	ns ³⁶	36.9	68	57.5	61.3

Le statut d'habitation à loyer modéré (HLM) est également un facteur lié à la présence ou non d'équipements. En effet, 50% des locataires HLM en habitat collectif (y compris les grands ensembles) sont très bien équipés (échelle nationale) contre 73% en logement non HLM. Ces chiffres sont cependant à nuancer dans la mesure où les services publics sont plus nombreux en zone d'habitation à loyer modéré que les autres, mais le déficit se fait ressentir au niveau des équipements marchands. Ce constat peut être expliqué par la mise en place de politiques publiques visant à dynamiser ces quartiers en ce qui concerne les équipements publics et par le manque d'attractivité économique à l'égard des équipements marchands.³⁷ Cependant, le fait de posséder des équipements près de chez soi ne garantit pas leur utilisation. Par exemple, les habitants vont potentiellement utiliser ceux se situant à coté de leur lieu de travail. D'autres critères tels que la qualité, et le niveau global d'équipement, conditionnent également le niveau de fréquentation³⁸. Les actes de vandalisme viennent toutefois perturber le fonctionnement des équipements. En ZUS, 38% et 48% des ménages ont déclaré avoir constaté de temps en temps et souvent des actes de dégradations volontaires des équipements collectifs³⁹. Cette réalité, au-delà de la détérioration du climat social, signifie que ces équipements ne peuvent jouer leurs fonctions sociales en particulier en ce qui concerne l'éducation et l'épanouissement personnel (culture, sport),

³⁴ Disposant de nombreuses infrastructures à proximité de leur domicile. G. Martin Houssart, N. Tabard, Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, p 125

³⁵ Martin Houssart. G, Tabard. N, Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, p 127

³⁶ Ns : chiffres non significatifs

³⁷ Martin Houssart. G, N. Tabard, Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, p 129 et 130

³⁸ Martin Houssart. G, N. Tabard, Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, p 135 et 136

³⁹ Rizk. C, INSEE, Pauvreté et qualité du cadre de vie, 2004, p 345

d. Déplacement et activité physique

Les transports sont un élément essentiel au développement du quartier dans la mesure où ils permettent d'accéder aux biens et services, à l'emploi, à l'éducation, aux structures de santé, aux équipements commerciaux, culturels et sportifs⁴⁰. Ils favorisent donc la mobilité des individus. Le développement des réseaux et infrastructures de transports est intimement lié au niveau d'intégration du quartier dans la ville, à l'organisation des activités économiques, aux pratiques sociales et à la mixité des fonctions du tissu urbain⁴¹.

En région d'Ile de France, les déplacements à destination du travail représentent une part plus importante de l'ensemble des déplacements par rapport à la population active de province (52% du temps passé à se déplacer contre 37% en province, un jour de semaine). De plus, la moyenne des déplacements « domicile – travail » est plus longue en région IDF : 34 minutes contre 19 en province. L'utilisation du type de transport varie également en région IDF en fonction du lieu d'habitation par rapport à Paris comme le témoigne le tableau ci-dessous⁴² :

2) Type de transport utilisé en fonction du lieu d'habitation

Localisation	Transport commun	en voiture	A pied / vélo
Paris	64%	13%	14%
Petite couronne	45%	38%	12%
Grande couronne	29%	60%	11%

On constate donc un net contraste entre l'organisation des transports entre Paris et la grande couronne⁴³. La configuration radiaire du réseau des transports en commun de type ferroviaire est flagrante avec une articulation allant de la grande couronne à Paris et peu de possibilités de se déplacer de manière interne aux couronnes⁴⁴. Les zones urbaines sensibles cibles des PRU étant principalement localisées en petite et grande couronne, les habitants ont un accès au transport en commun plus difficile avec des équipements de qualité moindre. Les habitants en petite et grande couronnes se déplacent plus en

⁴⁰ Secrétariat général du CIV, Accessibilité, transports publics – Introduction, 2009. En ligne : <http://sig.ville.gouv.fr/page/91/accessibilite-transports-publics---introduction>

⁴¹ Institut pour la Ville en Mouvement, La mobilité urbaine : un nouveau cadre conceptuel, 2001, p 1

⁴² INSEE, Les franciliens utilisent autant les transports en commun que la voiture pour se rendre au travail, 2011. En ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17224

⁴³ Senat, L'exception territorial : un atout pour la France, 2013. En ligne : <http://www.senat.fr/rap/r02-241/r02-24113.html>

⁴⁴ RATP, plan interactif. En ligne : <http://www.ratp.fr/plan-interactif/>

voiture, les exposant également au risque d'accidents de la route, une des principales causes de décès en Ile de France chez les moins de 65 ans⁴⁵.

Déplacements et bénéfices attendus pour la santé

Le type de transport influence donc l'activité physique des individus, (pour se rendre à un transport en commun ou directement à son lieu de travail), facteur essentiel à la santé des individus. A titre indicatif, l'Université américaine de médecine sportive recommande 20 minutes d'activité physique soutenue par jour et le ministère de la santé britannique conseille 30 minutes d'activité physique modérée 5 jours par semaine pour un adulte. Les bienfaits associés sont :

- La réduction du risque de maladies chroniques telles que les maladies coronariennes, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète de type 2, les cancers (en particulier du sein et du colon)
- La prévention de l'obésité
- Le renforcement des muscles et des os, réduisant les risques de chutes et de fractures pour les personnes âgées
- L'amélioration de la santé mentale des individus même si les preuves scientifiques sont moins évidentes⁴⁶

Le recours à la marche à pied ou au vélo est intrinsèquement lié à l'aménagement de l'espace public (présence de pistes cyclables, de trottoirs), à la présence de transports en commun et au sentiment de sécurité ressentis par les habitants. Cependant, le bénéfice réel associé aux déplacements doux (marche, vélo) doit être mitigé en prenant en considération les risques associés à la pollution de l'air extérieur (et à ses caractéristiques)⁴⁷. Plus les politiques publiques favoriseront le développement des transports en commun et des déplacements doux, plus les risques associés à la pollution de l'air extérieur devraient diminuer. Cependant, dans la mesure où la région parisienne concentre de nombreuses inégalités territoriales, le gain en terme de santé ne sera pas forcément le même de part les écarts constatés.

Transports en communs et atteintes spécifiques à la santé

⁴⁵ Observatoire Régional de Santé d'Ile de France, Les principales causes de décès en Ile de France, 2009. En ligne : <http://www.ors-idf.org/causes-de-deces>

⁴⁶ Health Scotland, Health impact assessment of transport initiatives, a guide, Transport HIA, 2007, p 16

⁴⁷ Hankey. S, J. Marshall, M. Brauer, Health Impacts of the built environment: within urban variability in physical inactivity, air pollution, and ischemic heart disease mortality, 2012, p 251

Cependant, malgré les bénéfices généralement associés aux transports en commun, il s'avère que ces derniers en fonction de leur état fonctionnel et de leur niveau d'utilisation peuvent impacter négativement le bien être des individus. Selon l'enquête menée auprès de salariés d'Ile de France sur les transports en commun domicile – travail à la demande de l'Observatoire Régional de la Santé au Travail en Ile de France en 2010, les usagers déclarent ressentir un certain nombre de gêne durant leurs déplacements impactant à la fois leur vie professionnelle (54%), leur vie privée (57%) et leur santé (55%)⁴⁸.

3) Gênes ressentis par les usagers des transports en commun

Au cours de vos déplacements, rencontrez vous certaines gênes, si oui lesquelles ?⁴⁹	%
Odeur	46
Chaleur	37
Bruit	34
Impossibilité d'accès car trop de monde dans les voitures	34
Froid	32
Incivilités	25
Malaise de voyageurs	10
Agression (de voyageurs, conducteurs)	7
Autre	11
Non réponse	16

Ces désagréments associés au trajet domicile - travail sont d'autant plus ressentis pour les ménages vivant en Couronnes : 72 % en Seine et Marne, 68 % en Essonne, 68% en Seine St Denis, 68% dans le Val d'Oise, 64% en Yvelines, 61 % en Hauts de Seine, 61% en en Val de Marne et 56% à Paris⁵⁰.

Les conséquences sur la santé de ces désagréments sont principalement la fatigue (61.4%), le stress (28.3%), des douleurs (10.5%), la nervosité (9.7%), et de manière moins significative et à titre d'exemples, des migraines (4.2%), de l'insomnie (3.4%) et de l'anxiété (2.8%)⁵¹.

e. Tranquillité publique et sentiment de sécurité

⁴⁸ Observatoire Social de Lyon, Enquête auprès des salariés d'Ile de France sur les transports en commun domicile travail, rapport final, 2010, p 30

⁴⁹ Observatoire Social de Lyon, Enquête auprès des salariés d'Ile de France sur les transports en commun domicile travail, rapport final, 2010, p 23

⁵⁰ Observatoire Social de Lyon, Enquête auprès des salariés d'Ile de France sur les transports en commun domicile travail, rapport final, 2010, p 27

⁵¹ Observatoire Social de Lyon, Enquête auprès des salariés d'Ile de France sur les transports en commun domicile travail, rapport final, 2010, p 33

Selon l'enquête ZUS réalisée par l'IAURIF en 2004, 43% des habitants des ZUS franciliennes considèrent leur quartier comme non sûr, contre 10% pour la moyenne francilienne⁵². Ce sentiment d'insécurité doit être analysé au travers deux composantes :

- La peur personnelle ou vécue qui fait référence à l'inquiétude qu'un individu exprime à son égard ou celui de ses proches. Celle-ci peut évoluer en fonction des lieux et des moments
- La peur sociale, qui fait référence l'opinion générale sur la société⁵³

Le sentiment d'insécurité est entre autre influencé et accentué par les réalités des individus tels que leurs conditions socio économiques, leur précarité, leur niveau d'éducation... Ce sentiment est accentué par la crainte de ces personnes de voir leur « vulnérabilité » accentuée par des événements violents pouvant participer à la dégradation de leur statut social. Les enquêtes de victimisation mettent ainsi en avant que ce sont les femmes, les personnes âgées, les non diplômés, les personnes précarisées professionnellement qui se sentent davantage en insécurité. En termes de violence réelle, ce sont les jeunes hommes qui sont le plus victimes de violence physique et les femmes de violence verbale⁵⁴.

Au-delà de la situation socio économique intrinsèque de l'individu, le cadre de vie et la perception qu'il se fait de son environnement sont également déterminants. L'ambiance du quartier, la qualité des espaces publics et leur entretien, la présence d'équipement publics et leur pérennité participent à la construction du sentiment d'insécurité. Au-delà des actes de violences physiques à autrui, le vandalisme, l'incivilité, la dégradation volontaire impactent sur le ressenti des habitants concernés. L'aménagement de l'espace public et sa valorisation (éclairage, espace piéton, lieux de rencontre informels, espace de jeux...) participent également au climat social⁵⁵.

La notion de sécurité est donc un élément essentiel au bien-être des habitants des quartiers. D'un point de vue sanitaire, sa détérioration est souvent l'expression de fractures sociales favorisant l'anxiété, la psychose et la dépression⁵⁶. Le sentiment d'insécurité impacte l'ensemble des dimensions de la santé des individus : physique en cas d'agression, sociale

⁵² Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Cadre de vie et sentiment d'insécurité en Ile de France : existe-t-il des spécificités chez les habitants des ZUS ?, 2008, p 11

⁵³ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Cadre de vie et sentiment d'insécurité en Ile de France : existe-t-il des spécificités chez les habitants des ZUS ?, 2008, p 3

⁵⁴ Djider. Z, Vanovermeir. S, INSEE, Des insultes aux coups : hommes et femmes inégales face à la violence, 2007. En ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1124®_id=0

⁵⁵ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Cadre de vie et sentiment d'insécurité en Ile de France : existe-t-il des spécificités chez les habitants des ZUS ?, 2008, p 5

⁵⁶ Croucher. K, Wallace. A, Duffy. S, University of York, The influence of land use mix, density and urban design on health : a critical literature review, 2012, p 16

par une détérioration des interactions, et mentale par le développement de la crainte de l'autre.

f. Conditions économiques

D'une manière générale, les habitants vivant en ZUS se caractérisent par une plus grande pauvreté vis-à-vis du reste de l'agglomération/ville. La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est de 36.1 % soit 2.9 fois plus important que dans le reste du territoire (12.6%). Le revenu fiscal moyen par unité de consommation des habitants est de 12 345 euros par an soit 55% de la moyenne nationale⁵⁷. Le taux de chômage en 2011 y est de 22.7% soit plus du double par rapport à la tendance nationale (9.4%). On constate également que le chômage y a plus fortement progressé : plus 6% entre 2008 et 2011 contre 1.8% dans les autres quartiers des villes comprenant des ZUS. Les jeunes (15 – 24 ans) sont particulièrement touchés avec un taux de chômage supérieur à 40%⁵⁸.

La pauvreté ne doit pas être uniquement mesurée sous le prisme des ressources monétaires mais doit considérer d'autres éléments qui influencent la qualité des conditions de vie et le confort de l'individu tels que l'accès à la propriété, le niveau de possession de biens d'équipement, les retards de paiement, l'endettement, et également l'accès à des droits ou des services fondamentaux en particulier en ce qui concerne l'emploi, le logement, la santé, la formation professionnelle et l'éducation⁵⁹.

La présence et l'accessibilité de services et d'équipements publics de qualité avec des moyens financiers et humains adaptés aux réalités des ZUS sont donc des pré-requis fondamentaux pour répondre aux difficultés rencontrées. A titre d'exemple, on constate un écart significatif entre la part de personnes dépourvues de tout diplôme entre la population résidant en Ile de France (16%, recensement 1999) et celle résidant en ZUS (29%, recensement 1999). Si l'on considère l'importance du diplôme sur l'employabilité de l'individu et le niveau de ses revenus, les habitants des ZUS ont moins de chance de réussir leur intégration économique. L'école étant l'un des principaux lieux d'intégration, par l'apprentissage de normes et de règles à respecter nécessaire aux interactions avec autrui, le décrochage scolaire favorise des nombreuses ruptures : sociale, économique et potentiellement citoyenne. La scolarisation joue donc un rôle prépondérant dans la construction de l'individu car au-delà de la notion d'apprentissage de la vie en société, elle permet à l'individu de prendre le contrôle de son destin. Force est de constater que cette

⁵⁷ Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, Rapport 2012, 2012, 73

⁵⁸ Observatoire des Inégalités, Le chômage dans les zones urbaines sensibles, 2013. En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article312>

⁵⁹ Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, Rapport 2012, 2012, 73

réalité est mitigée en ZUS. En effet dans le cadre de l'enquête « sur la santé et le recours aux soins dans 7 quartiers défavorisés franciliens » de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (2005) 47.6% des enquêtés affirment ne pas avoir suivi les études qu'ils souhaitaient et 50.8% affirment qu'ils auraient aimés aller plus loin. Les explications principales à ces parcours contrariés sont le cout des études (28.8%), une orientation par l'école contre leur gré (15.5%), un sentiment d'incapacité personnel (11.6%) et des problèmes dans les familles (12%)⁶⁰.

La pauvreté n'est donc pas corrélée uniquement aux revenus mais doit être appréhendée comme un processus dont les composantes sont multiples. La présence d'équipements publics favorisant la construction individuelle (tels que des centres sportifs, culturels, associatifs, formation professionnels...) participe intrinsèquement aux conditions économiques à venir de chacun.

2. Impact des PRU sur la santé : état de la science

Les interactions entre les conditions de vie, le logement et la santé sont globalement reconnues et acceptées par la communauté scientifique. Cependant, les liens entre l'amélioration de l'habitat dans le cadre de projets de renouvellement urbain (ou autres) et les bénéfices sur la santé sont beaucoup moins évidents. A ce jour, peu d'études ont été réalisées dans ce domaine. Le bureau OMS Europe en dénombrait 19 en 2005 et considérait que la quantité et la qualité des données ne permettaient pas avec exactitude d'attribuer une amélioration de la santé, à une action favorisant l'amélioration du logement ou des conditions de vie⁶¹. La principale difficulté est celle liée au facteur de « confusion ». Les habitants vivant dans un habitat dégradé, cumulent généralement de nombreuses difficultés et isoler l'impact de l'amélioration de l'habitat sur la santé reste délicat. L'individu est en effet influencé par une multitude de facteurs liés à son environnement telle que les opportunités économiques, la réussite scolaire, le tissu social, et des facteurs individuels intrinsèques à son mode de vie⁶².

Face à ces résultats ambivalents, cette partie présentera l'état de la science à ce jour, en gardant à l'esprit que ces informations sont à prendre avec précaution et qu'elles ne couvrent pas systématiquement l'ensemble des opérations de l'ANRU. En effet, les études et revus d'études proviennent majoritairement de pays anglo-saxon et se focalisent principalement sur le logement et non sur les opérations concernant les espaces publics et

⁶⁰ Parizot. I, Renahy. E, Bazin. F, Chauvin. P, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Santé inégalité et ruptures sociales, rapport pour la délégation interministérielle à la ville, 2005, p 52

⁶¹ WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005, p12

⁶² Housing corporation, Good housing and good health? A review and recommendations for housing and health practitioners, p 5

les équipements. Il est à noter que la cible du renouvellement urbain n'est pas forcément la même. Par exemple, la Grande Bretagne n'a pas connu un essor comparable des grands ensembles comme ce fut le cas en France. De plus, les opérations de renouvellement urbain couvrent généralement des portions de ville plus larges avec un appui étatique plus important. On parlera donc de politiques de renouvellement urbain dans le cas des pays anglo saxon et de projet de renouvellement urbain en ce qui concerne la France.

A. Amélioration de l'habitat et santé

D'une manière générale, l'impact sur la santé physique de l'amélioration du logement varie d'une étude à l'autre rendant toute conclusion difficile. Il semblerait que l'amélioration des logements favoriserait quelques améliorations de la santé, mais cette affirmation ne peut être généralisée. Certaines études démontrent également que les projets de renouvellement urbain peuvent impacter négativement la santé des habitants,⁶³ comme nous allons le voir ci-dessous dans cette partie.

Les preuves les plus tangibles et constantes concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique (et l'aération) qui favorise globalement l'état de santé des habitants en particulier en ce qui concerne les maladies respiratoires, l'asthme et les allergènes⁶⁴. Les personnes âgées et les jeunes enfants seraient les plus vulnérables face au froid extérieur, à l'humidité et la pollution de l'air intérieur. Combiné à la question de l'isolation, les opérations en lien avec la taille des logements et le surpeuplement renforcent le bien être des habitants. Le gain d'espace par résident du logement influence positivement l'alimentation, les relations sociales et familiales, les opportunités de détente et d'étude. Une diminution des absences à l'école et au travail ont été constatée⁶⁵.

Des actions sur les conditions de stockage (nourriture et déchets), les conditions d'hygiène en général et l'aération permettraient également de réduire le développement d'allergènes en stoppant la propagation de certains vecteurs. En ce qui concerne le bruit domestique, il n'existerait à ce jour aucune étude disponible évaluant l'impact sur la santé. Des mesures en faveur de l'isolation et de l'éducation des ménages sont néanmoins recommandées⁶⁶.

Plusieurs études ont examiné le lien entre l'accès à des espaces ouverts récréatifs et la santé des individus. Une quelconque causalité n'a pu être démontrée de manière constante,

⁶³ WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005 p12

⁶⁴ Thomson. H, Thomas. S, Sellstrom. E, Petticrew. M, Housing improvements for health and associated socio economic outcomes : a systematic review, 2013, p 3

⁶⁵ Thomson. H, Thomas. S, Sellstrom. E, Petticrew. M, Housing improvements for health and associated socio economic outcomes : a systematic review, 2013, p 64

⁶⁶ WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005, p 10

cependant certaines d'entre elles ont mis en évidence des corrélations entre l'accès à des espaces permettant une activité physique et un bénéfice pour la santé⁶⁷.

Cependant, l'amélioration du logement comme vecteur de santé ne peut être considérée de manière isolée et l'ensemble des changements induits doivent être appréhendé : montant des charges et des loyers, processus de relogement et changement de quartier éventuel. Les conséquences pourront être à la fois positives ou négatives pour la santé⁶⁸.

B. Impacts indirects sur la santé des projets de renouvellement urbain

Les projets de renouvellement urbain, de par leurs opérations sur le bâti (logement et cadre de vie), impactent indirectement les conditions de vie des habitants. Les augmentations des charges et des loyers sont régulièrement signalées. En Angleterre, des études ont mis en évidence une augmentation moyenne du loyer de 14.8%, détériorant ainsi les revenus des ménages et leurs capacités à subvenir à leurs besoins de première nécessité⁶⁹. Ce constat est partagé par la directrice de Profession Banlieue (pour les charges de logement et de stationnement) concernant la région Ile de France⁷⁰.

Des changements positifs peuvent également être ressentis dans les quartiers concernés, en particulier concernant la lutte contre l'isolement, la réduction du sentiment d'insécurité, le renforcement du tissu social et l'amélioration des comportements à l'égard des lieux de vie collective⁷¹. Ces évolutions peuvent affecter positivement la satisfaction des habitants même si une quelconque traduction en gain de santé est inconnue à ce jour⁷². A l'inverse, si les projets de renouvellement urbain sont menés de manière peu participative, de nombreuses frustrations peuvent émerger. A titre d'exemples, les désagréments ressentis durant la phase de chantier (en particulier pour les habitants ne bénéficiant pas des opérations de RU), le manque de compréhension dans la sélection des quartiers et bâtiments concernés, l'augmentation de certaines charges sont sources d'insatisfaction, de division sociale et de frustration. Lors d'un travail de concertation concernant les conditions de vie en Seine Saint Denis réalisé en 2011 - 2012 par Profession Banlieue en collaboration avec la Fédération

⁶⁷ Maantay. J, Derelict land, deprivation, and health inequality in Glasgow, Scotland: the collapse of place, 2009, p 18

⁶⁸ WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005, p 4

⁶⁹ WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005, p 14

⁷⁰ Entretien avec Mme Madelin, directrice de Profession Banlieue, 04/06/2013

⁷¹ Housing corporation, Good housing and good health? A review and recommendations for housing and health practitioners, P 21

⁷² WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005, p 14

Nationale des Centres Sociaux et l'association Question de Ville, les habitants évoquaient un sentiment d'injustice vis-à-vis des PRU⁷³.

Les processus de relogement peuvent également s'avérer mitigés. En effet, même si le relogement peut se révéler une chose positive sur le long terme (logement de meilleure qualité, mixité sociale, ...), le processus peut générer un stress important pour les familles concernées. Le manque de consultation, la perte des réseaux de solidarité, l'éloignement des proches nuisent ainsi temporairement au bien être des habitants⁷⁴. En France, il est à noter que l'accompagnement social des familles se limite uniquement aux difficultés rencontrées dans le cadre du processus (ex : endettement, famille polygame, intégration dans le nouveau quartier) et n'aborde pas les problèmes sociaux non inhérents au processus de relogement tels que par exemple l'état de santé des ménages, les difficultés d'emploi et les cas de maltraitance⁷⁵.

C. L'évaluation des projets de renouvellement urbain : une approche non systématique

Le frein principal à l'évaluation de l'impact des projets de renouvellement urbain réside dans le fait que la majorité des tentatives repose sur des données quantitatives relatives par exemple aux dépenses (nombre de réhabilitations, de constructions...) et non sur des données permettant d'évaluer l'impact effectif des investissements (proportion des individus vivant à présent dans un logement décent...). De plus, les données disponibles sont limitées (absence de base de données de départ et de routine), concernent des échelles souvent inappropriées, complexifiant et rendant ainsi imprécise toute évaluation et toute comparaison. L'absence de méthodologie claire et systématique est donc un obstacle majeur à tout regard critique sur l'efficacité des projets de renouvellement urbain en termes d'amélioration des conditions de vie. Le manque de preuves scientifiques ne signifie cependant pas que les PRU soient défavorables à la santé⁷⁶.

Dans cette partie, les interactions entre conditions de vie en ZUS et la santé ont pu être explicitées. Il a été démontré dans quelle mesure la santé des habitants pouvaient être dégradée par leur cadre de vie. Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des problèmes de santé rencontrés par les habitants en ZUS et les facteurs participant à sa dégradation.

⁷³ Entretien avec Mme Madelin, directrice de Profession Banlieue, 04/06/2013

⁷⁴ WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005, p 14

⁷⁵ ANRU, fiches repères de la rénovation urbaine, Le relogement dans les projets de rénovation urbaine, 2007, p 3 et 4

⁷⁶ Thompson. H, Atkinson. R, Petticrew. M, Kearns. A, Do urban regeneration programmes improve public health and reduce health inequalities?, 2006, P 8, 9

4) *Problèmes de santé en ZUS et facteurs de dégradation de la santé*

Problèmes de santé rencontrés (dimension mentale)	Facteurs participant à la dégradation de la santé
Perturbation du sommeil / fatigue	Bruit
Apathie, repli sur l'immédiateté, dégradation de l'image de soi, souffrance psychologique	surpeuplement
Stress, anxiété, état dépressif	Dégradation des parties communes
	Dégradation des espaces extérieurs, le manque d'entretien, L'absence d'espaces verts, d'éclairage extérieur
Stress, anxiété	Processus de relogement
Stress	Absence de marchabilité, pistes cyclables
	Manque et détérioration d'équipements
	Accessibilité au travail et aux équipements publics et marchands
Stress, fatigue, nervosité	Bruit
	Transports en commun dégradés, saturés
Anxiété, état dépressif, psychose	Incivilité, violence
Stress, anxiété, état dépressif	Chômage, pauvreté, surendettement
Problèmes de santé rencontrés (dimension physique)	Facteurs participant à la dégradation de la santé
Maladies respiratoire : asthme, bronchite chronique	Pollution de l'air intérieur
Maladies cardiovasculaires	Pollution de l'air intérieur
Cancer (poumon)	Pollution de l'air intérieur
Irritation (yeux, nez, gorge), inflammation des muqueuses respiratoires et allergies	Pollution de l'air intérieur
Excès de poids / obésité	Densité de population, densité du bâti, absence de services
	Niveau d'instruction des parents, le niveau d'instruction moyen du quartier
	Marchabilité, piste cyclable
	Mobilier urbain, éclairage (ambiance), lieux de rencontre informel
Excès de poids / obésité, diabète, maladies coronariennes, accidents vasculaires cérébraux, cancer (en particulier du colon)	Manque et détérioration d'équipements
	Absence de transports en commun
	Accessibilité au travail et aux équipements publics et marchands
Excès de poids / obésité, diabète	Equipements marchands : type d'enseigne
Douleurs physique	Transports en commun dégradés, saturés
Problèmes de santé rencontrés (dimension sociale)	Facteurs participant à la dégradation de la santé
Déviante comportementale (errance, conduite addictive...)	Surpeuplement
Isolement	Dégradation des parties communes, des espaces extérieurs, des équipements, incivilité, violence
Détérioration des interactions sociales	Incivilité, violence,
	Manque et détérioration d'équipements
	Dégradation des espaces extérieurs, le manque d'entretien,
	Mobilier urbain, éclairage (ambiance), lieux de rencontre informel
	Chômage, pauvreté, surendettement
	Processus de relogement

Ensuite, il a été présenté l'état de la science en ce qui concerne l'impact des projets de renouvellement urbain sur la santé. A ce jour, les évaluations sont non systématiques, et les pays anglo saxons se distinguent par une expérience significative dans ce domaine. Les résultats, de par un état de la science insuffisant, sont donc à prendre avec précaution.

Dans la partie suivante, la méthodologie de l'analyse de la démarche Ecoquartier comme outil permettant potentiellement une plus grande prise en considération de la santé dans les projets de renouvellement urbain sera présentée.

Partie 2 : Présentation de la méthodologie d'analyse de la démarche Ecoquartier comme outil susceptible de permettre une meilleure intégration de la santé dans les projets de renouvellement urbain

Lors du démarrage de la collaboration entre l'ANRU et l'ARS IDF, la démarche Ecoquartier n'avait pas encore été sélectionnée comme approche permettant une plus grande intégration de la santé dans les PRU. Des discussions concernant la mise en place d'un outil spécifique avaient d'abord été initiées avant que l'ANRU décide d'adopter la démarche Ecoquartier comme cadre des futurs projets financés par le PNRU 2. Le processus méthodologique ne fut donc pas « linéaire » avec dans un premier temps, des réflexions sur la réglementation relative aux opérations RU et les déterminants de santé, qui furent ensuite intégrée dans l'analyse de la démarche Ecoquartier.

Cette partie sera donc constitué de deux sous parties : une première consacrée à la présentation de la démarche et du label Ecoquartier (base de l'analyse), et l'autre s'attachant à présenter la méthodologie permettant la mise en place de la grille d'analyse sur la base d'un certains nombre d'enjeux (juridique / réglementaire, liés aux déterminants de santé, et issues de la bibliographie et des entretiens).

1. Présentation de la démarche et du label Ecoquartier

A. Origine de la démarche et du label Ecoquartier

La démarche et le Label furent lancés en décembre 2012 par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement, permettent ainsi de donner une vision commune et partagée d'un Ecoquartier. En effet, avant cette date, il n'y avait pas « un cahier des charges précis » de ce qu'est un écoquartier laissant une entière liberté au promoteur d'en définir le contenu en tant que projet d'urbanisme.

La démarche et le label Ecoquartier sont le résultat de la dynamique actuelle concernant la notion de développement durable, c'est-à-dire « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », articulé au tour « d'un développement économiquement efficace, socialement équitable, et écologiquement soutenable »⁷⁷. Le label est influencé par de nombreux textes de références à l'échelle à la fois internationale (par exemple le protocole de Kyoto et son impact sur la réglementation thermique en France), européenne (la charte de Leipzig en 2007 réaffirmant l'importance d'une ville durable et solidaire) et nationale (la charte de l'environnement de

⁷⁷ INSEE, Développement durable, définition. En ligne : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/developpement-durable.htm>

2004, les lois Grenelle de 2009 portant sur l'engagement national pour l'environnement, le code de l'environnement...)⁷⁸.

B. Objectif de la démarche et du label Ecoquartier

La démarche et le label Ecoquartier ont pour objectif de proposer une offre de logement tout en assurant un cadre de vie de qualité et en réduisant au maximum l'emprunte écologique du projet d'urbanisme. Les principes du développement durable sont pris en considération, en particulier : la gestion durable des ressources, l'intégration du projet dans la ville et le territoire concerné, le dynamisme économique, la promotion du vivre ensemble / la mixité sociale, et la concertation des habitants.

L'Ecoquartier ne doit donc pas être perçu ou utilisé comme une « vitrine » mais comme un levier vers la ville durable⁷⁹.

C. Processus de la démarche et du label Ecoquartier

Le label Ecoquartier est le résultat d'un processus comprenant trois étapes distinctes :

→ la signature de la Charte des Ecoquartier. La commune témoigne ainsi de sa volonté de s'engager en faveur d'un urbanisme durable. La Charte comprend 20 engagements que la collectivité s'engage à respecter. Le document est signé par la commune (ou l'établissement public de coopération intercommunale).

→ Admission à la démarche nationale. Cette étape vient encourager la collectivité à un stade pré-opérationnel. A ce stade, les orientations et la programmation du projet sont définies et arrêtés. Les 20 engagements de la Chartes sont déclinés en 20 critères d'évaluation et 20 indicateurs chiffrés.

→ Obtention du label. Le label vient récompenser les communes dont la réalisation de l'Ecoquartier est en bonne progression (50% des espaces et équipements publics et 30% des bâtiments). Le label national Ecoquartier est obtenu après la validation par une commission nationale de labélisation sur la base du respect des 20 engagements, des critères d'évaluation et des indicateurs⁸⁰.

D. Contenu de la démarche et du label Ecoquartier

La démarche Ecoquartier est divisé en 4 grandes orientations : (1) « démarche et processus : faire du projet autrement », (2) « Cadre de vie et usages : améliorer le quotidien », (3) « Développement territorial : dynamiser le territoire », (4) « Préservation des

⁷⁸ Ministère de l'Egalité, des Territoire et du logement, La Charte des Ecoquartiers, Label Ecoquartier, 2013, p3

⁷⁹ Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, Ville durable, Aménagement et construction durable, Qu'est ce qu'un Ecoquartier ?, 2011. En ligne : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-Ville-Durable.html>

⁸⁰ Ministère de l'égalité, des territoires et du logement, Dossier de labélisation, Label Ecoquartier, 2013, p6 et 7

ressources et adaptation aux changements climatiques : répondre à l'urgence climatique et environnementale ».

Chaque orientation est ensuite déclinée en engagements (20 au total) et en indicateurs.

A titre d'exemple voici le détail de l'orientation « démarche et processus : faire du projet autrement ».

Engagements associés :

- Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes territoriales
- Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie
- Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement
- Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception
- Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

Exemples d'Indicateurs associés :

Qualité du diagnostic, pertinence de la programmation, qualité de la gouvernance de projet, innovation dans le pilotage du projet, investissement de la collectivité, prise en compte des usages...

La partie 3 de ce document reprendra l'ensemble de ces points par orientation dans le cadre de l'analyse de la démarche Ecoquartier (orientations, engagements, indicateurs) comme outil potentiel d'intégration de la santé dans les projets de renouvellement urbain. Ces éléments sont directement extraits du dossier de labellisation Ecoquartier (annexe 10), base de l'analyse de cette thèse professionnelle.

2. Principes généraux de l'analyse de la démarche et du Label Ecoquartier

Pour ce faire, cette démarche sera étudiée par le biais d'une grille multicritères (annexe 9) afin d'obtenir une compréhension la plus exhaustive possible. Cette grille fut construite par regroupement à la fois des enjeux 1) juridiques et conventionnels, 2) des enjeux liés aux déterminants de la santé, 3) des enjeux identifiés par le biais d'une recherche bibliographique et par la rencontre de parties prenantes relatives aux projets de renouvellement urbain. Cette approche est justifiée par la volonté de croiser les « points de vu » et les « approches » afin de permettre une analyse la plus précise et exhaustive possible.

Les finalités de cette grille d'analyse sont donc :

- La mise en évidence du niveau d'intégration des enjeux réglementaires, des enjeux liés aux déterminants de la santé et des enjeux identifiés dans la bibliographie et lors des entretiens.
- L'adéquation des orientations, des critères d'évaluation et des indicateurs de la démarche Ecoquartier au vu des enjeux préalablement identifiés, et l'identification éventuelle d'enjeux non pris en considération

Cette grille comme outil d'analyse est le résultat d'un processus méthodologique composé des étapes suivantes et peut être résumé par le schéma conceptuel ci-dessous :

- Identification des opérations et des engagements qualitatifs financées par l'ANRU (voir l'encadré ci-dessous)
- Identification (1) des enjeux réglementaires et conventionnels, (2) des enjeux liés aux déterminants de la santé, (3) des enjeux identifiés lors de la recherche bibliographique et durant les entretiens
- Mise en regard de l'ensemble de ces enjeux avec les orientations, les engagements et les indicateurs de la démarche Ecoquartier

Familles des opérations de renouvellement urbains et engagements qualitatifs

Les financements de l'ANU concernent 12 familles d'opérations :

- la démolition
- la construction
- le changement d'usage
- la requalification d'ilots
- la réhabilitation⁸¹
- la résidentialisation
- l'amélioration de la qualité de service
- l'aménagement⁸²
- l'équipement
- les espaces commerciaux
- l'habitat privé
- l'ingénierie⁸³

⁸¹ La famille d'opération « réhabilitation » comprend diverses opérations telles que la restructuration lourde de logements, l'amélioration de logements locatifs sociaux, et le traitement de copropriétés dégradées

⁸² La famille d'opération « aménagement » comprend diverses opérations telles que l'aménagement ponctuel, l'aménagement d'ensemble et l'aménagement exceptionnel. Des démolitions peuvent être nécessaires dans le cas des opérations « aménagements d'ensemble et exceptionnel ». Ministère de la ville, Arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'agence nationale de renouvellement pour la rénovation urbaine, 2011, p 8 à 10

A cela s'ajoutent des engagements qualitatifs des opérations financées par l'ANRU que doivent respecter les porteurs de projet :

- Le relogement. Le relogement des familles concernées par les opérations de démolition.

-L'insertion économique. Les projets de renouvellement urbain, de par la nature de leurs opérations, génèrent un volume d'activités économiques non négligeables pour les quartiers concernés. Les objectifs d'insertion en conformité avec ceux fixés par la Charte nationale d'insertion sont : 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux financés par l'ANRU et 10% des embauches directes et indirectes en lien avec la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements doivent être réservés aux habitants de la ZUS⁸⁴.

-La Gestion Urbaine de Proximité. Celle-ci a pour objectif d' « améliorer le fonctionnement des quartiers en politique de la ville, la qualité et la cohérence des services urbains et la tranquillité⁸⁵ ». Les actions possibles concernent généralement la préservation du cadre de vie durant la phase de chantier, le maintien de la tranquillité publique (la médiation de proximité), la gestion des encombrants et la collecte sélective, l'insertion économique, la pérennisation des investissements et la gestion coordonnée⁸⁶.

La méthodologie d'analyse de la démarche Ecoquartier peut être résumée par le schéma conceptuel présenté ci-dessous.

⁸³ ANRU, PNRU 2011 les chiffres, 2012, p 8

⁸⁴ ANRU, charte nationale d'insertion applicable aux porteurs de projets et aux maitres d'ouvrage, 2005, p 2, 3

⁸⁵ ANRU, fiche repère 0 de la rénovation urbaine, gestion urbaine de proximité et projets de rénovation urbaine, 2006, p 2

⁸⁶ ANRU, fiche repère 0 de la rénovation urbaine, sommaire, gestion urbaine de proximité et projets de rénovation urbaine, 2006, p1

Projet de renouvellement urbain

Identification des enjeux

Analyse de la pertinence de la démarche Ecoquartier comme outil facilitant la prise en considération de la santé hors système de soins

- Liste des opérations RU :
- Démolition
 - Reconstruction
 - Résidentialisation
 - Aménagement
 - Equipement
 - ...

Eléments de la réglementation et conventionnels applicables aux processus ANRU

Groupe experts ANRU

Repérage des éléments de la réglementation et conventionnels susceptibles d'arbitrage représentant des enjeux de décision

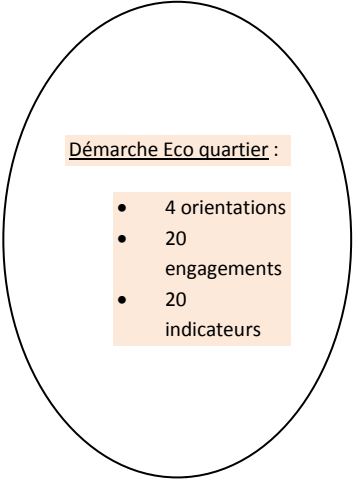
Identification des enjeux réglementaires et conventionnels avec impact potentiel sur la santé

Mise en corrélation des opérations RU avec le référentiel EHESP des impacts des projets d'aménagement sur les déterminants de la santé

Identification des enjeux liés aux déterminants de la santé avec impact potentiel sur la

Etude bibliographique et rencontre des acteurs du renouvellement urbain

Enjeux identifiés par l'analyse biblio et les entretiens d'acteurs



- Grille d'analyse par :
- Les enjeux réglementaires
 - Les enjeux liés aux déterminants de santé
 - Les enjeux identifiés dans la bibliographie et par les acteurs du RU

- Mise en évidence du niveau d'intégration des enjeux réglementaires, des déterminants de santé et bibliographique (+entretiens acteurs) et leur traduction en termes d'orientations et d'engagements par la démarche Ecoquartier
- Identification éventuelle d'enjeux non pris en considération
- Analyse de la pertinence des indicateurs au vu des enjeux

Légende :

- Résultats / livrables
- Outil
- Méthode
- Matériels

3. Détail de la méthodologie d'analyse : identification des enjeux en termes de santé

A. Identification des enjeux de santé à partir de l'abord législatif, réglementaire, et conventionnel.

L'abord le plus pragmatique des enjeux de santé est celui de l'encadrement législatif, réglementaire et conventionnel des opérations de l'ANRU car il constitue à la fois la base et les garde fous des projets de renouvellement urbain. Cet encadrement porte en lui-même des obligations ayant trait, explicitement ou implicitement, aux questions de santé. C'est le plus souvent par ce prisme, et ce prisme seul, que les questions de santé sont actuellement abordées dans les opérations de renouvellement urbain – comme dans la plupart des opérations d'aménagement. La dispersion des textes, leur grande diversité, impose une démarche la plus systématique possible.

e. Matériel d'étude des enjeux de santé à partir de l'abord législatif, réglementaire, et conventionnel.

Comme vu plus haut, le matériel d'étude est constitué de l'ensemble des opérations financées par l'ANRU, des engagements qualitatifs (gestion urbaine de proximité, insertion économique, relogement). Sur la base de ce matériel, la majorité des obligations légales et conventionnelles cadrant le travail des équipes projets RU a été détaillée par opération.

Les principales sources juridiques sont : le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code de la santé publique, le code du travail, un ensemble de lois, décrets et arrêtés.

Les principales obligations conventionnelles trouvent leur source dans le règlement général de l'ANRU, la charte partenariale du relogement, la convention de gestion urbaine de proximité.

Le tableau annexe 4 donne la liste détaillée des points réglementaires et conventionnels.

f. Sélection des items juridiques porteurs d'intérêts

Parmi l'ensemble des prescriptions juridiques, réglementaires ou conventionnelles, on s'attache à identifier celles susceptibles d'être porteuses d'enjeu de santé, dont susceptibles d'impliquer une décision. Parmi les prescriptions, en effet, certaines peuvent être considérées comme des points qui ne nécessitent aucun questionnement par la maîtrise d'ouvrage. A titre d'exemples, toutes les mesures en lien avec l'eau, l'assainissement, le raccordement aux installations de gaz, d'électricité, etc, sont systématiquement prises en considération lors de la construction de nouveaux bâtiments. A contrario, d'autres prescriptions et surtout leur « dépassement » peuvent représenter un enjeu d'arbitrage avec un impact potentiel sur les conditions de vie et le bien être des habitants. C'est par exemple le cas du renouvellement de l'air, de l'isolation thermique, sonore, et de l'accessibilité.

Il est donc nécessaire de classer ces prescriptions en deux catégories :

- Celles sans enjeux de débat, de l'ordre de l'implicite
- Celles sur lesquelles les porteurs de projets ont une marge de décision, avec un impact potentiel sur les conditions de vie des habitants. Il est cependant important de préciser que même si cela peut potentiellement améliorer le bien être des habitants, cela ne signifie pas que la santé soit prise en considération de façon explicite parmi les critères de décision attendus, et a fortiori mis en œuvre par l'opérateur.

Afin d'identifier de la manière la plus objective ces éléments représentant un arbitrage potentiel, un groupe d'experts interne à l'ANRU⁸⁷ a été mobilisé, experts de par leur fonctions, leur proximité vis-à-vis des équipes projets de renouvellement urbain et leur expérience professionnelle passée. Cette expertise avait pour objectifs, sur la base du document présentant la majorité des obligations légales et conventionnelles encadrant les opérations de RU et les engagements qualitatifs, de :

- Vérifier le niveau de complétude de la liste des obligations légales et réglementaires en matière de renouvellement urbain
- Discuter / valider les points représentant une marge de manœuvre et donc une décision, par le porteur de projet RU
- Echanger sur les raisons potentielles de ces décisions et vérifier si des enjeux de santé publique étaient considérés ?

. Les échanges ont permis d'identifier des obligations légales et conventionnelles non présentes dans le document, de mettre en évidence les points potentiels d'arbitrage par les équipes projets RU et les raisons de ces décisions. Il a également été décidé de garder l'engagement qualitatif « insertion économique » car les membres du groupe d'experts considèrent que la situation économique influence fortement sur le bien être de chacun.

Un compte rendu de cette rencontre présentant la synthèse de ces nouveaux éléments a été rédigé (annexe 3), validé ensuite par ce même groupe d'experts, ce qui permet de stabiliser

⁸⁷ Présentation des personnes participant à ce groupe de travail

-M. Clément, chargé de mission habitat privé et ensembles immobiliers complexes à la Direction de la Stratégie et du Développement des Programmes (DSDP)
-M. Geiller, directeur adjoint de la DSDP
-Mme. Chapus, responsable de la mission internat d'excellence à la DSDP
-Mme.Hainsselin, chargée de mission urbanisme durable et internationale, DSDP
-Mme. Courouble, chargée de mission « politiques sociales » à la DSDP

les éléments de l'annexe 4 concernant l'ensemble des obligations par opération et l'identification des enjeux par opération (en rouge).

g. Présentation des enjeux identifiés par opération de renouvellement :

Les enjeux identifiés par opération et engagement qualitatif sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Contrairement au compte rendu dans lesquels l'ensemble des opérations sont détaillées, les tableaux ci-dessous les regroupent afin de bien garder les 12 familles d'opérations ANRU et ainsi faciliter les comparaisons entre différents types d'enjeux (déterminants de la santé et bibliographique / entretiens).

5) Enjeux juridiques / réglementaires identifiés par opération et points de discussion identifiés par le groupe d'experts ANRU

Démolition	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets durant les chantiers de démolition	-Cout -Santé des travailleurs
Gestion des nuisances durant les chantiers de démolition	-Confort des habitants et travailleurs -Respect de l'environnement
Sécurisation des chantiers de démolition et des travailleurs	-Sécurité et efficacité / continuité du chantier
Construction	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Surface des pièces (chambre et pièces à vivre, taille des toilettes, et cuisine ouverte ou non)	- Réduction des couts par le promoteur - Accessibilité / prise en compte du handicap
Localisation local ordures ménagères (intérieur du bâtiment ou extérieur ?)	-Dégradation, hygiène
Renouvellement de l'air intérieur (système de ventilation)	-Choix des équipements (ventilation) / cout
Surface vitrée et luminosité intérieur	- Confort - « Vitrine » pour les communes (conception bioclimatique)
Mise en place d'espaces extérieurs (balcon, terrasse...)	- Confort / cout - Accessibilité / prise en compte du handicap
Stationnement sécurisé de vélo et installation d'infrastructure dédiée à la recharge véhicule hybride et électrique	-Favoriser les déplacements doux ou favorables à l'environnement
Changement d'usage	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
NA car cela dépend de l'usage	
Requalification d'ilots	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets	-Cout -Santé des travailleurs
Mode de concertation du public	Acceptation par le public
Gestion des nuisances liées au chantier	-Confort des habitants et travailleurs -Respect de l'environnement
Confort thermique	-Confort / cout

Confort acoustique	-Confort / cout
Qualité de l'air intérieur	-Confort / cout
Règles incendie / fermeture ou non des escaliers et coursives)	-Sécurité
Evacuation des eaux (système unitaire ou séparé)	Cout
Adaptabilité et accessibilité des toilettes et salle de bain pour les personnes âgées et handicapées	-Confort, accessibilité / cout
Réhabilitation des parties communes et hiérarchisation des priorités	-Confort, accessibilité et sécurité / cout
Accessibilité des services de police et des pompiers	-Sécurité
Réhabilitation	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Confort thermique	-Confort / cout
Confort acoustique	-Confort / cout
Qualité de l'air intérieur	-Confort / cout
Règles incendie / fermeture ou non des escaliers et coursives)	-Sécurité
Evacuation des eaux (système unitaire ou séparé)	Cout
Adaptabilité et accessibilité des toilettes et salle de bain pour les personnes âgées et handicapées	-Confort, accessibilité / cout
Réhabilitation des parties communes et hiérarchisation des priorités	-Confort, accessibilité et sécurité / cout
Accessibilité des services de police et des pompiers	-Sécurité
Résidentialisation	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Accessibilité des bâtiments par les pompiers	accessibilité et sécurité / cout
Amélioration de la qualité de service / gestion urbaine de proximité	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Entretien des espaces publics, des équipements, des voiries	-Cout / efficacité -Confort des habitants
Tranquillité publique	-Sécurité
Gestion des nuisances durant les chantiers	-Confort des habitants
Information et concertation des habitants	-Acceptation par les habitants
Articulation avec le contrat local de sécurité publique et prévention de la délinquance	-Sécurité
Aménagement	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Taille et dénivelé des cheminements	-Accessibilité (personnes handicapées et âgées) et favoriser les déplacements doux
Eclairage extérieur	-Confort, tranquillité publique
Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets	-Cout -Santé des travailleurs

Mode de concertation du public	Acceptation par le public
Gestion des nuisances liées au chantier	-Confort des habitants et travailleurs -Respect de l'environnement
Niveau de perméabilité des sols	-Environnement, prévention des risques
Usages des sols pollués	-Santé
Accessibilité des services de police	-Sécurité
Equipement	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
isolation énergétique	-Confort / cout
Eclairage	-Confort / cout
Isolation acoustique	-Confort / cout
Espaces commerciaux	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
isolation énergétique	-Confort / cout
Eclairage	-Confort / cout
Isolation acoustique	-Confort / cout
Habitat privé	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Surface des pièces (chambre et pièces à vivre, taille des toilettes, et cuisine ouverte ou non)	- Réduction des couts par le promoteur - Accessibilité / prise en compte du handicap
Renouvellement de l'air intérieur (système de ventilation)	-Choix des équipements (ventilation) / cout
Surface vitrée et luminosité intérieur	- Confort - « Vitrine » pour les communes (conception bioclimatique)
Mise en place d'espaces extérieurs (balcon, terrasse...)	- Confort / cout - Accessibilité / prise en compte du handicap
Ingénierie	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
NA	NA

Relogement	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
Approche et mise en œuvre de l'ensemble des obligations de la charte partenariale du relogement : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un parcours résidentiel positif • Qualité du logement / cout acceptable (loyer, charge) • Accompagnement social • Concertation et mobilisation des habitants concernés 	-Acceptation -Santé (personnes âgées en particulier)

Insertion économique	
Enjeux identifiés	Points d'attention notés par le groupe d'experts
<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité du retour à l'emploi • Adéquation entre les obligations liées à la 	Difficultés de mise en œuvre des objectifs de la charte

charte de l’insertion et les réalités socio économiques des quartiers concernés	Acceptation par les habitants et création d’emplois
---	---

h. Remarques et discussion suite aux enjeux identifiés

D’une manière générale, on constate que la santé est rarement considérée comme un élément représentant un critère de décision explicite parmi les obligations légales et réglementaires associées aux opérations de renouvellement urbain. Elle est explicite en ce qui concerne la gestion des sols pollués, des déchets (en particulier l’amiante) et le relogement.

La santé est indirectement abordée à travers les questions de confort, d’accessibilité (personnes âgées et handicapées) et de sécurité

La maîtrise des coûts des opérations reste la motivation principale des décisions prises. Cette approche « quantitative et pécuniaire » ne favorise donc pas en soit une meilleure prise en considération du bien être des habitants concernés.

B. Identification des enjeux de santé à partir de la notion de déterminant de santé

Comme mentionné dans la partie 1, la santé ne se résume pas à une absence de maladie mais se définit comme un état influencé par une multitude de facteurs liés à l’individu (dimension biologique) et à son environnement : ces facteurs environnementaux constituent ce que l’on appelle communément les déterminants sociaux de la santé. L’OMS a défini 12 déterminants clés pour un urbanisme favorable à la santé dans le cadre de son rapport « Urbanisme et Santé, guide de l’OMS pour un urbanisme centré sur les habitants »⁸⁸.

6) Les déterminants pour un urbanisme favorable à la santé selon l’OMS

12 déterminants clés convertis en objectifs de santé) Urbanisme et santé (guide OMS, 2000)
Styles de vie sains
Cohésion sociale
Qualité du logement
Accès au travail
Accessibilité aux équipements et aux services
Production locale de denrées alimentaires avec faible apport d’engrais et de pesticides
La sécurité
L’égalité
Qualité de l’air et esthétique (environnement agréable)
Qualité de l’eau et des équipements sanitaires
Qualité des terres et des ressources minérales

⁸⁸ Roue Le Gall, A, Harpet, C, Potelon . L, Développement d’un guide méthodologique d’évaluation des impacts sur la santé des documents d’urbanisme et projets d’aménagement, rapport intermédiaire, 2013, p 43

On constate donc que le renouvellement urbain, comme les autres politiques d'aménagement du territoire, interagit avec de nombreux déterminants, participant ainsi à l'amélioration ou à la dégradation du bien être des habitants.

Ainsi, le concept de déterminant de santé permet d'aborder d'une façon plus globale les enjeux de santé liés aux processus de renouvellement urbain.

d. Matériel et méthode concernant les enjeux de santé à partir de l'abord « déterminants de la santé »

Pour conduire cette deuxième approche, il était nécessaire de se doter d'un outil validé d'interface entre le concept de déterminant de santé et les enjeux d'aménagement urbain. Pour cela, le choix a été fait d'utiliser la « *Grille d'analyse des impacts en santé des documents d'urbanisme et des projets d'aménagements* » mis en place par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales et de Santé. Cet outil fut élaboré par un groupe de travail composé d'experts issus de diverses ARS (Ile de France, Nord Pas de Calais, Rhône Alpes), d'universités (Paris Ouest, Genève, Versailles), de l'EHESP, de collectivités (Rennes Métropole, Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines) et du Ministère de la santé (DGS). Il a pour ambition de favoriser la prise en considération de la santé en amont des processus de décision (développer des projets favorables à la santé) et de fournir aux ARS un outil afin de les aider à émettre des avis sur des projets d'aménagement⁸⁹. Il a donc semblé cohérent d'utiliser cette grille dans le cadre de l'analyse de l'intégration de la démarche Ecoquartier dans les projets de renouvellement urbain dans la mesure où elle est le résultat d'une collaboration élargie à laquelle des ARS (dont celle de la région Ile de France) et l'EHESP font parties.

Cette grille (annexe 5⁹⁰) étudie chaque élément d'un projet d'aménagement ou d'urbanisme au « crible des déterminants de santé, des critères retenus et des indicateurs proposés »⁹¹. On entend par critère, des « éléments de référence ou caractéristiques qui permettent d'estimer, de définir ou de juger un déterminant » et par indicateur, « un instrument (ou pas) de mesure servant à fournir des indications et des renseignements sur la valeur d'une grandeur⁹² ». Le groupe de travail s'est inspiré des déterminants pour un urbanisme favorable à la santé de l'OMS, qu'elle a partiellement reformulés et complétés pour obtenir la

⁸⁹ Roue Le Gall. A, Harpet. C, Potelon . L, Développement d'un guide méthodologique d'évaluation des impacts sur la santé des documents d'urbanisme et projets d'aménagement, rapport intermédiaire, 2013, p 1

⁹⁰ Pour information, cette grille en annexe s'inscrit dans le cadre du rapport intermédiaire et n'est en soit pas totalement finalisée.

⁹¹ Roue Le Gall. A, Harpet. C, Potelon . L, Développement d'un guide méthodologique d'évaluation des impacts sur la santé des documents d'urbanisme et projets d'aménagement, rapport intermédiaire, 2013, p 46

⁹² Roue Le Gall. A, Harpet. C, Potelon . L, Développement d'un guide méthodologique d'évaluation des impacts sur la santé des documents d'urbanisme et projets d'aménagement, rapport intermédiaire, 2013, p 45

liste suivante de déterminants : styles de vie sains, cohésion sociale, qualité du bâti/habitat/logement, accès au travail, accès aux équipements et aux services, la sécurité, l'égalité/équité, qualité de l'air, cadre de vie, gestion de l'eau, gestion des déchets, qualité et usage des sols, climat et énergie, développement économique, démocratie locale⁹³. Ces déterminants ont ensuite été traduits en critères d'évaluation et en indicateurs qualitatifs et quantitatifs afin d'évaluer l'impact sur la santé des projets d'urbanisme et d'aménagement⁹⁴. Cette démarche fut initialement appliquée à un projet d'aménagement d'une ZAC afin de construire et tester la grille des déterminants et les critères associés. Le résultat est présenté en annexe 5.

Pour le présent travail, cette grille a été appliquée aux 12 familles d'opérations de renouvellement urbain afin d'identifier pour chaque opération les déterminants de santé concernés, les critères d'évaluation et les indicateurs pour une meilleure prise en considération de la santé des habitants des quartiers.

e. Présentation des enjeux de santé à partir de l'abord des déterminants de santé

Le premier tableau ci-dessous présente pour chaque famille d'opérations de renouvellement urbain les déterminants de santé concernés, en s'inspirant de la grille réalisée dans le cadre de l'évaluation du projet d'aménagement d'une ZAC (annexe 5). Les déterminants de santé identifiés font donc écho aux enjeux de santé pris ou non en considération par les porteurs de projet de renouvellement urbain.

7) Présentation des déterminants de santé et des critères d'appréciation par famille d'opérations de renouvellement urbain

⁹³ Roue Le Gall. A, Harpet. C, Potelon . L, Développement d'un guide méthodologique d'évaluation des impacts sur la santé des documents d'urbanisme et projets d'aménagement, rapport intermédiaire, 2013, p 43

⁹⁴ Roue Le Gall. A, Harpet. C, Potelon . L, Développement d'un guide méthodologique d'évaluation des impacts sur la santé des documents d'urbanisme et projets d'aménagement, rapport intermédiaire, 2013, p 46

Type d'opération	Famille de déterminants	Déterminants de santé
Changement d'usages	Mode de vie et structures soc et éco	Cohésion sociale et équité
Démolition log loc sociaux	qualité des milieux et des ressources	Gestion des déchets
Amélioration de la qualité des services / log soc	Cadre de vie, construction et aménagement	Qualité du bâti
Résidentialisation des logements		
Production de logements locatifs sociaux	Cadre de vie, construction et aménagement	Qualité du bâti et du logement
Requalification d'ilots		
Rehabilitation		
Habitat privé		
Aménagement	Cadre de vie, construction et aménagement	Qualité des aménagements
		Style de vie sain
	Mode de vie, structures sociales et économiques	démocratie locale / citoyenneté / citoyenneté
		Accès aux équipements, services et activités économiques
		Qualité et usage des sols
qualité des milieux et des ressources	Sécurité - tranquillité	
Equipements	Cadre de vie, Construction et aménagement	Qualité du bâti
	Mode de vie, activités sociales et économiques	Accès aux équipements, services et activités économiques
Espaces commerciaux	Mode de vie, activités sociales et économiques	Accès aux équipements, services et activités économiques

Le second tableau présente ensuite, pour chaque type d'opération, sur la base des déterminants concernés les critères d'impact du déterminant sur la santé des populations, les éléments descriptifs du critère d'appréciation et les indicateurs pertinents pour quantifier et / ou qualifier ces éléments. Ce travail s'inspire à nouveau de la grille réalisée dans le cadre de l'évaluation du projet d'aménagement d'une ZAC (annexe 5).

8) Présentation des indicateurs et élément d'appréciation par opération de renouvellement urbain

Type d'opération	Critères d'appréciation de l'impact du déterminant sur la santé des populations	Éléments descriptifs du critère d'appréciation	Indicateurs pertinents pour qualifier ou quantifier ces éléments
Changement d'usages	Mixité fonctionnelle	Offre de services	*Présence de commerces de proximité (alimentation, café, boulangerie...), de services (poste, centre médical, ...)
Démolition log loc sociaux	Gestion des déchets de chantier et des entreprises	Filière de gestion et recyclage adaptée aux déchets spécifiques de chantier	*Nombre de points de dépôts de déchets spécifiques au chantier et aux entreprises (bennes adaptées) *Organisation de la collecte (transport des bennes vers des points de dépôt adaptés au traitement des déchets spécifiques) *Capacité des installations à traiter les déchets issus du chantier et des entreprises
Amélioration de la qualité des services / log soc	Construction de qualité Performance des équipements (chauffage, ventilation...)	*Qualité de l'isolation thermique et acoustique *Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux d'ameublement *Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	*Confort d'usage du logement au niveau thermique et phonique *Faible niveau d'impact du matériau sur la santé et le bien-être des artisans et des habitants *Choix de matériaux issus de circuits courts, favorable à l'économie locale *Orientation des logements bénéficiant d'un éclairage naturel sur la journée *Taux de surfaces vitrées et taux de surfaces ouvrantes permettant au logement de bénéficier de luminosité et d'aération
Résidentialisation des logements			
Production de logements locatifs sociaux	Construction de qualité performance des équipements (chauffage, ventilation...)	*Qualité de l'isolation thermique et acoustique *Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux d'ameublement *Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	*Confort d'usage du logement au niveau thermique et phonique *Faible niveau d'impact du matériau sur la santé et le bien-être des artisans et des habitants *Choix de matériaux issus de circuits courts, favorable à l'économie locale *Orientation des logements bénéficiant d'un éclairage naturel sur la journée *Taux de surfaces vitrées et taux de surfaces ouvrantes permettant au logement de bénéficier de luminosité et d'aération
Requalification d'ilots			
Rehabilitation			
Habitat privé			
Aménagement	Accès à un aménagement de qualité	Espace vert et de détente en cœur d'îlot Mobilier urbain Services en pied de logements	*Existence de ces équipements et conditions d'accès *Qualité et quantité de mobilier urbain (banc, boîtes aux lettres, abri-bus...) *Qualité des services en pied d'immeuble (aires de jeux, garage à vélos, poussettes, plantations, composteurs...)

Déplacements et mode de vie actif	Espace cyclables chemins piétons Densité et fonction du bâti	<ul style="list-style-type: none"> *Linéaire de voies cyclables et piétonnes *Continuité des voiries cyclables et piétonnes (rupture, obstacle...) *Connectivité du maillage des réseaux cyclable et piéton *Qualité du revêtement, qualité de la signalétique *Présence de stations de vélos sécurisées (particuliers et en libre-service) *Intermodalité *Nombre de logements/ha *Mixité des activités (commerces, lieux de loisirs et de culture...) *"Porosité " du tissu urbain (raccourcis, principe de l'îlot ouvert)
Alimentation et nutrition	Offre de commerces et de restauration Jardins familiaux	<ul style="list-style-type: none"> * Proximité de l'offre commerciale *Diversité de l'offre (commerces, marché, AMAP...)
Pratique de sport et détente	Espaces verts et de détente	<ul style="list-style-type: none"> * Présence de parcs, étangs, gymnase, aire de jeux, de promenade... *M² d'espaces verts par habitant
Participation au processus démocratique	Concertation de la population concernée	<ul style="list-style-type: none"> *Niveaux d'avancement de la démarche d'information, de concertation et de participation des habitants. *Les enjeux sanitaires, économiques et sociaux du projet ont-ils été l'objet d'un débat et d'une concertation ?
Accès aux services de soins	Présence de services, équipements, activités économiques Facilité d'accès au sein de la zone ou à l'extérieur de la zone	<ul style="list-style-type: none"> *Disponibilité de l'offre de transports en commun: multimodalité (pôle d'échanges multimodal) à l'échelle de la zone et à l'extérieur (voiture, bus, vélo, train, ...), *temps d'accès moyen aux équipements et/ou services présents (intérieur, extérieur) *Facilité des déplacements individuels: accessibilité sécurisée et adaptée pour les PMR (prise en compte de la diversité des handicaps : moteur, surdité, malvoyant...), continuité de la voirie et absence d'obstacle dans la chaîne de déplacement, accès modes doux sécurisés (surtout pour accès aux services scolaires et petite enfance) * Taux d'équipement au sein ou à proximité immédiate
Accès aux services de garde (service de garde, établissement scolaire, péri scolaire)		
Accès aux activités et équipements de sport, culturels et de loisirs		
Accès aux services publics et administratifs		
Accès aux commerces (proximité, zones act commerciales)		
Accès aux lieux de travail		
Gestion de sites et sols pollués	Pollution des sols en fonction de leur usage antérieur	<ul style="list-style-type: none"> *Nombre de lieux et surfaces considérés comme pollués au vu du diagnostic de l'état initial et l'interprétation de l'état des milieux (passif industriel, agricole...) *Efficacité des mesures de gestion *Nature du sol (radon,...)

	Niveau de sécurité sur les espaces publics et privés	Services de sécurité Eclairage nocturne, mobilier urbain, végétation, signalétique	*Présence de services de sécurité dans la zone (gendarmerie, poste de police, rondes nocturnes, médiateurs,...) *Existence et durée de l'éclairage nocturne, qualité et quantité de mobilier urbain, de la signalétique
Equipements	Construction de qualité, performance des équipements,	Qualité de l'isolation thermique et acoustique Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux d'ameublement Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	*Confort d'usage des équipements ⁹⁵ au niveau thermique et phonique *Faible niveau d'impact du matériau sur la santé et le bien-être des artisans et des habitants *Choix de matériaux issus de circuits courts, favorable à l'économie locale *Orientation des équipements bénéficiant d'un éclairage naturel sur la journée *Taux de surfaces vitrées et taux de surfaces ouvrantes permettant aux équipements de bénéficier de luminosité et d'aération
	Accès aux services de soins (ambulatoire, hospitalier, personnes âgées, ...etc)	Présence de services, équipements, activités économiques Facilité d'accès au sein de la zone ou à l'extérieur de la zone	*Disponibilité de l'offre de transports en commun: multimodalité (pôle d'échanges multimodal) à l'échelle de la ZAC puis à l'extérieur de la ZAC (voiture, bus, vélo, train, ...), temps d'accès moyen aux équipements et/ou services présents sur la ZAC/à l'extérieur de la ZAC *Facilité des déplacements individuels: accessibilité sécurisée et adaptée pour les PMR (prise en compte de la diversité des handicaps : moteur, surdité, malvoyant...), continuité de la voirie et absence d'obstacle dans la chaîne de déplacement, accès modes doux sécurisés (surtout pour accès aux services scolaires et petite enfance) * Taux d'équipement au sein ou à proximité immédiate de la ZAC
	Accès aux services de garde (petite enfance, établissements scolaires, péri scolaire)		
	Accès aux activités et équipements de sports, culturels et de loisirs		
	Accès aux services publics et administratifs		
	Accès aux commerces (proximité, zones d'act commerciales)		
	Accès à des locaux destinés à l'accueil d'entreprise, d'activités libérales, de services publics, ou d'associations		
Espaces commerciaux	Accès aux commerces (proximité, zones d'act commerciales)		

⁹⁵ Il a été décidé pour la famille d'opération « équipement » de transposer le critère d'appréciation « construction de qualité, performance énergétique » initialement prévu pour les logements, aux équipements. Dans la colonne « indicateurs », le mot « logement » fut remplacé par « équipement ».

f. Remarques et discussion

En termes d'utilisation, les points suivants sont à signaler :

- La grille est bien adaptée pour apporter un regard critique sur des grandes catégories d'opérations d'aménagement. Par exemple : aménagement, équipement, habitat.
- En ce qui concerne le logement, la grille manque de précisions, en particulier concernant certaines opérations de RU telles que la résidentialisation, l'amélioration de la qualité de service dans le logement social, la requalification d'îlot, la réhabilitation....
- La section équipement de la grille s'intéresse prioritairement à la présence d'équipements et à leur accessibilité. La qualité de leur construction n'est pas mentionnée.

C. Enjeux de santé identifiés dans la bibliographie et lors des entretiens

Le troisième abord des enjeux de santé est un abord moins analytique que les précédents, et destiné à en faire le contrepoint. Il s'agit d'une part de repérer, dans la bibliographie française et internationale, les enjeux de santé décrits à partir d'un abord scientifique (épidémiologique ou relevant des sciences sociales) ; et d'autre part de faire émerger quelques enjeux de santé que les professionnels des deux institutions commanditaires (représentant d'une certaine façon les deux cultures interfacées par ce travail) peuvent identifier. Cette troisième approche doit permettre de pointer les enjeux de santé documentés et ne se trouvant pas repris par l'approche réglementaire et par l'approche croisant déterminants/opérations.

a. Matériel et méthodes d'étude des enjeux de santé à partir de la bibliographie et des entretiens

Les recherches bibliographiques sont principalement basées sur la bibliographie scientifique en lien avec la santé, les conditions de vie en ZUS et l'état de la science concernant l'impact réel des PRU sur la santé. Il est important de noter que ce qui est étudié dans la bibliographie – notamment étrangère- approche le concept de renouvellement urbain, mais dans une acception plus large que ce qui est actuellement regroupé sous le label « Renouvellement Urbain » de l'ANRU.

Concernant les entretiens, trois séries ont été menées, avec des objectifs spécifiques.

1- Acteurs de l'Agence Régionale de Santé, Ile de France⁹⁶ :

Les objectifs de ces entretiens⁹⁷ étaient de :

- Mieux appréhender le rôle joué par l'ARS dans le cadre des opérations de RU
- Identifier les impacts potentiels des projets de RU sur la santé des populations
- Réfléchir sur les modalités éventuelles d'une plus grande implication de l'ARS dans les projets de RU

2- Acteurs des équipes de renouvellement urbain⁹⁸

Les objectifs de cet entretien⁹⁹ sont de :

- Se familiariser avec les projets de renouvellement urbain
- Identifier les impacts potentiels des projets de RU sur la santé des populations
- Réfléchir sur la possibilité de mieux intégrer la santé dans les projets de RU
- Réfléchir sur les modalités éventuelles d'une plus grande implication de l'ARS dans les projets de RU

3- Profession Banlieue¹⁰⁰

Les objectifs de cet entretien¹⁰¹ sont de :

- Réaliser une analyse critique des projets de RU de l'ANRU
- Identifier les impacts potentiels des projets de RU sur la santé des populations
- Réfléchir sur la possibilité de mieux intégrer la santé dans les projets de RU
- Réfléchir sur les modalités éventuelles d'une plus grande implication de l'ARS dans les projets de RU

b. Données recueillies dans la littérature

Le tableau ci-dessous reprend le tableau intitulé «Problèmes de santé en ZUS et facteurs de dégradation de la santé » page 26 du document, résumant ainsi les principales articulations retrouvées dans la littérature entre pathologies et facteurs de risque évoqués, et en rattachant chacun des facteurs de risque à une famille d'opérations de l'ANRU susceptible de l'impacter. Pour rappel, comme mentionné dans l'annexe 2 relative à la santé, il est

⁹⁶ Dr. Diakite, responsable du service Prévention et Promotion de la Santé, Direction Territoriale de l'ARS département 94 ; M. Grenetier, responsable Veille Sécurité Sanitaire DT ARS 94 ; M. Abadon, conseiller en éducation pour la santé DT ARS 91 ; M. Lollia, conseiller en éducation pour la santé DT ARS 91 ; Dr. Manzini, délégué territorial DT ARS 95

⁹⁷ La grille d'entretien avec les DT ARS est présentée en annexe 6

⁹⁸ Mme Cerych, responsable du pôle de renouvellement urbain, GIP Grigny et Viry Chatillon ; M. Roy, responsable du pôle cohésion sociale MIPO, GIP Grigny et Viry Chatillon ; M. lewandowski, chef de projet Grigny 2, GIP Grigny et Viry Chatillon ; Mme. Mouriaux, chargée de mission insertion économique, direction de projet ORU, ville de Bagneux ; Mme. Schutzler, chargée de mission GUP, direction de projet ORU, ville de Bagneux

⁹⁹ La grille d'entretien avec les équipes de projet de renouvellement urbain est présentée en annexe 7

¹⁰⁰ Mme. Madelin, directrice, Profession Banlieue

¹⁰¹ La grille d'entretien avec profession banlieue est présentée en annexe 8

important de garder à l'esprit qu'il n'existe que rarement une relation causale entre un déterminant de santé et une pathologie. Les facteurs participants à la dégradation sont souvent multiples et se renforcent mutuellement. Le tableau présente ainsi divers problèmes de santé et les facteurs pouvant potentiellement y contribuer.

9) Problèmes de santé, facteurs associés de dégradation et familles d'opérations de renouvellement urbain

Problèmes de santé rencontrés (dimension mentale)	Facteurs participant à la dégradation de la santé	Familles d'opérations et engagements qualitatifs
Perturbation du sommeil / fatigue engendrant une baisse de la vigilance, des capacités d'apprentissage de l'enfant, et une modification potentielle de l'attitude (agressivité, trouble du comportement)	Bruit	Réhabilitation Construction Habitat privé Aménagement Requalification d'îlot
Apathie, repli sur l'immédiateté, dégradation de l'image de soi, souffrance psychologique (recours à la violence)	surpeuplement	Construction Habitat privé Requalification d'îlot
Stress, anxiété, état dépressif	Dégradation des parties communes	Réhabilitation Amélioration de la qualité de service Résidentialisation GUP
	Dégradation des espaces extérieurs, le manque d'entretien,	GUP Aménagement
	L'absence d'espaces verts, d'éclairage extérieur	Aménagement GUP
Stress, anxiété	Processus de relogement	Rélogement
Stress	Absence de marchabilité, pistes cyclables	Aménagement
	Manque et détérioration d'équipements	Équipement (construction, réhabilitation) Espaces commerciaux (construction, réhabilitation)
	Accessibilité au travail et aux équipements publics et marchands	Aménagement
Stress, fatigue, nervosité	Bruit	Aménagement, équipement
	Transports en commun dégradés, saturés	
Anxiété, état dépressif, psychose	Incivilité, violence	GUP
Stress, anxiété, état dépressif	Chômage, pauvreté, surendettement	Insertion économique
Problèmes de santé rencontrés (dimension physique)	Facteurs participant à la dégradation de la santé	Familles d'opérations et engagements qualitatifs
Maladies respiratoire : asthme, bronchite chronique	Pollution de l'air intérieur	Construction Habitat privé Réhabilitation
Maladies cardiovasculaires	Pollution de l'air intérieur	Construction Habitat privé Réhabilitation
Cancer (poumon)	Pollution de l'air intérieur	Construction

		Habitat privé Réhabilitation
Irritation (yeux, nez, gorge), inflammation des muqueuses respiratoires et allergies	Pollution de l'air intérieur	Construction Habitat privé Réhabilitation
Excès de poids / obésité	Densité de population, densité du bâti, absence de services	Construction Aménagement Requalification d'îlots
	Niveau d'instruction des parents, le niveau d'instruction moyen du quartier	Equipements
	Marchabilité, piste cyclable	Aménagement
	Mobilier urbain, éclairage (ambiance), lieux de rencontre informel	Aménagement
Excès de poids / obésité, diabète (type 2), maladies coronariennes, accidents vasculaires cérébraux, cancer (en particulier du colon)	Manque et détérioration d'équipements	Equipement
	Absence de transports en commun	Equipement, aménagement
	Accessibilité au travail et aux équipements publics et marchands	Equipement, aménagement
Excès de poids / obésité, diabète	Equipements marchands : type d'enseigne	Equipement
Douleurs physique	Transports en commun dégradés, saturés	Equipement
Problèmes de santé rencontrés (dimension sociale)	Facteurs participant à la dégradation de la santé	Familles d'opérations et engagements qualitatifs
Déviante comportementale (errance, conduite addictive...)	Surpeuplement	Construction Habitat privé Requalification d'îlot
Isolément	Dégradation des parties communes, des espaces extérieurs, des équipements, incivilité, violence	GUP Aménagement Equipement Amélioration de la qualité de service
Détérioration des interactions sociales	Incivilité, violence,	GUP
	Manque et détérioration d'équipements	Equipement
	Dégradation des espaces extérieurs, le manque d'entretien,	GUP
	Mobilier urbain, éclairage (ambiance), lieux de rencontre informel	Aménagement GUP
	Chômage, pauvreté, surendettement	Insertion économique
	Processus de relogement	Relogement

Les entretiens qualitatifs réalisés confirment, sans entrer dans le détail des pathologies, que les principaux champs d'interaction rencontrent les perceptions des professionnels de terrain.

4.Présentation de la grille d'analyse mise en place suite aux différents enjeux identifiés

L'ensemble des enjeux (1) identifiés d'un point de vu réglementaire / juridique, (2) liés aux déterminants de la santé et (3) mis en évidence par la bibliographie et lors des entretiens, a été regroupé et synthétisé dans **une grille en annexe 9 (pour des raisons pratiques au vu de la taille du tableau) intitulé « Renouvellement Urbain et ensemble des enjeux identifiés liés aux obligations réglementaires / conventionnelles, aux déterminants de santé et dans la bibliographie et les entretiens », qui constitue donc l'outil d'analyse de la démarche Ecoquartier.** Cet outil permet ainsi par famille d'opérations de mettre en évidence l'ensemble des enjeux à considérer afin de promouvoir des projets de renouvellement urbain favorable à la santé des habitants. A titre d'exemple, voici un extrait de la grille pour les familles d'opération « construction » et « réhabilitation ». En termes de lecture, la grille se lit de manière verticale. Il ne faut donc pas chercher de corrélation ni de lien entre type d'enjeux de manière horizontale.

10) Extraits de l'annexe 9 « Renouvellement Urbain et ensemble des enjeux identifiés liés aux obligations réglementaires / conventionnelles, aux déterminants de santé et dans la bibliographie et les entretiens »: ensemble des enjeux pour les familles d'opération « construction » et « réhabilitation »

Enjeux / réglementaires, conventionnels	Enjeux / déterminants de la santé	Enjeux / biblio, entretiens
Construction		
Surface des pièces (chambre et pièces à vivre, taille des toilettes, et cuisine ouverte ou non)		Taille du logement
Localisation local ordures ménagères (intérieur du bâtiment ou extérieur ?)	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux	Isolation acoustique
Renouvellement de l'air intérieur (système de ventilation)	Qualité de l'isolation thermique et acoustique	Qualité de l'air intérieur
Surface vitrée et luminosité intérieur	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	Densité de population
Mise en place d'espaces extérieurs (balcon, terrasse...)		Densité du bâti
Stationnement sécurisé de vélo et installation d'infrastructure dédiée à la recharge véhicule hybride et électrique		

Enjeux / réglementaires, conventionnels	Enjeux / déterminants de la santé	Enjeux / biblio, entretiens
Réhabilitation		
Confort thermique	Qualité de l'isolation thermique	Isolation acoustique
Confort acoustique	Qualité de l'isolation acoustique	Qualité de l'air intérieur

Qualité de l'air intérieur	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique) & les matériaux	Etat des parties communes
Règles incendie / fermeture ou non des escaliers et coursives)	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	
Evacuation des eaux (système unitaire ou séparé)		
Adaptabilité et accessibilité des toilettes et salle de bain pour les personnes âgées et handicapées		
Réhabilitation des parties communes et hiérarchisation des priorités		
Accessibilité des services de police et des pompiers		

Dans la mesure où la démarche **Ecoquartier** a été retenue par l'ANRU à destination des porteurs de projets du PNRU 2, **celle-ci sera confrontée à la grille d'analyse afin de vérifier si les enjeux identifiés sont bien repris par la démarche Ecoquartier à travers ses 4 orientations, ses engagements et ses indicateurs**. L'ensemble de ces points détaillés en début de la partie 2 de ce document (et de façon plus approfondie dans le dossier de labellisation Ecoquartier¹⁰² présenté en annexe 10) sera la base de l'analyse réalisée ci-dessous. En conséquence, pour chacune des 4 orientations, les engagements et les notions clés seront rappelés en s'appuyant sur les définitions contenues dans le dossier de labellisation. Les tableaux présentant les indicateurs reprendront également scrupuleusement ceux mentionnés dans le dossier de labellisation.

A ce stade, le travail d'analyse se limitera à la validation ou non de la pertinence des indicateurs et non aux conditions concrètes d'utilisation et aux modalités de validation de l'objectif visé par l'indicateur. En effet, dans le dossier de labellisation, il est précisé que l'atteinte ou non des indicateurs sera évaluée par des experts, sans apporter de quelconques précisions sur les critères utilisés.

¹⁰² Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2012, p 21 à 40

Partie 3 : Analyse de la démarche Ecoquartier grâce à la grille synthétisant l'ensemble des enjeux de santé identifiés (annexe 9)

Sur la base des enjeux identifiés et synthétisés en annexe 9, nous allons donc analyser la pertinence de la démarche Ecoquartier comme outil permettant l'intégration de la santé (hors système de soins) dans les programmes de renouvellement urbain en Ile-de-France.

Pour ce faire, l'analyse sera effectuée en trois étapes :

- La pertinence des orientations et des engagements pour une plus grande intégration potentielle de la santé dans les PRU. Les orientations et les engagements traduisent la volonté du porteur de projet de respecter certains standards
- L'adéquation des indicateurs Ecoquartier aux enjeux préalablement identifiés dans la partie méthodologique.
- La mise en évidence d'écart potentiels entre la démarche Ecoquartier et la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés, présente en annexe 9

Le document de référence base de cette analyse est le dossier de Labelisation Ecoquartier, qui présente l'ensemble du processus, ainsi que le détail des informations à fournir par le porteur de projet dans la proposition de projet, les critères d'appréciations utilisés et les indicateurs à respecter (annexe 10).

1. Dimension « Démarche et processus » : faire du projet autrement

A. Rappel des engagements et des notions clés du dossier de labellisation :

Pour chaque dimension, les engagements et les notions clés issus du dossier de labellisation seront donc rappelés.

Engagements :

1. Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire.
2. Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie.
3. Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement.
4. Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception.
5. Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues.

Les notions clés associées (issu du dossier de labellisation) sont le diagnostic, la programmation, le pilotage du projet, l'association de la population et de la société civile, la faisabilité financière, l'approche en coût global, la gestion technique du quartier, les pratiques

des usagers, l'évaluation et l'amélioration continue. Cette partie correspond donc à la préparation, à l'organisation et au montage du projet de renouvellement urbain¹⁰³.

B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation

Dans le dossier de labellisation Ecoquartier, on constate une place importante du diagnostic pré projet. La diversité des thématiques du diagnostic est mise en avant parmi les critères d'évaluation de la proposition de projet RU, ainsi que la pertinence des acteurs en charge de sa réalisation et la temporalité des informations partagées. Cette « diversité » est donc l'occasion d'intégrer la notion de santé dans la phase d'évaluation initiale et de traduction opérationnelle.

Le principe d' « association de la population » est bien présent mais n'arrive qu'à partir du 2e engagement. Une attention particulière est portée à l'égard de l' « association » des habitants aux prises de décisions, au développement d'approches innovantes, à la « diversité » des populations visées, à la démarche d'évaluation continue mais cela ne semble pas intervenir durant la phase de diagnostic. Ceci peut s'avérer pénalisant dans la mesure où un manque de concertation de la population ne favorisera pas la prise en considération de leur regard sur le quartier, sur les difficultés, les priorités et pourra être source de frustration, d'un manque d'adhésion au projet ainsi que de tensions entre habitants. Malgré tout, l'association des habitants au processus de décision (COFIL) est valorisée.

La concertation ne se limite pas à la population résidante mais est élargie ensuite aux futurs gestionnaires des équipements publics et des services (espaces verts, assainissement, ordures, poste, énergie...) et des usagers (habitants, travailleurs, visiteurs), avec une volonté de valoriser la coordination et l'accompagnement au changement de comportement.

L'ANRU travaille actuellement à la mise en place d'une Fiche Repère « Concertation du public » à destination des porteurs de projet afin de diffuser un certain nombre de bonnes pratiques. Il serait donc intéressant que cette concertation soit opérationnelle tout au long du cycle de vie du projet de renouvellement urbain, et en conséquence dès la phase de diagnostic.

C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des indicateurs de la dimension « démarche et processus » du dossier de labellisation, qui sont ensuite confrontés à la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés (annexe 9). La dernière colonne présente un certain nombre

¹⁰³ Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 21 à 25

de commentaires potentiels afin de préciser le niveau de pertinence des indicateurs. Cette méthode sera appliquée pour l'ensemble des indicateurs des 4 dimensions.

11) Analyse des indicateurs issus de la dimension « démarche et processus »¹⁰⁴

Critères d'évaluation / indicateurs	Favorable au bien être des habitants	Commentaires éventuels
Qualité du diagnostic	Oui	+ : Diversité des thématiques, temporalité du diagnostic, pertinences des acteurs en charge - : La concertation des habitants absente en phase de diagnostic
Pertinence de la programmation	Oui	+ : niveau d'adéquation et de cohérence avec le diagnostic, prise en considération de l'évolution du contexte
Qualité de la gouvernance du projet	Oui	+ : concertation : intégration des habitants aux prises de décision, mise en avant de la pluralité et de la représentativité des habitants
Innovation dans le pilotage	Oui	+ : implication (innovante) des habitants au pilotage - : pas de précision concernant le « poids et l'importance » de la parole des habitants, ni concernant la représentativité des habitants
Investissement de la collectivité	NA	
Qualité de l'approche cout global	NA	
Prise en compte des usages	Oui	+ : prise en considération en amont des futurs gestionnaires des équipements (favorable à leur bon fonctionnement), coordination, accompagnement au changement (formation)
Anticipation de la gestion	Oui	+ : prise en considération sur les pratiques et usages (pas que les habitants), intégration des pratiques et usages dans la proposition de projet, mesures pour faciliter l'accompagnement au changement de comportement (réduction des tensions parmi les habitants, acceptation, adhésion)
Qualité de la démarche d'évaluation et d'amélioration continues	Oui	+ : l'importance de la concertation est rappelée - : l'attention est donnée à l'évolution potentielle du projet mais pas à l'évolution potentielle du contexte

D. Ecart constaté entre la démarche Ecoquartier et la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés (annexe 9)

Sur la base de l'ensemble des enjeux identifiés d'un point de vue juridique / réglementaire, liés aux déterminants de la santé et issus de la bibliographie (et entretiens), cette partie s'attardera à présenter les points potentiels d'amélioration de la démarche Ecoquartier afin de mieux intégrer la santé des habitants des ZUS. Cette approche sera reprise pour l'ensemble des autres dimensions de la démarche Ecoquartier.

→ Intégrer la population dès le diagnostic des PRU

¹⁰⁴ Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 21 à 25

La consultation est régulièrement un point faible des projets de renouvellement urbain, provoquant frustration et manque d'appropriation par les habitants, ainsi que des diagnostics partiellement représentatifs des besoins des habitants.

La notion de consultation est bien prise en considération par la démarche Ecoquartier en particulier pour les dimensions « démarches et processus » et « cadre de vie »¹⁰⁵. Les données qualitatives étudiées dans le cadre de la proposition de projet mettent en avant la diversité des habitants ainsi que la nécessité de les impliquer durant les différentes phases du projet. Cependant, la traduction en indicateur et critères d'appréciations semble parfois manquer de précision. Il est question d'associer les habitants à la prise de décision (gouvernance du projet), de les impliquer de manière innovante dans le pilotage du projet, c'est-à-dire durant les étapes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet¹⁰⁶. La consultation ne semble donc pas intervenir au moment du diagnostic et de l'élaboration de la proposition de projet. De plus, le vocabulaire utilisé peut prêter à confusion. On parle avant tout d'« associer la population ». Il sera primordial d'harmoniser les terminologies et les définitions, en particulier avec la fiche repère « concertation du public » de l'ANRU.

2. Dimension « *cadre de vie et usages* » : améliorer le quotidien

A. Rappel des engagements et notions clés du dossier de labellisation :

1. Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain.
2. Mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle, du bien-vivre ensemble et de la solidarité.
3. Assurer un cadre de vie sain et sûr.
4. Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie.
5. Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier

Les notions clés associées sont : travailler sur la ville existante, densité adaptée (lutte contre l'étalement urbain), mixité sociale et intergénérationnelle, bien vivre ensemble, solidarité, cadre de vie sain et sûr, qualité architecturale et urbaine, intensité et qualité de vie, patrimoine et identité du quartier¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Ministère de l'Égalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 22 et 28

¹⁰⁶ Ministère de l'Égalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 22

¹⁰⁷ Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 226 à 30

B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation

Ces engagements et mots clés témoignent de la volonté, à travers la démarche Ecoquartier, de développer des conditions de vie plus favorables à la santé des habitants.

D'un point de vue social, la mixité des profils des habitants, le prix des logements, le respect de l'intimité, les interactions sociales, le handicap, le vieillissement sont pris en considération. Le porteur de projet est donc amené à réfléchir sur la programmation du logement, la qualité des espaces extérieurs et des logements, la valorisation de lieux permettant les interactions (équipements, espaces extérieurs, association...).

A l'égard des personnes âgées et handicapées, l'approche est avant tout par le biais du tissu associatif et du renforcement des équipements. Il aurait été intéressant de travailler également sur les questions d'accessibilité des logements et de mobilité (présence de mobilier urbain, aménagement des trottoirs).

La dimension « santé environnement » est explicite et le porteur de projet est invité à prendre en considération l'état sanitaire du site d'implantation ainsi que les potentielles nuisances actuelles et à venir. Il est fait référence à la qualité de l'air, le bruit, la pollution des sols, les champs électromagnétiques... d'une manière générale, ces problématiques émergentes sont de véritables points d'inquiétudes par les habitants, comme le confirme l'enquête « vie de quartier » menée par l'INSEE en 2001¹⁰⁸. Un diagnostic des nuisances et des pollutions est mentionné dans le cadre des critères d'évaluation ainsi qu'une présentation des réponses à apporter. La parole des habitants est à nouveau valorisée par la réalisation d'une enquête de satisfaction liée aux nuisances et aux pollutions comme autres critères d'évaluation.

L'aspect paysager, l'ouverture vers l'extérieur sont également considérés. Une attention particulière est donnée à l'harmonie entre formes urbaines et espaces verts d'une part et de l'autre entre densité et qualité de vie. Cette volonté de valoriser la qualité esthétique participe à l'image du quartier et à celle dont se font les gens de leurs conditions de vie. Cette revalorisation de l'extérieur et du bâti est donc propice à une meilleure appropriation du quartier, au développement des interactions sociales et aux déplacements doux.

C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation

12) Analyse des indicateurs issus de la dimension « cadre de vie et usages »¹⁰⁹

¹⁰⁸ Cf partie condition de vie en ZUS et santé, p 8

¹⁰⁹ Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 26 à 30

Critères d'évaluation / indicateurs	Favorable au bien être des habitants (oui, non, non applicable)	Commentaires éventuels
Etalement urbain : % de l'Ecoquartier en extension urbaine	oui	
Densité brute : Nb de logement par ha	oui	
Densité nette : % de logements sociaux dans l'écoquartier	oui	+ : prise en considération des voiries et espaces publics dans le calcul
Qualité des équipements liés à la solidarité et au bien vivre	oui	+ : prise en considération de certains publics en difficulté (sdf, jeunes travailleurs) - : les critères d'évaluation sont orientés (sans justification) vers certains publics spécifiques tels que les jeunes travailleurs et les sdf... Absence de prise en considération explicite des équipements liés à l'éducation, à la petite enfance (école, soutien scolaire, guidance parentale...), à l'isolement (personnes âgées, monoparentales) et à la précarité en général.
Capacité à prendre en compte les pollutions et nuisances	oui	+ : encouragement à la mise en place d'un diagnostic des nuisances et pollutions (Q air, bruit, pollution des sols, champs électromagnétiques...), la notion de santé est clairement évoquée (actions de réduction des expositions aux pollutions et nuisances), la concertation des habitants est à nouveau mentionnée concernant la satisfaction vis-à-vis des mesures prises, gestion des nuisances en phase de chantier - : la concertation des habitants n'intervient pas durant la phase d'identification des nuisances et des pollutions
Espaces verts : m2 d'espaces verts publics / habitant	oui	
Espaces publics ; m2 d'espaces publics (hors espaces verts) / hab	oui	
Qualité de la création architecturale et urbaine	oui	- : l'indicateur se focalise principalement sur les espaces verts et la qualité architecturale. Les cheminements (taille, orientation, escalier...), les espaces extérieurs autres (air de jeux, lieux de rencontre informelle...) sont peu pris en considération
Réhabilitation : % de la surface de plancher par rapport aux surfaces existantes	oui	- : cet indicateur manque de précision. La réhabilitation est un des points crucial des PRU. Il serait pertinent de préciser le contenu de la réhabilitation en particulier concernant : isolation acoustique et thermique, qualité de l'air intérieur (système de ventilation), luminosité naturelle, accessibilité pour les personnes âgées et handicapées (du bâtiment, du logement et à l'intérieur du logement), des parties communes, les normes de sécurité (règles incendies, ascenseur, fermeture ou non des cages d'escaliers), l'utilisation d'écomatériaux (moins émetteurs de composés organiques volatils)

Valorisation du patrimoine existant	NA	
-------------------------------------	----	--

Il aurait été intéressant d'avoir des indicateurs concernant :

- La diversité de la taille des logements afin de répondre à la diversité des familles et éviter les cas de surpeuplement
- Le développement de l'enfant (éducation, guidance parentale...), la lutte contre l'isolement et la précarité, par le biais des équipements et du tissu associatif. Qu'est ce qui justifie dans le label Ecoquartier le focus « jeunes travailleurs et sdf » ?
- La qualité des espaces extérieurs autres que les espaces verts (cheminement, éclairage, lieux de rencontre informel, mobilier urbain)

D. Ecarts constatés entre la démarche Ecoquartier et la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés (annexe 9)

→ Intégrer la population lors du diagnostic des nuisances et pollution.

Lors du diagnostic concernant les nuisances et les pollutions du site, les habitants ne sont pas conviés alors que ce sont les mieux placés pour identifier les nuisances qui les gênent le plus. Leur consultation intervient dans le cadre de l'enquête de satisfaction suite aux actions réalisées.

→ Améliorer le niveau d'exigences pour une augmentation de la qualité de la réhabilitation.

La démarche Ecoquartier est principalement orientée sur les opérations de construction. Une des difficultés principales rencontrées en ZUS est la dégradation du bâti. La notion de réhabilitation, qui représente 10 % des financements ANRU et 324 000 logements (contre 135 700 constructions) pour le PNRU 1, est peu développée. L'indicateur associé est d'ordre quantitatif (m² de surface existante réhabilitée / m² totaux de surface de plancher de l'Ecoquartier, dimension « cadre de vie et usages ¹¹⁰») et ne permet donc pas d'aborder des points d'amélioration tels que : l'isolation acoustique et thermique, la qualité de l'air intérieur (système de ventilation, écomatériaux), la restructuration lourde de logements pour répondre à la diversité des profils familiaux, l'accessibilité pour les personnes âgées et handicapées (du bâtiment, du logement, et en son sein) la mise au norme des règles de sécurité (ex : incendie et ascenseur) et les parties communes.

Comme mentionné préalablement, divers problèmes de santé mentale (perturbation du sommeil, apathie, anxiété, état dépressif, déviance comportementale...) et de santé

¹¹⁰ Ministère de l'Egalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 30

physique (maladie respiratoire, maladies cardiovasculaires, irritation...) sont entre autres issus de facteurs pouvant être adressés par la réhabilitation. Il pourrait donc être pertinent de mieux encadrer les porteurs de projets par l'établissement d'exigences précises pour une réhabilitation de qualité, dans la mesure où celle-ci est moins réglementée que la construction neuve, et qu'elle représente un levier d'amélioration considérable pour l'offre de logements des quartiers concernés. Indépendamment de contraintes financières, l'alignement des exigences en réhabilitation sur celles appliquées en construction permettrait d'améliorer considérablement le bien être des habitants.

→ Développer l'isolation acoustique dans les constructions et réhabilitations

L'isolation acoustique, contrairement à l'isolation thermique, est relativement peu développée dans la démarche écoquartier. On y fait référence dans la dimension « cadre de vie et usages » par le biais de la donnée qualitative « qualité des logements permettant de concilier intimité et bien vivre ensemble ¹¹¹ » mais n'est pas traduite en indicateur. Le bruit est une des principales difficultés rencontrées en ZUS engendrant la perturbation du sommeil, la fatigue, la modification potentielle de l'attitude et la baisse des capacités cognitives de l'enfant. C'est donc un point crucial à suivre et à traduire en indicateur à la fois dans la construction, mais surtout pour les opérations de réhabilitation.

→ Renforcer la mixité sociale

La mixité sociale est un des défis majeurs en ZUS, avec une concentration importante de catégories sociales défavorisées et de populations d'origine immigrée. Celle-ci est abordée dans la dimension « cadre de vie et usages », avec des exigences qualitatives en lien avec les prix du logement et par l'indicateur « Nb de logements locatifs sociaux / Nb total de logements dans l'Ecoquartier ¹¹² ». Cependant, ces initiatives ne garantissent pas en soit une plus grande mixité sociale pour deux raisons. En effet, les familles immigrées (ou issues de l'immigration) surreprésentées en ZUS ont un taux de natalité plus important que le reste de la population ¹¹³ et donc des besoins en logement (superficie et nombre de pièces) différents. Si la diversité des profils de logement (du T1 au T5) n'est pas garantie alors une ségrégation naturelle sera effectuée. Dans le contexte de la région Ile de France où le marché du logement est saturé, le phénomène du surpeuplement sera renforcé, participant à la dégradation des logements et des parties communes, à l'augmentation des nuisances sonores, et au manque d'intimité de chacun, ne favorisant pas un cadre de vie favorable au

¹¹¹ Ministère de l'Egalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 27

¹¹² Ministère de l'Egalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 27

¹¹³ Toulemon. L, Population et société, La fécondité des immigrés : nouvelles données, nouvelles approche, 2004, p 2

développement de l'enfant. En conséquence, ces difficultés, qui sont considérées comme parmi les principales rencontrées par les habitants des ZUS, seront accentuées. De plus, un tel indicateur est pertinent à l'échelle d'une agglomération et non à l'échelle d'un quartier, le logement social étant prépondérant dans les quartiers ciblés.

→ Renforcer le mieux vivre ensemble par une meilleure considération des problématiques liées à l'accessibilité et la mobilité

Les questions du handicap et du vieillissement sont abordées dans le cadre des données qualitatives de la dimension « cadre de vie et usages » à fournir par le porteur de projet mais ces problématiques ne sont pas traduites en indicateur à atteindre. A l'inverse, la prise en considération de public spécifique (sdf, jeunes travailleurs...) est convertie en indicateur mais ne fait pas parti des données qualitatives à détailler¹¹⁴. L'explicitation de certaines orientations en lien avec la solidarité n'est pas développée ce qui n'aide pas à comprendre la hiérarchisation des priorités.

La question de l'accessibilité est peu développée (personnes handicapées ou âgées), en dehors de la donnée qualitative « équipements accessibles » de la dimension « cadre de vie et usages », et mériterait d'être plus approfondie concernant l'accès aux bâtiments, aux logements (et à l'intérieur : salle de bain, toilettes), l'aménagement des espaces publics (en particulier par un mobilier urbain et des cheminements appropriés) et des transports en commun (dont leur infrastructure) adaptés. Ces éléments ne sont pas directement traités par les données qualitatives « ville des petits pas, accès à un transport en commun collectif efficace et composition et forme urbaine » de la dimension « développement territorial ¹¹⁵ ». En conséquence, l'absence de mesures sur l'accessibilité peut contribuer au renforcement de situations d'isolement que l'on rencontre régulièrement en ZUS, en particulier chez les individus à mobilité réduite.

→ Favoriser les sentiments de sécurité et de tranquillité publique

Les notions de sécurité et de tranquillité publique participent activement à la dégradation du tissu social, au développement du sentiment de crainte et à la dégradation des espaces extérieurs (dont les équipements). Elles contribuent ainsi à la détérioration des interactions sociales, à l'isolement des individus, au sentiment de stress et d'anxiété, et à une augmentation de l'excès de poids et de l'obésité par un abandon progressif des déplacements doux et de la dégradation volontaire de certains équipements sportifs.

¹¹⁴ Ministère de l'Egalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 27

¹¹⁵ Ministère de l'Egalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 34

Ces notions sont présentes dans la dimension « cadre de vie et usage », avec la donnée qualitative suivante « en quoi les espaces publics favorisent-ils le sentiment de sécurité (orientation, visibilité, animation urbaine...) ¹¹⁶ » et est repris par l'indicateur « sûreté et sécurité urbaine ». Pourtant on ne constate aucun critère d'évaluation associé ¹¹⁷.

Il pourrait donc être intéressant de mettre en place des critères d'appréciation permettant de juger de la valorisation de l'espace extérieur en particulier d'un point de vue tranquillité publique mais également d'indicateurs en lien avec l'état et l'entretien des espaces publics, des parties communes des logements, des équipements et l'accessibilité des services de police et les pompiers (problématique de l'enclavement). Ce ci fait partie intégrante de la GUP mais la convention GUP n'impose aucun indicateurs. En l'absence du développement d'un environnement extérieur sécurisé et agréable, toute mesure favorisant les mobilités douces seront également inefficaces.

De plus, la notion de sécurité ne se limite pas qu'à la tranquillité publique. Les grands ensembles étant caractérisés par un bâti vieillissant, les normes incendies et relatives au fonctionnement des ascenseurs peuvent être défailtantes. La remise aux normes est absente de la démarche Ecoquartier qui confirme que la réhabilitation n'est que partiellement intégrée et sans cadre précis.

3. Dimension « développement territorial » : dynamiser le territoire

A. Rappel des engagements et notions clés du dossier de labellisation

1. Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire.
2. Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances.
3. Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts.
4. Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile.
5. Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants.

Les notions clés associés sont : dynamisme du tissu économique existant, développement d'une économie locale et solidaire, programmation des équipements publics et privés, accès

¹¹⁶ Ministère de l'Egalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 28

¹¹⁷ Ministère de l'Egalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 28

aux services et aux emplois, vie de quartier, économie des matériaux et des ressources, ressources locales et développement des filières, ville des petits pas, accès à un transport collectif efficace, place de la voiture, livraison / services urbains, réseaux, services, usages¹¹⁸.

B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation

La démarche Ecoquartier s'inscrit dans une approche globale et durable de la ville. Le dynamisme économique, la diversité des fonctions, l'accessibilité et les transports sont au cœur des orientations.

L'Ecoquartier est de ce fait partie intégrante à la ville avec laquelle elle est connectée. Les problématiques du chômage et de la précarité sont caractéristiques des ZUS et participent à la dégradation de la santé des individus. Le développement d'une économie locale, équilibrée et solidaire peut participer au bien être des habitants si elle participe à l'embauche des individus du quartier concerné. Si tel est le cas, cela permettrait aux habitants de regagner en contrôle de leur quotidien, d'accéder à plus de confort, et de mieux se soigner. En effet, 20% des habitants en ZUS déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours de l'année écoulée et 11.5% des habitants n'ont pas de complémentaire maladie¹¹⁹.

Dans cette volonté de dynamiser les quartiers, une importance particulière est donnée à l'égard de la mixité des fonctions (bureaux, services et commerces, autres activités) et à leur accessibilité. Les notions de distance et de marchabilité sont valorisées en particulier concernant les fonctions considérées comme fondamentales. L'objectif est de réduire la place de la voiture, et de favoriser les transports doux et les transports en commun.

C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation :

13) Analyse des indicateurs issus de la dimension « développement territorial »¹²⁰

Critères d'évaluation / indicateurs	Favorable au bien être des habitants (oui, non, non applicable)	Commentaires éventuels
Participation au développement économique local	oui	- : approche territoriale au sens large et pas directement du quartier. En soit il n'est donc pas sur que les habitants du quartier soient embauchés.

¹¹⁸ Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 31 à 35

¹¹⁹ ONZUS, Rapport 2012, 2013, p 149

¹²⁰ Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 31 à 35

		Dans le dossier de labellisation, pas de précisions concernant les équipements éducatifs, de formations professionnels ou autres permettant de réduire les écarts entre ZUS et hors ZUS. Pas de mention du service public (pole emploi...)
Mixité fonctionnelle : % surfaces bureaux, services et commerces, autres activités	oui	<p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> - : se référer aux remarques concernant l'éducation, la formation professionnelle et le service public afin que les habitants en ZUS puissent à la fois travailler et consommer
Accessibilité aux fonctions fondamentales	NA	<ul style="list-style-type: none"> - : pas de définition de « fonctions fondamentales »
Promotion des ressources et des filières locales	oui	<p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> - : pas de mesures prises pour favoriser l'intégration des personnes issues du quartier (éducation, formation pro, service public...)
Stationnement : Nb de places par logement	oui	<p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> - : pas de mentions concernant : <ul style="list-style-type: none"> • la qualité et le confort des TC (réhabilitation nécessaire, accessibilité pour les personnes âgées ou handicapées) • Le développement d'un environnement favorable à l'utilisation des TC et TD : mobilier urbain, éclairage extérieur, entretien des espaces publics, GUP...
Qualité des circulations douces		
Desserte : % de la surface de l'Ecoquartier ayant accès au TC		
Connectivité : % de logements ayant un accès internet d'au moins 300 MB/s	NA	

Il aurait été intéressant d'avoir des indicateurs concernant :

- La qualité et le confort des TC
- Le développement d'un environnement favorable à l'utilisation des TC et TD

D. Ecart constatés entre la démarche Ecoquartier et la grille synthétisant l'ensemble des enjeux identifiés (annexe 9)

→ Prioriser les populations des quartiers en ZUS afin de réduire les inégalités économiques et sociales

Le dynamisme économique fait parti des points essentiels de la démarche Ecoquartier avec le souhait de participer à l'économie locale et de contribuer au développement d'une

économie locale, sociale et solidaire¹²¹. Cette initiative permet donc en soit de contribuer à la réduction du chômage et de la précarité, facteurs contribuant à la dégradation de la santé mentale (stress, anxiété, état dépressif) ainsi qu'à l'abandon de soins.

Cependant, l'approche semble dépasser la notion de quartier pour s'étendre à la notion de territoire. De par les particularités des habitants en ZUS (surtout concernant le niveau d'éducation et de compétences disponibles), il n'est pas sur que ces derniers en soit les premiers bénéficiaires. Il pourrait donc s'avérer pertinent de prendre également certaines mesures en lien avec les équipements éducatifs, de formation professionnelle ou public (ex : pole emploi) afin de réduire les écarts entre ZUS et hors ZUS.

4. Dimension « *préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques* » : répondre à l'urgence climatique et environnementale

A. Rappel des engagements et notions clés du dossier de labellisation :

- 1) Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques.
- 2) Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération.
- 3) Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage.
- 4) Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe.
- 5) Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels.

Les notions clés associées sont : préservation des risques, adaptation au changement climatique, sobriété et efficacité, filières de production d'énergie ou de récupération, évaluation des consommations et sensibilisation, limitation des la production de déchets ménagers, et de chantier, réduction de la consommation, gestion intégrée des eaux pluviales et usées, biodiversité, gestion et usage des espaces verts¹²²

B. Analyse des engagements et notions clés du dossier de labellisation

Cette orientation intègre l'ensemble des enjeux environnementaux et climatiques actuelles. L'anticipation et l'adaptation de nos modes de vies et d'habitation sont considérées en prévision des évolutions potentielles du climat ainsi que de nos modèles de consommation

¹²¹ Ministère de l'Égalité des territoires et du logement, Dossier de labellisation, label Ecoquartier, 2012, p 31

¹²² Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 36 à 40

(énergies renouvelables, sobriété, changement comportemental, valorisation des déchets, filière courte, gestion de la ressource en eau et de la biodiversité).

Cette approche favorisant une société plus respectueuse et soucieuse de s'intégrer durablement dans son environnement extérieur participe à la mise en place d'un cadre de vie plus sain donc favorable à la santé et dans le long terme, sous réserve qu'elle bénéficie équitablement aux différentes catégories de l'échelle sociale.

C. Pertinence des indicateurs Ecoquartier issus du dossier de labellisation

14) Analyse des indicateurs issus de la dimension « préservation des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques »¹²³

Critères d'évaluation / indicateurs	Favorable au bien être des habitants (oui, non, non applicable)	Commentaires éventuels
Anticipation et adaptation au changement climatique	oui	+ : prise en considération du changement climatique en particulier concernant les températures de confort (îlot de chaleur) et dans la conception des bâtiments et espaces publics (isolation thermique)
Sobriété : moyenne de consommation des bâtiments dans l'ECOQUARTIER kWh/m2/an	oui	+ : isolation thermique, éco-conception, baisse des charges (augmentation pouvoir d'achat), accompagnement des habitants (sensibilisation) - : pas de mention concernant la qualité de l'air intérieur (système de ventilation) ni les équipements de chauffage (réhabilitation, changement...)
Filière énergie renouvelable électricité : % d'électricité produite par EnR		
Filière Energie Renouvelable chaleur : % de chaleur produite par EnR		
Recyclage : % de logements à moins de 200m d'un point d'apport volontaire	oui	+ : participe à l'hygiène des parties communes et des espaces extérieurs, valorisation des chantiers verts
Qualité du traitement local et de la valorisation des déchets		
Imperméabilisation : % de surfaces imperméabilisées	oui	+ : réduction des risques d'inondation
Qualité de la gestion intégrée de l'eau		
Qualité de la gestion intégrée de l'eau		
Surfaces végétalisées : % de la	oui	+ : amélioration de la qualité de l'air extérieur, lutte contre le réchauffement climatique, réduction des

¹²³ Ministère de l'égalité, des transports et du logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2013, p 36 à 40

surface dédiée aux espaces végétalisés (dont toitures)		expositions et des risques
Qualité de la prise en compte de la biodiversité		

Conclusion et recommandations

L'analyse de la démarche Ecoquartier comme outil potentiel d'intégration de la santé dans les projets de renouvellement urbain, s'inscrit dans le processus de réflexion initiée par l'ANRU dans le cadre du PNRU 2 qui débutera en 2014. Ce document vient donc alimenter les échanges en interne à l'ANRU et entre cette agence et l'ARS Ile de France.

D'une manière globale, la démarche Ecoquartier est un outil intéressant pour favoriser une plus grande intégration de la santé hors système de soins dans les projets de renouvellement urbain pour le PNRU 2. Cet outil propose un projet de société cohérent avec les défis actuels, en particulier l'évolution des villes, la notion de développement durable, et les considérations environnementales et climatiques. Par rapport aux principaux problèmes de santé rencontrés en ZUS, la démarche Ecoquartier apporte un certain nombre d'éléments de réponse favorisant l'amélioration des conditions de vie des habitants en particulier en ce qui concerne :

- Le cadre de vie, avec une attention particulière à l'égard de : la qualité des espaces publics / verts, du tissu social et des mécanismes de solidarité, la qualité architecturale / urbaine, et la diversité des équipements (publics et marchands) disponibles.
- Les déplacements, par le biais du renforcement des transports en commun et des mobilités douces
- La santé environnement, avec une véritable prise en considération des nuisances et pollutions
- Le développement économique à une échelle locale et solidaire
- La prise en considération des problématiques environnementales, et la nécessité de s'y adapter comme par exemple l'utilisation des énergies renouvelables, la sobriété énergétique, le recyclage et la préservation de la ressource en eau.

Il est cependant important de préciser que la démarche Ecoquartier est un outil qu'il est nécessaire d'adapter au contexte du renouvellement urbain en ZUS et des réalités qu'on y rencontre. La démarche Ecoquartier ne répond pas à l'ensemble des problématiques telles que la gestion urbaine de proximité et le relogement qui sont dans tous les cas repris par les conventions ANRU signées par le porteur de projet. A l'inverse, ces outils ANRU ne disposent pas d'indicateurs. Il pourrait être intéressant d'en développer afin de favoriser le suivi de la mise en œuvre des engagements qualitatifs, et s'assurer par exemple que le relogement participe à des parcours résidentiels positifs, à la mixité sociale, dans de bonnes conditions (accompagnement social) et sans une augmentation du reste à charge. La mise en place de ces indicateurs permettrait ainsi d'évaluer l'impact potentiel sur la santé des

habitants de la réalisation des engagements qualitatifs. Un des principaux oublis de la démarche Ecoquartier et des outils ANRU est la question des copropriétés dégradées, où certains propriétaires résidents se retrouvent dans des situations de précarité et de mal logement sans perspective d'amélioration. Cette période de réflexion amorcée par l'ANRU dans le cadre de la préparation du PNRU 2 est donc l'occasion d'aborder ce sujet.

En termes de recommandations :

→ Face à certains décalages observés entre la démarche Ecoquartier et l'annexe 9, il serait pertinent dans le cadre du lancement du PNRU 2 de mieux encadrer les porteurs de projet concernant les enjeux suivants préalablement détaillés dans la partie analyse :

- La consultation de la population à chaque étape du projet de renouvellement urbain ;
- Le niveau d'exigence attendu concernant les opérations de réhabilitation. En effet, la majorité des enjeux de santé est intrinsèquement liée à la rénovation des quartiers composés de grands ensembles vieillissants ;
- L'amélioration de l'isolation acoustique (interne et externe) ;
- Le renforcement de la mixité sociale ;
- La prise en considération du handicap et du vieillissement dans l'habitat et l'aménagement public ;
- Le développement du sentiment de tranquillité publique par la valorisation et l'entretien des espaces publics, des équipements et des parties communes des logements ;
- la priorisation et l'employabilité des habitants en ZUS par un renforcement des équipements, de formations ou d'autres dispositifs favorisant la réduction des écarts de compétences entre habitants des ZUS ou hors ZUS

→ Doter les indicateurs de la démarche Ecoquartier de critères de jugement explicites. En effet, dans le dossier de labellisation de la démarche Ecoquartier, il est précisé que les critères d'évaluation seront notés par un ou des experts en fonction des réponses apportées par le porteur de projet. La mise en place de critères de jugement explicites et connus de tous permettra d'éviter toute subjectivité et l'émission d'avis en toute transparence.

→ Mettre en place un outil d'évaluation de l'impact sur la santé suite à l'adoption de la démarche Ecoquartier par les porteurs de projet dans le cadre du lancement du PNRU 2. La démarche Ecoquartier, en interagissant avec les déterminants sociaux, économiques et environnementaux, crée les conditions d'une amélioration du cadre de vie des habitants et donc à priori de leur bien être. Comme mentionné préalablement, il n'existe à ce jour peu

d'évidence scientifique concernant le lien de causalité entre une politique publique (influant une multitude de déterminants) et l'amélioration de l'état de santé d'une population. Les dynamiques sont complexes et il est nécessaire de renforcer l'état de la science pour le développement de politiques d'aménagement et d'urbanisme plus favorables à la santé de chacun dans une approche de réduction des inégalités sociales de santé. Le démarrage du PNRU 2 est donc l'occasion de contribuer à l'état de la science, que l'on parle d'évaluation pré ou post opérationnelle.

Annexe 1 : Bibliographie

Ouvrages

ANRU, PNRU 2011 les chiffres, 2012

Barton. H et Tsourou. C, Urbanisme et santé, un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, 2000

Bruitparif, Impact sanitaire du bruit dans l'agglomération parisienne : quantification des années de vie en bonne santé perdues, 2011

Hankey. S, Marshall. J, Brauer. M, Health Impacts of the built environment: within urban variability in physical inactivity, air pollution, and ischemic heart disease mortality, 2012

Haut Comité de la Santé Publique, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, 1998

Health Scotland, Health impact assessment of transport initiatives, a guide, Transport HIA, 2007

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Les habitants des zones urbaines sensibles d'Ile de France et leur quartier, résultats d'une enquête auprès de 2420 habitants, 2005

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Cadre de vie et sentiment d'insécurité en Ile de France : existe-t-il des spécificités chez les habitants des ZUS ?, 2008

Maantay. J, Derelict land, deprivation, and health inequality in Glasgow, Scotland: the collapse of place, 2009

Macgregor. C, Urban regeneration as a public health intervention, 2010

Martin Houssart. G, N. Tabard, Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, 2008

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, construire sain, 2011

Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, Rapport 2012, 2012

Rizk. C, INSEE, Pauvreté et qualité du cadre de vie, 2004

Roue Le Gall. A, Harpet. C, Potelon . L, Développement d'un guide méthodologique d'évaluation des impacts sur la santé des documents d'urbanisme et projets d'aménagement, rapport intermédiaire, 2013

Thompson. H, Atkinson. R, Petticrew. M, Kearns. A, Do urban regeneration programmes improve public health and reduce health inequalities?, 2006

Thomson. H, Thomas. S, Sellstrom. E, Petticrew. M, Housing improvements for health and associated socio economic outcomes : a systematic review, 2013

WHO Europe, Is housing improvement a potential health improvement strategy?, 2005

Articles

Baudet. N, Environnement de résidence et mobilité douce : une étude à partir de la cohorte RECORD, 2009

Croucher. K, Wallace. A, Duffy. S, University of York, The influence of land use mix, density and urban design on health : a critical literature review, 2012

Groupe RECORD, la lettre d'information de l'étude RECORD, 2009

Housing corporation, Good housing and good health? A review and recommendations for housing and health practitioners, 2009

Institut pour la Ville en Mouvement, La mobilité urbaine : un nouveau cadre conceptuel, 2001

Ministère de la ville, Arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'agence nationale de renouvellement pour la rénovation urbaine, 2011

Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Dossier de presse, Lancement du label national Ecoquartier, 2012

Ministère de l'égalité des territoires et du logement, La charte des Ecoquartiers, Label Ecoquartier, Charte Ecoquartier, 2012

Observatoire Social de Lyon, Enquête auprès des salariés d'Ile de France sur les transports en commun domicile travail, rapport final, 2010

Parizot. I, Renahy. E, Bazin. F, Chauvin. P, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Santé inégalité et ruptures sociales, rapport pour la délégation interministérielle à la ville, 2005

Secrétariat général du CIV, Panorama pratique de la politique de la ville, 2011

Toulemon. L, Population et société, La fécondité des immigrés : nouvelles données, nouvelles approche, 2004

Autres documents

ANRU, charte nationale d'insertion applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage, 2005

ANRU, fiches repères de la rénovation urbaine, Le relogement dans les projets de rénovation urbaine, 2007

ANRU, fiche repère 0 de la rénovation urbaine, gestion urbaine de proximité et projets de rénovation urbaine, 2006

ANRU, fiche repère 0 de la rénovation urbaine, sommaire, gestion urbaine de proximité et projets de rénovation urbaine, 2006

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, Dossier de labellisation, Label Ecoquartier, 2012

Documents internet

ARS, PPT Santé et aménagements des territoires franciliens : comment agir ensemble, 2013. En ligne : http://www.ars.iledefrance.sante.fr/fileadmin/ILE-DE-FRANCE/ARS/8_Democratie-Sanitaire/Forum-Sante-Amenagement/PPT_Forum_27_02_2013_Internet-light.pdf

Djider. Z, Vanovermeir. S, INSEE, Des insultes aux coups : hommes et femmes inégales face à la violence, 2007. En ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1124®_id=0

Groupe RECORD, principaux résultats, 2011. En ligne : http://www.record-study.org/r_resultats/index.html#res-supermarches

INSEE, La population des zones urbaines sensibles, 2010. En ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1328

INSEE, Les franciliens utilisent autant les transports en commun que la voiture pour se rendre au travail, 2011. En ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17224

Legifrance, loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, article 3, 2013. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880200>

Legifrance, loi n° 2010 – 1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, 2011. En ligne :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8620E3F5CFD038CED821052E48875129.tpdjo14v_1&dateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000022911670&categorieLien=cid

Logic-immo, Cecile Duflot lance la réforme du système d'attribution des HLM, 2013. En ligne : <http://www.logic-immo.com/actus-immobilier/2013/06/04/cecile-duflot-lance-la-reforme-du-systeme-dattribution-des-hlm-nat-49771.php>

Observatoire des inégalités, Les revenus et la pauvreté dans les quartiers sensibles, 2012. En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article419>

Observatoire des Inégalités, Le chômage dans les zones urbaines sensibles, 2013. En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article312>

Observatoire Régional de Santé d'Ile de France, Les principales causes de décès en Ile de France, 2009. En ligne : <http://www.ors-idf.org/causes-de-deces>

Secrétariat général du CIV, Accessibilité, transports publics – Introduction, 2009. En ligne : <http://sig.ville.gouv.fr/page/91/accessibilite-transports-publics---introduction>

Senat, L'exception territorial : un atout pour la France, 2013. En ligne : <http://www.senat.fr/rap/r02-241/r02-24113.html>

¹ RATP, plan interactif. En ligne : <http://www.ratp.fr/plan-interactif/>

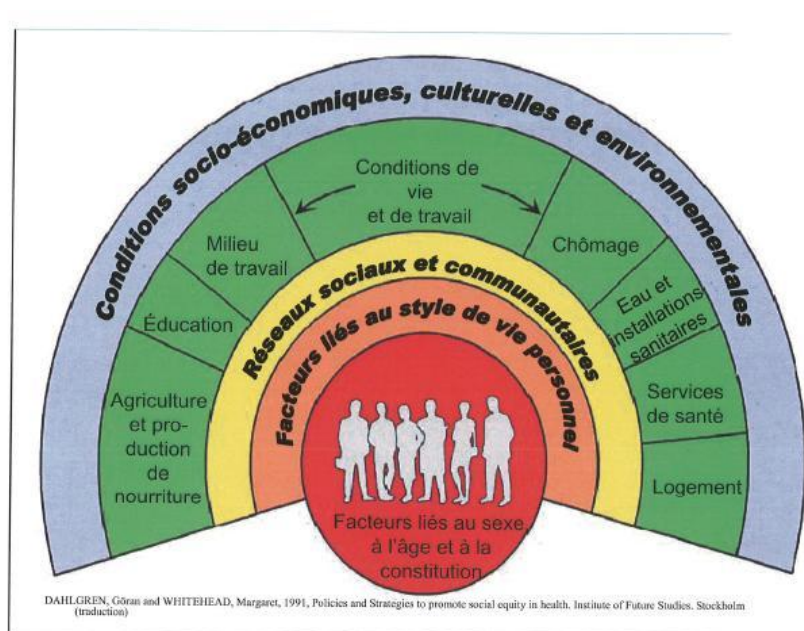
Annexe 2 : une approche globale de la santé

1. Une approche globale de la santé

A. Définitions : santé et déterminants sociaux de santé

La santé est définie dans le préambule de la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé adoptée en 1946 comme « un état de complet bien être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Dans ce même document, il est rappelé en introduction que la santé est un droit fondamental de tout être humain et les gouvernements sont responsables de la santé de leurs peuples¹²⁴.

La santé ne se résume donc pas qu'à une absence de maladie mais par un état influencé par une multitude de facteurs liés à l'individu (dimension biologique) et à son environnement. C'est ce que l'on appelle communément les déterminants sociaux de la santé, c'est-à-dire les « circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie¹²⁵ ». Le schéma conceptuel de Dahlgren et Whitehead ci-dessous¹²⁶ est généralement utilisé comme model explicatif.



¹²⁴ OMS, Constitution de l'organisation mondiale de la santé, 2006, p1

¹²⁵ OMS, Déterminants sociaux de la santé, 2013. En ligne : http://www.who.int/social_determinants/fr/

¹²⁶ ARS Poitou Charentes, La promotion de la santé, 2013. En ligne : <http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr/La-promotion-de-la-sante.110069.0.html>

B. Santé et inégalités sociales de santé

Les individus ne sont pas tous égaux en termes de santé et l'on constate des corrélations entre la santé d'une personne et sa catégorie sociale : c'est ce que l'on nomme les inégalités sociales de santé. Ces différences sont généralement le résultat d'inégalités de divers types : celles entre hommes et femmes, celles liées aux catégories socioprofessionnelles et celles entre territoires. Cela permet ainsi d'affirmer que les inégalités de santé sont en soit évitables, qu'elles ne relèvent pas uniquement de la biologie et qu'elles sont le résultat de « constructions »¹²⁷. L'épidémiologie a montré que l'état de santé est étroitement influencé par la position sociale et met en avant le principe de gradient sociale : les inégalités sanitaires touchent tout un chacun et plus une personne occupe une position socio-économique favorable, plus il sera en bonne santé¹²⁸. A titre illustratif :

- A 50 ans en France, l'espérance de vie (en 2003) des professions les plus qualifiées est de 32 ans pour les hommes soit un différentiel de 5 ans vis-à-vis de la classe ouvrière (27 ans)
- Les hommes de 50 ans des professions les plus qualifiées jouissent d'une espérance de vie en bonne santé perçue de 23 ans contre 14 ans pour la classe ouvrière¹²⁹.

C. Déterminants de santé et état de santé, des liens complexes

L'analyse des déterminants de la santé et de leur impact sur la santé est extrêmement complexe. Les modèles les plus récents posent l'interrogation sur une hiérarchisation éventuelle. C'est par exemple le cas de Wilkinson. R et Pickett. K qui affirment dans l'ouvrage « The spirit level: why more equal societies almost always do better (2009) » que plus la distribution des revenus dans un pays est effectuée de manière inégalitaire, plus ce pays manque de performance vis à vis des différents indicateurs du bien être (espérance de vie, mortalité, obésité, instruction...).

Cependant, à ce jour, l'état de la science ne permet pas d'affirmer sur la base d'une corrélation entre un déterminant de santé et un état de santé, un quelconque lien de causalité. Les mécanismes causaux ne sont pas identifiés. Les interconnexions entre déterminants de santé et état de santé sont donc à analyser avec prudence car les

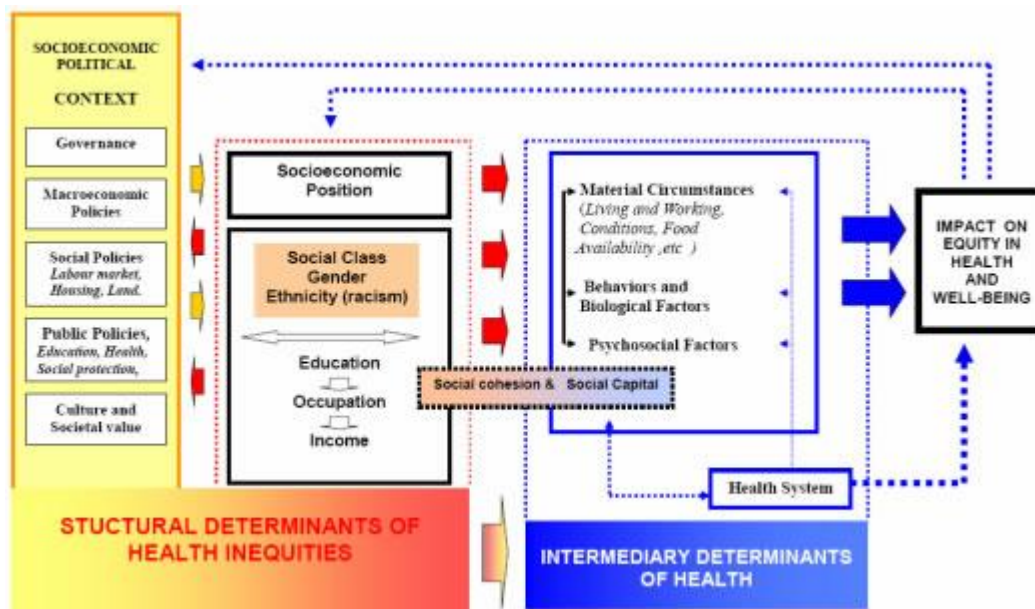
¹²⁷ Moleux. M, Schaetzel. F, Scotton C, Inspection générale des affaires sociales, Les inégalités sociales de santé : déterminants sociaux et modèle d'action, 2011, p 7

¹²⁸ OMS, Commission des déterminants sociaux de la santé, principaux concepts, 2013. En ligne : http://www.who.int/social_determinants/final_report/key_concepts/fr/

¹²⁹ Cambois. E, Barnay. T, Robine. MJ, Espérance de vie, espérances de vie en santé et âge de départ à la retraite : des inégalités selon la profession en France, 2010, p 3

dynamiques se révèlent non linéaires. En effet, les déterminants ne peuvent être appréhendés de manière distincte. Ils sont donc imbriqués, pouvant se renforcer mutuellement et être rétroactifs. Par exemple, être au chômage est souvent associé à un état de santé dégradé, qui agira potentiellement de manière rétroactive sur la capacité de l'individu à retrouver un emploi. Cette complexité rend la définition de politiques de lutte contre les inégalités sociales de santé, et surtout leur évaluation, délicates d'un point de vue méthodologique¹³⁰.

Certaines approches ayant pour objectifs de comprendre les interactions entre déterminants de santé distinguent les causes dites « proximales » (par exemple, les modes de vie, les comportements des individus) des causes dites « fondamentales » ou « structurelles » (par exemple, les conditions socioéconomiques)¹³¹. Les modèles sont donc variés, non homogènes et aux ambitions différentes. Une des visions les plus consensuelles à ce jour est le modèle élaboré par la commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS. Il distingue 3 composantes interagissant entre elles : le contexte socioéconomique et politique (gouvernance, politiques macroéconomiques, politiques sociales, cultures et valeurs sociétales...), les déterminants structurels liés à la position socioéconomiques, des individus (stratification sociale mesurée par le revenu, la formation, l'emploi, le genre...) et des déterminants intermédiaires (circonstances matérielles, facteurs psychosociaux et environnementaux, comportements et biologie, système de santé)¹³².



¹³⁰ Cambois. E, Barnay. T, Robine. MJ, Espérance de vie, espérances de vie en santé et âge de départ à la retraite : des inégalités selon la profession en France, 2010, p 12, 13

¹³¹ Haut Conseil de la Santé Publique, Rapport, Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité, 2009, p 11

¹³² INPES, Qu'est ce qui détermine la santé, 2013. En ligne : <http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/ISS/determinants-sante.asp>

Ce modèle permet de mettre en avant l'importance d'un certain nombre de facteurs tels que les politiques publiques, les conditions de vie et la transmission intergénérationnelle. La notion de déterminisme social, comme moteur de la reproduction des inégalités en matière d'éducation ou d'emploi, est ainsi vecteur d'inégalité d'opportunités. On peut donc considérer que l'état de santé d'une personne n'est pas uniquement le résultat de ses comportements, et en conséquence cela va au-delà de la seule responsabilité individuelle. Le rôle joué par les politiques publiques est donc crucial car elles façonnent nos conditions de vie¹³³. Parmi les politiques publiques, l'OMS s'est particulièrement intéressé aux politiques d'urbanisme, de logement et à leur influences sur la santé qu'elle qualifie de fondamentale et majeure.

D. La lutte contre les inégalités sociales de santé dans les politiques publiques en France

D'une manière générale l'état de santé moyen de la population française est bon.

L'espérance de vie continue de progresser et la France est le pays d'Europe où celle-ci est la plus longue à 65 ans tout sexe confondu¹³⁴. Cependant, il existe de nombreuses inégalités sociales de santé comme l'expliquent les tableaux suivants¹³⁵.

Espérance de vie des hommes et femmes à 35 ans en 2000-2008, par catégorie socioprofessionnelle (en années)

	Cadres et Prof int sup	Prof Intermédiaires	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Employés	Ouvriers	Inactifs non retraités	ensemble
Hommes	47.2	45.1	44.6	44.8	42.3	40.9	30.4	42.8
Femmes	51.7	51.2	49.6	50.3	49.9	48.7	47	49.4

Espérance de vie des hommes selon leur incapacité et leur catégorie socioprofessionnelle en 2003

	Espérance de vie	EV avec et sans difficultés dans les activités « soins personnels »		EV avec et sans difficultés dans les activités en général		EV avec et sans problèmes fonctionnels physiques et sensoriels	
		Années	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV	EVI
Hommes, 35 ans							
Cadres sup	46.6	2.1	95.5%	7	84.9%	12.6	72.9%
Ouvriers	40.9	3.4	91.7%	9.1	77.8%	16.5	59.8%
Inactifs	30.4	8.7	71.2%	20.4	32.8%	19.9%	34.6%

¹³³ Moleux, M, Schaetzel, F, Scotton C, Inspection générale des affaires sociales, Les inégalités sociales de santé : déterminants sociaux et modèle d'action, 2011, p 15

¹³⁴ Moleux, M, Schaetzel, F, Scotton C, Inspection générale des affaires sociales, Les inégalités sociales de santé : déterminants sociaux et modèle d'action, 2011, p 9

¹³⁵ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, L'état de santé de la population en France, rapport 2011, 2011, 2012, p 119 et 121

Malgré ces fortes disparités, l'appropriation de cet enjeu par la France est relativement tardive et la lutte pour réduire ces inégalités sociales de santé doit être renforcée et faire l'objet de plus d'attention de la part des politiques publiques dans leur ensemble même si elle fait bien partie de la politique nationale de santé. Cependant, la santé relevant uniquement des compétences du ministère de la santé, l'approche est orientée vers le curatif, la prévention et la lutte contre les exclusions¹³⁶. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique intègre bien la réduction des inégalités sociales de santé l'un de ses 9 principes explicitée de la manière suivante : « la définition des objectifs et l'élaboration des plans stratégiques doivent systématiquement prendre en compte les groupes les plus vulnérables en raison de leur exposition à des déterminants spécifiques de la fréquence et/ou de la gravité du problème visé, y compris les déterminants liés à des spécificités géographiques¹³⁷ ». De plus, parmi les 100 objectifs de cette même loi, 2 concernent directement les inégalités sociales de santé. Il s'agit des objectifs 33 « Réduire les obstacles financiers à l'accès aux soins pour les personnes dont le niveau de revenu est un peu supérieur au seuil ouvrant droit à la CMU » et 34 « Réduire les inégalités devant la maladie et la mort par une augmentation de l'espérance de vie des groupes confrontés aux situations précaires »¹³⁸. On constate donc que la question des inégalités sociales de santé est (peu) présente mais que la prise en considération du gradient sociale est absente.

La question des inégalités environnementales est considérée dans le cadre du Plan National Santé Environnement 2009 – 2013. L'ensemble des actions du Plan sont organisés autour des deux axes suivants :

- « Réduire les expositions responsables de pathologie à fort impact sur la santé ;
- Réduire les inégalités environnementales »¹³⁹.

Des politiques de prévention sont également développées afin de prévenir l'apparition de maladies (prévention primaire), dépister une maladie (prévention secondaire) et à prendre en charge des facteurs de risques ou de formes précoces de la maladie (prévention tertiaires).

Les principales limites des politiques de santé en matière de lutte contre les inégalités sont donc :

¹³⁶ Moleux. M, Schaetzel. F, Scotton C, Inspection générale des affaires sociales, Les inégalités sociales de santé : déterminants sociaux et modèle d'action, 2011, p 23

¹³⁷ Legifrance, loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, articles annexes, principes de la politique de santé publique

¹³⁸ Direction générale de la santé et Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Ministère de la santé et des solidarités, Indicateurs de suivi de l'atteinte des 100 objectifs du rapport annexé à la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, 2005, p 4

¹³⁹ Ministère de la santé, Santé Environnement 2^e Plan national 2009 – 2013, 2010, p12

- Les déterminants sociaux de santé ne sont pas considérés en tant que tels. Les inégalités sociales de santé sont abordées à travers l'accès aux soins et la prise en charge des personnes les plus vulnérables.
- Les objectifs de santé publique visant les déterminants de santé ne prennent pas en considération les catégories socioéconomiques et le principe de gradient social.
- La promotion et l'éducation à la santé, c'est-à-dire la « combinaison d'actions planifiées de type éducatif, politique, législatif ou organisationnel appuyant des habitudes de vie et des conditions favorables à la santé d'individus, de groupes ou de collectivités¹⁴⁰ », est le point faible des politiques de santé. Malgré la création de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, son rôle se limite à l'expertise et au conseil en matière de prévention et de promotion de la santé et au développement de l'éducation à la santé à l'échelle nationale. Les collaborations avec les acteurs extérieurs (logement, transport, urbanisme...) au système de santé ne sont pas systématiques¹⁴¹.

E. Les recommandations de l'OMS pour tendre vers l'équité en santé

Afin de promouvoir la notion de justice sociale, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mis en place en 2005 la Commission des Déterminants sociaux de la Santé. Celle-ci a pour objectif des éléments probants sur les moyens et actions à mettre en œuvre afin de favoriser l'équité en santé et de donner l'élan nécessaire au niveau mondial pour plus de mobilisation.

Selon elle, ma mauvaise répartition des soins de santé n'est pas l'unique cause de la morbidité et de ma mortalité mais sont le résultat de la médiocrité et de la disparité des conditions de vie, elles mêmes étant le fruit des conséquences des politiques et programmes sociaux insuffisants, de systèmes économiques injustes, et de visions politiques peu éclairées. L'action sur les déterminants sociaux de la santé doit donc se mener de manière globale et englober l'ensemble des des acteurs tels que les pouvoirs publics, la société civile, les communautés locales, le secteur privé, et organisations internationales¹⁴².

Pour ce faire, la Commission propose 3 recommandations pour « combler le fossé en une génération » :

- Améliorer les conditions de vie quotidienne. Des axes prioritaires sont détaillés tels que : la protection et le développement du jeune enfant l'éducation, les conditions de

¹⁴⁰ O'Neil. M, Université Laval du Québec, journée INPES – UIPES, Pourquoi se préoccuper de l'efficacité de la promotion de la santé ?, 2004, diaporama 5

¹⁴¹ Moleux. M, Schaetzel. F, Scotton C, Inspection générale des affaires sociales, Les inégalités sociales de santé : déterminants sociaux et modèle d'action, 2011, p 25

¹⁴² Commission des déterminants sociaux de la santé, rapport final, Comblent le fossé en une génération, 2009, p 1

vie au travail et la protection sociale en particulier l'accompagnement du vieillissement.

- Lutter contre les inégalités dans la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources. D'une manière générale, ce sont l'organisation des sociétés et l'influence de la mondialisation qui sont pointées du doigt. L'organisation prône donc plus d'équité dans les sociétés par le biais d'un renforcement du secteur public, d'une gouvernance renforcée et légitime, du soutien à la société civile et d'un secteur privé plus responsable. L'intérêt commun est à défendre à toutes les échelles, de la communauté aux instances internationales en passant par les politiques nationales.
- Mesurer le problème, l'analyser et évaluer l'efficacité de l'action. L'OMS recommande la mise en place d'observatoires nationaux et mondiaux pour de l'équité en santé afin d'obtenir une information précise sur l'évolution des inégalités de santé, des déterminants sociaux de la santé et mesurer l'efficacité des politiques et des actions sur l'équité en santé.¹⁴³

¹⁴³ Commission des déterminants sociaux de la santé, rapport final, Comblent le fossé en une génération, 2009, p 2

Annexe 3 : compte rendu réunion ANRU

Date : 05/07/2013

Personnes présentes :

- M. Clément, chargé de mission habitat privé et ensembles immobiliers complexes à la Direction de la Stratégie et du Développement des Programmes (DSDP)
- M. Geiller, direction adjoint de la DSDP –
- Mme. Chapus, responsable de la mission internat d'excellence à la DSDP
- Mme. Ainsselin, chargée de mission urbanisme durable et internationale, DSDP
- Mme. Courouble, chargée de mission politiques sociales à la DSDP (non présente à la réunion mais échange par email)
- M. Dussart, chargé d'étude, siège de l'ARS IDF

Objectif de la réunion :

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de l'étude « Quelle prise en compte de la santé (hors système de soins de proximité) dans les programmes de renouvellement urbain en Ile-de-France ? » mise en œuvre par l'ARS en collaboration avec l'ANRU.

Les objectifs de cette réunion sont de :

- Vérifier le niveau de complétude des obligations légales et conventionnelles en matière de renouvellement urbain
- Identifier les points représentant une marge de manœuvre et donc une décision, par le porteur de projet RU
- Analyser les raisons potentielles de ces décisions : des enjeux de santé publique sont ils considérés ?

Remarques préalables :

De par la proximité de certaines opérations et afin d'éviter des répétitions, les opérations suivantes ont été regroupées :

- La production de logements locatifs sociaux et l'accèsion à la propriété
- La restructuration lourde de logements locatifs, l'amélioration des logements locatifs sociaux et l'amélioration de la qualité de service dans le logement social

De plus, il a été décidé :

- De faire du relogement une catégorie distincte au même titre que les autres engagements qualitatifs (GUP et insertion économique)
- De réintroduire l'insertion économique et dans faire une catégorie à part entière. Ce ci est justifié par la volonté de mettre en avant le rôle central des enjeux « économiques » sur la santé des habitants des quartiers concernés

1. Niveau de complétude des obligations légales et conventionnelles en matière de renouvellement urbain

Les échanges ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'obligations manquantes dans le tableau de l'annexe 4. L'ensemble des points évoqués durant la réunion a bien été rajouté dans le tableau de l'annexe et sont résumé ci-dessous.

De par la richesse du droit français, l'objectif est de s'assurer que les principales obligations légales et conventionnelles soient bien prises en considération. La démarche se veut donc non exhaustive.

Opérations : production de logements locatifs sociaux et accession à la propriété	
Textes	Champ d'application
Règlement sanitaire Départementale	Evacuation des eaux usées et pluviales
Décret n°99-266 du 1 avril 1999 et PLU	Aires de stationnement
Art R 111 cch et art 14 arrêté 01/08/2006	Accessibilité et dimensions balcons, terrasse, loggia
PLU	Localisation zones de risques liés aux pollutions
Arrêté du 20 février 2012	Stationnement sécurisé vélo et installation infrastructure pour la recharge véhicule électrique ou hybride

Opérations : démolition de logements locatifs sociaux	
Textes	Champ d'application
Charte chantier vert	Gestion des nuisances et des déchets
Art 232-8 du code du travail	Protection des travailleurs contre le bruit
Art 44 Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986	Représentation des habitants
Règlement Sanitaire Départemental	Protection des travailleurs et riverains contre les nuisances du chantier (bruit, poussière...)

Opérations : restructuration lourde de logements, amélioration des logements locatifs sociaux, amélioration de la qualité de service dans le logement social	
Textes	Champ d'application
Règlement Sanitaire Départemental	Normes d'habitabilité

Art R 111-2 cch	Surface et volume habitable
Chap 6 cch	Intervention de la police / gendarmerie dans les immeubles
Arrêté du 3 mai 2007	Performance énergétiques des bâtiments existants
Décret no 2007-363 du 19 mars 2007	Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie et performance énergétique des bâtiments existants
Arrêté du 31 janvier 1986	Protection contre les incendies

Opérations : résidentialisation des logements	
Textes	Champ d'application
Arrêté du 31 janvier 1986	Protection contre les incendies (accessibilité des pompiers)

Opérations : aménagement (opération ponctuelle, aménagement d'ensemble, aménagement exceptionnel)	
Textes	Champ d'application
Plan local d'urbanisme	Infiltration des eaux pluviale
Règlement Sanitaire Départemental	Protection des travailleurs et riverains contre les nuisances du chantier (bruit, poussière...)
Charte environnement (art 7), code de l'environnement, charte de la concertation du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement	Consultation du public
Décret n° 2011-324 du 24 mars 2011	Tranquillité publique et protection des travailleurs

Opérations : équipements (publics de proximité, publics exceptionnels, commerciaux et artisanaux, destinés au développement économique et social)	
Textes	Champ d'application
RT 2012, loi n°2009-967 du 3 août 2009	Performance énergétique
Art 123 du cch	Règles de sécurité pour les établissements recevant du public
Arrêté du 22 juin 1990, Arrêté du 25 juin 1980, Art I 123- 2 CCH	Risque incendie et de panique dans les ERP

Opérations : relogement	
Textes	Champ d'application
Charte partenariale du relogement, règlement général de l'ANRU, art I314 code de l'urbanisme et art 353-15 cch	Dispositif et obligations liés au relogement

2. Identification des points représentant une marge de manœuvre et donc de décision et les raisons potentielles de ces arbitrages

Opérations : production de logement locatifs sociaux et accession à la propriété	
Enjeux de décision	Motivation
Surface des pièces (chambre et pièces à vivre, taille des toilettes, et cuisine ouverte ou non)	- Réduction des coûts par le promoteur - Accessibilité / prise en compte du handicap
Localisation local ordures ménagères (intérieur du bâtiment ou extérieur ?)	-Dégradation, hygiène
Renouvellement de l'air (système de ventilation)	-Choix des équipements (ventilation) / cout
Surface vitrée et luminosité intérieur	- Confort - « Vitrine » pour les communes (conception bioclimatique)
Mise en place d'espace extérieur (balcon, terrasse...)	- Confort / cout - Accessibilité / prise en compte du handicap
Stationnement sécurisé de vélo et installation infrastructure dédiée à la recharge véhicule hybride et électrique	-Favoriser les déplacements doux ou favorables à l'environnement

Opérations : démolition de logements locatifs sociaux	
Enjeux de décision	Motivation
Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets	-Cout -Santé des travailleurs
Gestion des nuisances durant le chantier	-Confort des habitants et travailleur -Respect de l'environnement
Sécurisation des chantiers et des travailleurs	-Sécurité et efficacité / continuité du chantier

Opérations : restructuration lourde de logements locatifs, amélioration des logements locatifs sociaux et amélioration de la qualité de service dans le logement social	
Enjeux de décision	Motivation
Se contenter du respect des obligations liées au logement décent ou dépassement de celles-ci, en particulier concernant : confort thermique (type d'équipement de chauffage, éclairage naturel, isolation thermique), la qualité de l'air intérieur (dispositifs d'ouverture et système de ventilation) et l'isolation acoustique	-Confort / cout
Règles incendie (fermeture ou non des escaliers et coursives)	-Sécurité
Accessibilité des services de police	-Sécurité
Evacuation des eaux (système unitaire ou séparé)	-Cout
Adaptabilité et accessibilité des toilettes et salle de bain pour les personnes âgées et handicapées	-Confort, accessibilité / cout

Opérations : traitement des copropriétés dégradées	
Enjeux de décision	Motivation
Réhabilitation des parties communes et hiérarchisation des priorités	-Confort, accessibilité et sécurité / cout

Opérations : résidentialisation	
Enjeux de décision	Motivation
Accessibilité des bâtiments par les pompiers	-Confort, accessibilité et sécurité / cout

Opérations : aménagement ponctuel, d'ensemble, exceptionnel	
Enjeux de décision	Motivation
Taille et dénivelé des cheminements	-Accessibilité (personnes handicapées et âgées) et favoriser les déplacements doux
Eclairage extérieur	-Confort, tranquillité publique
Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets	-Cout -Santé des travailleurs
Mode de concertation du public	Acceptation par le public
Gestion des nuisances liées au chantier	-Confort des habitants et travailleur -Respect de l'environnement
Niveau de perméabilité des sols	-Environnement, prévention des risques
Usages des sols pollués	-Santé
Accessibilité des services de police	-Sécurité

Opérations : équipements publics de proximité, publics exceptionnels, commerciaux et artisanaux, liés au développement économique et social	
Enjeux de décision	Motivation
isolation énergétique	-Confort / cout
Eclairage	-Confort / cout
Isolation acoustique	-Confort / cout

Engagement qualitatif : gestion urbaine de proximité	
Enjeux de décision	Motivation
Approche et mise en œuvre de l'ensemble des points de la GUP : <ul style="list-style-type: none"> • entretien des espaces publics, des équipements, des voiries • Tranquillité publique • Gestion des nuisances durant les chantiers • Information et concertation des habitants 	-Cout / efficacité -Confort des habitants -Acceptation par les habitants -Sécurité
Articulation avec le contrat local de sécurité publique et prévention de la délinquance	-Sécurité

Engagement qualitatif : relogement	
Enjeux de décision	Motivation
Approche et mise en œuvre de l'ensemble des obligations de la charte partenariale du relogement : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un parcours résidentiel positif • Qualité du logement / cout acceptable (loyer, charge) • Accompagnement social 	Acceptation Santé (personnes âgées en particulier)

<ul style="list-style-type: none"> • Concertation et mobilisation des habitants concernés 	
--	--

Engagement qualitatif : insertion économique	
Enjeux de décision	Motivation
<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité du retour à l'emploi • Adéquation entre les obligations liées à la charte de l'insertion et les réalités socio économiques des quartiers concernés 	Difficultés de mise en œuvre des objectifs de la charte Acceptation par les habitants et création d'emplois

Annexe 4 : Identification des éléments "réglementaires et conventionnels" représentant un enjeu de discussion/décision de par l'impact potentiel sur le bien être des habitants (en rouge : les enjeux de discussion)

Catégorie : habitat		
type d'opération	Obligations : santé / bien être	textes
Production de logements locatifs sociaux Accession à la propriété	Surface : 14 m2 (et 33m3) / habitant, Au-delà du 4e hab : 10 m2 (23m3)	Art R 111-2 code de la construction et de l'habitat (CCH)
	Une installation en eau potable	Art R 111-3 CCH
	Une installation d'évacuation des eaux usées (sans refoulement d'odeur) et pluviales	Art R 111-3 CCH Règlement Sanitaire Départemental
	Une pièce spéciale pour la toilette avec une douche ou baignoire et un lavabo (1 à 5 logements)	Art R 111-3 CCH
	Un cabinet d'aisance sans lien cuisine, séjour (1 à 5 logements)	Art R 111-3 CCH
	Un évier avec écoulement d'eau	Art R 111-3 CCH
	Un emplacement pour recevoir appareil de cuisson	Art R 111-3 CCH
	Construction et installation de fosse septique conforme	Art R 111-3 CCH Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif
	Un local clos et ventilé pour le dépôt des ordures ménagères	Art R 111-3 CCH
	Isolation (bruit) des logements : respect des valeurs limites	Art R 111-4 CCH Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation.
	Isolement contre le bruit des transports terrestre : respect des valeurs fixés par le préfet	Art R 111-4-1 CCH Article L571-10 code de l'environnement
	Possibilité de transporter et faire sortir un homme sur un brancard	Art R 111-5 CCH
	Installation d'un ascenseur pour batiments d'habitation collectifs > 3 étage	Art R 111-5 CCH
	Ascenseur en conformité avec les règles de sécurités et d'accessibilité	Art R 111-5 CCH Loir urbanisme et habitat 02 juillet 2003
	Système de chauffage et d'eau chaude sanitaire moyennant une dépense d'énergie limitée	Art R 111-6 CCH
	Un système de chauffage permettant une température de 18°C au centre des pièces du logement	Art R 111-6 CCH Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments

	Consommation énergétique des bâtiments neufs : maximum 50 kWhEP/(m ² .an) + confort durant l'été (la t° la plus chaude des locaux au cours de 5 jours très chaud d'été n'excède pas un seuil)	RT 2012
	Protection contre les infiltrations et les remontées d'eau	Art R 111-8 CCH
	Renouvellement de l'air et d'une évacuation des émanations tels que les taux de pollution de l'air intérieur ne constituent pas un danger et afin d'éviter la condensation (sauf passagère)	Art R 111-9 CCH
	Présence d'ouvrant et de surfaces transparentes donnant sur l'extérieur	Art R 111-10 CCH
	La construction doit pouvoir résister à l'effet combiné de son propre poids, des charges climatiques extrêmes et des surcharges correspondant à son usage normal	Art R 111-11 CCH
	Les surfaces vitrées doivent être réalisées avec des verres de qualité (résistant au choc, ne pas causer de lésions corporelles graves en cas de casse)	Art R 111-11 CCH
	Les installations de gaz, d'électricité, de stockage, d'utilisation de combustibles, les installations fixes de chauffage, de production d'eau chaude, de vapeur, de réfrigération, en conformité avec règles de sécurité	Art R 111-12 CCH + arrêtés conjoints des ministres chargés de l'industrie, de la construction et de l'habitation, de la santé et du ministre de l'intérieur
	Les conduits de fumée en conformité avec les règles sanitaires et de sécurité	Art R 111-12 CCH + arrêtés conjoints des ministres chargés de l'industrie, de la construction et de l'habitation, de la santé et du ministre de l'intérieur
	Les vides ordures en conformité avec les règles sanitaires et de sécurité	Art R 111-12 CCH + arrêtés conjoints des ministres chargés de la construction et de l'habitation et de la santé
	La disposition des locaux, les structures, les matériaux et l'équipement des bâtiments d'habitation doivent permettre la protection contre l'incendie et l'asphyxie	Art R 111-13 CCH + arrêté conjoint du ministère de la construction et de l'habitation et du ministre de l'intérieur
	entretien et vérification des installations, aménagements et dispositifs mécaniques, automatiques ou non (assurer le bon fonctionnement)	Art R 111-13 CCH + arrêté conjoint du ministère de la construction et de l'habitation et du ministre de l'intérieur
	Réalisation aires de stationnement pour logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat	Décret n°99-266 du 1 avril 1999 relatif à l'obligation de réaliser des aires de stationnement et modifiant les articles R. 111-4 et R. 123-21 du code de l'urbanisme Plan Local d'Urbanisme

	Accessibilité et dimension des balcons, terrasse ou loggia	Art R 111-18-2 cch Art 14 Arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-18 à R. 111-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction
	Localisation des zones de risques liés aux pollutions	PLU
	Stationnement sécurisé de vélo et installation infrastructure dédiée à la recharge véhicule électrique ou hybride	Arrêté du 20 février 2012 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R. 111-14-5 du code de la construction et de l'habitation
	Les gardes corps des balcons, terrasses, galeries, loggias : hauteur d'au moins un mètre par rapport au sol	Art R 111-15 CCH
Démolition de logements locatifs sociaux	Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, partage de ces informations à l'organisation en charge des travaux, et élimination (collecte, transport, stockage, tri, traitement nécessaire, dépôt)	ART R1334-27 CSP Art L541-2 code environnement Décret no 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets Permis de démolir, code l'urbanisme: L430-1 à L430-9, R430-1 à R430-27, A430-1 à A430-4. Charte chantier vert Règlement Sanitaire Départemental (poussière) Art 232-8 du code du travail Art 44 Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière
	Gestion des nuisances durant le chantier : bruit, poussière, odeurs	
	Gestion (collecte, recyclage, enfouissement des déchets inertes (non toxiques), industriels banals (non dangereux) et industriels spéciaux (produits chimiques ou toxiques))	

	Sécurisation des chantiers et des travailleurs : matérialisation, accès limité, évacuation provisoire des riverains, prévention des accidents résultants de chutes de personnes (salariés) ou de matériaux	
Changement d'usage de logements sociaux	Dépend de l'usage futur des locaux concernés	
Restructuration lourde de logements locatifs Amélioration des logements locatifs sociaux Amélioration de la qualité de service dans le logement social	<u>Sécurité physique et santé des habitants</u> : - Assure le clos et le couvert, accès en bon état, solidité et absence d'infiltrations d'eau - Les systèmes de retenus (escaliers, balcons, garde corps...) en état conforme à leur usage - Entretien des matériaux de construction, des canalisations, des revêtements - Les réseaux et branchement d'électricité et de gaz, les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sont conforme et en bon état d'usage - Les dispositifs d'ouverture et de ventilation : renouvellement de l'air - Eclairage naturel suffisant des pièces principales - Respect des normes incendies - Accessibilité des services de police	Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. article R. 111-1 du code de la construction et de l'habitation Règlement général de l'ANRU : systématique si réhabilitation lourde (> 1300 euros par logement) Reglement Sanitaire Départemental (normes d'habitabilité) Art R 111-2 du cch Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques et à la performance énergétique des batiments existants Décret no 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation Chapitre VI : Intervention de la police et de la gendarmerie dans les immeubles à usage d'habitation du cch

	<p><u>Éléments d'équipement et de confort :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une installation permettant un chauffage normal, munie des dispositifs d'alimentation en énergie et d'évacuation des produits de combustion et adaptée aux caractéristiques du logement - Une installation d'alimentation en eau potable assurant à l'intérieur du logement la distribution avec une pression et un débit suffisants pour l'utilisation normale de ses locataires - Des installations d'évacuation des eaux ménagères et des eaux-vannes empêchant le refoulement des odeurs et des effluents et munies de siphon - Une cuisine ou un coin cuisine aménagé de manière à recevoir un appareil de cuisson et comprenant un évier raccordé à une installation d'alimentation en eau chaude et froide et à une installation d'évacuation des eaux usées - Une installation sanitaire intérieure au logement comprenant un w.-c., séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas, et un équipement pour la toilette corporelle, comportant une baignoire ou une douche, aménagé de manière à garantir l'intimité personnelle, alimenté en eau chaude et froide et muni d'une évacuation des eaux usées. L'installation sanitaire d'un logement d'une seule pièce peut être limitée à un w.-c. extérieur au logement à condition que ce w.-c. soit situé dans le même bâtiment et facilement accessible - Un réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces et des accès ainsi que le fonctionnement des appareils ménagers courants indispensables à la vie quotidienne - Diagnostic énergétique et étude de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermique et à la performance énergétique (RT global ou par élément) 	
Traitement des copropriétés dégradées	Ensemble des obligations liées au logement décent (sécurité physique et santé des habitants, éléments d'équipements et de confort) détaillé dans la ligne "restructuration lourde de logements locatifs"	<p>Règlement de copropriété</p> <p>Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.</p> <p>code de la construction et de l'habitat</p>
	Ensemble des obligations liées au batit, aux parties communes, et équipements de la ligne "production de logements locatifs sociaux"	
La résidentialisation de logements locatifs sociaux ou de copropriétés dégradées	NA, car concerne : les halls en rez de chaussée, la délimitation des propriétés, les espaces extérieurs des immeubles, leur accès, les espaces de stationnement intérieurs et extérieurs, les caves	Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation
Catégorie : aménagement		
type d'opération	Obligations : santé / bien être	textes

<p>Opérations ponctuelles d'aménagement (gup, voirie de desserte, voirie du domaine public, parcs, jardins et espaces publics)</p>	<p>Pentes : inférieure à 5%. Si > 4% obligation d'aménager un palier de repos (1,20 par 1,40 m sans obstacle) en haut et en bas (tous les 10 mètres)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur minimal des cheminement : 1,40 m libre de mobilier ou de tout obstacle ou 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement - Passage piéton : présence d'abaissés de trottoir avec une largeur minimal de 1,20m + obligation de marquage au sol - La largeur minimale d'un escalier : 1,20 m si absence de mur de chaque coté ou 1,30 m si un mur et 1,40 m si deux murs. Hauteur max des marches : 16 cm, Présence d'une main courante à partir de 3 marches - Les signaux pour piéton associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles - L'installation d'éclairage doivent permettre aux usagers de repérer les zones de cheminement et les zones de conflit - L'installation d'éclairage doit prévenir, réduire et limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie <p>Rétention des eaux pluviales à la parcelle</p>	<p>Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.</p> <p>Arrêté du 21 juin 1991 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière</p> <p>Décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses</p> <p>Prescriptions techniques imposées par arrêtées par le ministre chargé de l'environnement en application du I de l'article L. 583-2, en fonction de l'implantation des installations lumineuses selon qu'elles se situent dans les zones qualifiées d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière ou les zones en dehors de ces agglomérations.</p>
<p>Opérations dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble</p>	<p>Travaux de démolition : cf ensemble des obligations liées à la ligne "Démolition de logements locatifs sociaux", Pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, partage de ces informations à l'organisation en charge des travaux, et élimination (collecte, transport, stockage, tri, traitement nécessaire, dépôt) - Gestion des nuisances durant le chantier : bruit, poussière, odeurs - Gestion (collecte, recyclage, enfouissement des déchets inertes (non toxiques), industriels banals (non dangereux) et industriels spéciaux (produits chimiques ou toxiques) - Démarche d'interprétation de l'état des milieux et mise en place d'un plan de gestion (vérification de la compatibilité des sols avec les usages à venir) - Consultation du public - Respect des prescriptions concernant l'infiltration ou le stockage temporaire des eaux pluviale 	<p>ART R1334-27 CSP</p> <p>Art L541-2 code environnement</p> <p>Décret no 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets</p> <p>Permis de démolir, code l'urbanisme: L430-1 à L430-9, R430-1 à R430-27, A430-1 à A430-4.</p> <p>Décret n° 2011-324 du 24 mars 2011 relatif aux études de sécurité publique</p> <p>Règlement Sanitaire Départemental code environnement</p> <p>La Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</p> <p>ART 7 charte de l'environnement</p> <p>PLU</p>

	<p><u>Travaux d'aménagement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'impact si incidences notables sur environnement et santé - Gestion des nuisances durant le chantier : bruit, poussière, odeurs - Sécurisation des chantiers : matérialisation, accès limité, évacuation provisoire des riverains, prévention des accidents résultants de chutes de personnes (salariés) ou de matériaux - L'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux domestiques usées, la collecte et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que l'évacuation, l'épuration et le rejet des eaux résiduaires industrielles, doivent être assurés dans des conditions conformes aux règlements en vigueur - Lorsque le projet prévoit des bâtiments à usage d'habitation, ceux-ci doivent être desservis par un réseau de distribution d'eau potable sous pression raccordé aux réseaux publics - Si les travaux nécessitent l'éviction définitive des occupants, ceux-ci bénéficient des dispositions applicables en matière d'expropriation <p>Si les travaux nécessitent l'éviction provisoire des occupants, il doit être pourvu à leur relogement provisoire dans un local compatible avec leurs besoins, leurs ressources et, le cas échéant, leur activité antérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerçants, artisans et industriels ont, dans le cas prévu à l'article L. 314-2, un droit de priorité pour l'attribution de locaux de même nature compris dans l'opération lorsque l'activité considérée est compatible avec les dispositions du plan local d'urbanisme ou du document d'urbanisme en tenant lieu 	<p>Art L 122-1 code de l'environnement Directive n°85/337/cee DU 27/06/85 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement Notice sécurité permis de construire Art R111-8 et 9, L314-2, 3, 5 code de l'urbanisme</p>
<p>Aménagements exceptionnels</p>	<p><u>travaux de dépollution lourde de terrains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion (collecte, le transport, la valorisation et, l'élimination) des déchets sans nuire à la santé humaine et à l'environnement, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier - Organisation le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume - Information du public sur les effets pour 	<p>Art L541-1, 2 code de l'environnement</p>

	l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.	
	<p><u>Démolition de friches importantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, partage de ces informations à l'organisation en charge des travaux, et élimination (collecte, transport, stockage, tri, traitement nécessaire, dépôt) - Gestion (collecte, recyclage, enfouissement) des déchets inertes (non toxiques), industriels banals (non dangereux) et industriels spéciaux (produits chimiques ou toxiques) - Gestion des nuisances durant le chantier : bruit, poussière, odeurs - Sécurisation des chantiers : matérialisation, accès limité, évacuation provisoire des riverains, prévention des accidents résultants de chutes de personnes (salariés) ou de matériaux 	<p>ART R1334-27 CSP Art L541-2 code environnement Décret no 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets Permis de démolir, code l'urbanisme: L430-1 à L430-9, R430-1 à R430-27, A430-1 à A430-4.</p>
Catégorie : équipement		
type d'opération	Obligations : santé / bien être	textes

Les équipements publics de proximité	<p><u>Santé et sécurité au travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aération des locaux (système de ventilation) - Performance énergétique - Eclairage afin d'éviter la fatigue visuelle - Protection contre les intempéries - Installations sanitaires - Prévention risque incendie (matériel de lutte, signalisation...)et courant électrique (installation / prévenir les contacts humains) et respect des règles de sécurité - Prévention risque de chute - Prévention bruit (isolation) : respect des seuils d'exposition - Accès aux personnes handicapées - Prévention radon 	<p>code du travail : Art R. 4222-1, R. 4431-1, R. 4214-9, R 4223-1, R. 4227-1, R. 4223-13 à R. 4223-15 et R. 4225-1</p> <p>Décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit et modifiant le code du travail</p> <p>Arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public</p> <p>Décret no 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions</p> <p>Art 4 loi n°2009-967 du 3 aout 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (1)</p> <p>RT 2012</p> <p>Art 123-1 à 123-55 du cch</p> <p>Arrêté du 22 juin 1990 portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public</p> <p>Reglement de sécurité</p> <p>Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).</p> <p>Art I 123- 2 CCH</p>
Les équipements publics exceptionnels		
Equipements commerciaux et artisanaux		
Locaux destinés au développement économique et social		
Catégorie : ingénierie		
type d'opération	Obligations : santé / bien être	textes

Etudes stratégiques	NA	
Action de concertation et de communication	NA	
Les expertises opérationnelles	NA	
La conduite opérationnelle du projet	NA	
Les moyens d'accompagnement du projet (exceptionnel)	NA	
La coordination interne des maitres d'ouvrages du logement locatif	NA	
	NA	
Catégorie : GUP		
<p><u>Les actions de GUP sont très diverses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des espaces publics, des équipements, des voiries - Favoriser la tranquillité publique : organisation des lieux de stockages et gestion des ordures ménagères et des encombrants, nettoyage des espaces extérieurs... - Minimiser les nuisances durant les chantiers par le biais de réaménagements temporaires (parking...) - Participer à la résidentialisation des immeubles - Information et concertation des habitants 		<p>Loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine</p> <p>Convention GUP</p>
Catégorie : relogement		
<p>Favoriser un parcours résidentiel positif : qualité du logement, de la résidence, de l'environnement / à des conditions financières acceptables et à hauteur de l'ancien logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité sociale - Concertation et mobilisation des partenaires - Accompagnement social des familles sur les difficultés liées directement au processus de relogement : endettement, famille polygame, intégration dans le nouveau quartier... 		<p>Charte partenariale du relogement</p> <p>règlement général de l'ANRU</p> <p>Art L 314 code urbanisme</p> <p>Art 353-15 du cch</p>
Catégorie : insertion économique		
<p>Un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'Agence, réservées aux habitants des zones urbaines sensibles.</p> <p>Un objectif d'insertion au minimum égal à 10% des embauches directes ou indirectes (notamment à travers des structures du type régie de quartier ou associations d'insertion) effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU, réservées aux habitants des ZUS.</p>		<p>Charte nationale d'insertion</p>

Annexe 5 : référentiel des impacts des projets d'aménagement et d'urbanisme sur les déterminants de santé

Colonne A	B	C	D	E	F	G
Familles de déterminants	Déterminants de santé	sous-déterminants	code critères	Critères d'appréciation de l'impact du déterminant sur la santé des populations	Eléments descriptifs du critère d'appréciation	Lister les indicateurs pertinents pour quantifier et/ou qualifier ces éléments
A-Famille des déterminants : qualité des milieux et ressources	A-1 Préservation de la nature (faune, flore, paysage)		A-1-1	Préservation de la biodiversité	*Diversité de faune et de flore	*Recensement initial de la faune et de la flore *Conception et gestion différenciée en matière des espaces verts. *Préservation/restauration des trames vertes et des continuités écologiques *Existence de sites sensibles (Natura 2000, ZNIEFF ...) *Identification des espèces végétales toxiques et animales nuisibles à la santé humaine
			A-1-2	Valorisation des paysages	*Intégration du projet d'aménagement dans le paysage existant	*Réflexion sur l'intégration du projet d'aménagement dans le paysage existant
	A-2 Lutte contre les changements climatiques et maîtrise de l'énergie		A-2-1	Adaptation aux événements climatiques extrêmes (gel, canicules, tempêtes)	*Ilots de chaleur urbain	*Surface des espaces publics et des toits-terrasses minéralisés par rapport à ceux végétalisés *Formes urbaines favorisant les micro-climats (ombres, circulation de l'air, présence d'eau...) *Choix de couleurs pastel plutôt que de teintes vives pour le revêtement des façades (le pastel absorbe moins la chaleur)
			A-2-2	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	*Emissions de GES émises par les bâtiments et par les véhicules thermiques	*Surface bâtie aux normes BBC ou BEPOS *Estimation des émissions de GES des bâtiments en matière de chauffage, de climatisation, d'éclairage. *Optimisation du positionnement des habitations par rapport à l'ensoleillement, vigilance //aux ombres portées *Estimation des émissions de GES par le parc automobile à l'échelle de la commune *Politique transport favorisant l'usage de transports doux, en commun, de véhicules peu polluants...

			A-2-3	Limitation de la consommation en énergies d'origine fossile	*Recours aux énergies renouvelables non nocives à la santé humaine	*Utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse...)
A-3 Qualité de l'air			A-3-1	Réduction des émissions de polluants	*Centrale thermique de production d'électricité *Industries utilisant des solvants et autres produits polluants (pressing, imprimerie...) *Usine de traitement, d'élimination et de valorisation des déchets * Combustion d'énergies (bois, gaz) pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les activités tertiaires, commerciales et agricoles. *Politique transport favorisant l'usage de transports doux, en commun, de véhicules peu polluants...	*Estimation des densités moyennes des émissions des principaux polluants Nox; HAP-COV; PM (2,5 et 10); SO2; métaux lourds (Pb, Hg, AS, NI) rejetés dans l'atmosphère selon les zones et comparaison avec les valeurs réglementaires. Cf cadastre des émissions par région. *Part de l'espace de voirie dédiée au stationnement et à la circulation des véhicules thermiques par rapport aux véhicules peu polluants *Existence de bornes pour voitures électriques *Présence de Parcs Relais à la périphérie de la ville
			A-3-2	Respect des valeurs limites réglementaires des rejets de polluants	*Niveaux de concentrations de polluants dans l'air ambiant *Eléments sources d'émissions de polluants présents sur la ZAC/hors ZAC (cités dans la cellule précédente)	*Estimation des concentrations moyennes des principaux polluants Nox; HAP-COV; les précurseurs d'O3; PM (2,5 et 10); SO2; métaux lourds (Pb, Hg, AS, NI) rejetés dans l'atmosphère selon les zones et comparaison avec les valeurs réglementaires (valeurs limites, objectif de qualité, seuil de recommandation et d'information, seuil d'alerte).
			A-3-3	Réduction des nuisances olfactives	*Activités industrielles ou agricoles, de traitement des déchets ou de dépollution de l'eau susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.	*Estimation du degré de nuisance olfactive grâce à des diagnostics olfactifs du site (études BET) *Equipement en matériel adéquat des entreprises émettrices de nuisances d'odeurs
			A-3-4	Réduction et lutte contre les allergènes présents dans l'air extérieur (facteurs de maladies respiratoires : pollens, ambroisie, etc.)	*Essences allergènes	*Suivi des concentrations de pollens et de moisissures dans l'air (RNSA-alerte pollens) *Plan de gestion de l'ambroisie avant pollinisation et genaison *Suivi des surfaces (et de leur densité) infestées par les ambrosies *Suivi des autres espèces végétales envahissantes et nuisibles à la santé humaine
Colonne A	B	C	D	E	F	G

Familles de déterminants	Déterminants de santé	sous-déterminants	code critères	Critères d'appréciation de l'impact du déterminant sur la santé des populations	Eléments descriptifs du critère d'appréciation	Lister les indicateurs pertinents pour quantifier et/ou qualifier ces éléments
A-Famille des déterminants : qualité des milieux et ressources	A-4 Gestion de l'eau		A-4-1	Protection et distribution des eaux destinées à la consommation humaine	*Eau en quantité et qualité satisfaisante pour les besoins du projet; Sécurisation de l'alimentation en eau *Impact du projet sur le système de distribution *Périmètres de protection	*Nombre de défaillances dans l'alimentation en eau (rupture d'alimentation, nombre et durée du non respect des valeurs limites) *Arrêtés DUP actualisés et respectés *Plans de recollement à jour *Respect des servitudes des périmètres de protection
			A-4-2	Systèmes d'assainissement	*Réseau capable d'absorber les eaux usées issus du projet tant quantitativement que qualitativement *Systèmes d'assainissement autonomes/alternatifs *Réseau capable d'absorber les eaux pluviales lors de débits de pointes (hypothèse de calcul des crues) *Réutilisation des eaux pluviales *Imperméabilisation des sols *Réinfiltration in-situ	*Plans de recollement à jour *Recensement et efficacité des infrastructures (digues, bassins de rétention, zones d'infiltration ..) *Conformité des rejets dans le milieu naturel, et au règlement d'assainissement *Qualité et conformité des systèmes de réinfiltration in-situ *Usage et conformité de la réutilisation des eaux de pluie (usage domestique, arrosage des espaces verts,...) *Hypothèse de calcul de crues *Taux de surface dédiée à des usages mixtes
			A-4-3	Qualité et impact des milieux hydriques	*Existence et mise en valeur de points d'eau (étangs, bassins, cours d'eau , ...) *Conservation ou création de zones humides *Existence de gîtes larvaires potentiels, de points d'eau stagnants	
			A-4-4	Gestion de la ressource en eau	*Prélèvements industriels et agricoles, de réseaux d'irrigation, de forages et de puits privés *Conformité au SDAGE	*Nombre de points de prélèvements et taux de conformité (recensement des usages, déclaration, autorisation) *Existence et conformité des réseaux d'irrigation

	A-5 Gestion des déchets		A-5-1	Gestion des déchets ménagers	*Systèmes de collecte de déchets : - permettant le tri (verres, plastiques, cartons...) - permettant le dépôt de déchets verts (compost) - permettant la récupération de déchets spécifiques (encombrants, ...) *Impact du projet sur les filières de traitement : capacité et caractéristiques *Conteneurs enterrés ou en surface	*Nombre de points de dépôts de déchets spécifiques au chantier et aux entreprises (bennes adaptées) *Organisation de la collecte (transport des bennes vers des points de dépôt adaptés à la spécificité des déchets) *Capacité des installations à traiter les déchets issus du chantier et des entreprises
			A-5-2	Gestion des déchets de chantier et des entreprises	*Filière de recyclage adaptée aux déchets spécifiques de chantiers et des entreprises	*Nombre de points de dépôts de déchets spécifiques au chantier et aux entreprises (bennes adaptées) *Organisation de la collecte (transport des bennes vers des points de dépôt adaptés au traitement des déchets spécifiques) *Capacité des installations à traiter les déchets issus du chantier et des entreprises
	A-6 Qualité et usage des sols		A-6-1	Gestion des sites et sols pollués	*Pollution des sols en fonction de leur usages antérieurs	*Nombre de lieux et surfaces considérés comme pollués au vu du diagnostic de l'état initial et l'interprétation de l'état des milieux (passif industriel, agricole...) *Efficacité des mesures de gestion *Nature du sol (radon,...)
			A-6-2	Préservation des espaces agro-naturels	*Impact de l'opération sur les espaces agro-naturels *Mixité d'usage des espaces publics	*Surface agro-naturelle urbanisée et imperméabilisée par rapport à l'état initial *Taux de surface destinée à des usages mixtes (mutualisation places de stationnement,...)
			A-6-3	Préservation des sols pour une agriculture interstitielle	*Exploitation des sols (agriculture et jardins familiaux...) pour la production locale de denrées alimentaires	*Surface globale dédiée à l'activité agricole et aux jardins familiaux *Existence d'un règlement limitant l'usage de produits phyto sanitaires
	Colonne A	B	C	D	E	F
Familles de déterminants	Déterminants de santé	sous-déterminants	code critères	Critères d'appréciation de l'impact du déterminant sur la santé des populations	Eléments descriptifs du critère d'appréciation	Lister les indicateurs pertinents pour quantifier et/ou qualifier ces éléments

A-Famille des déterminants : qualité des milieux et ressources	A-7 Gestion des agents physiques		A-7-1-1	Réduction des sources et niveaux de bruit	*Sources et intensités des différents bruits *Mesures anti-bruit *Aménagement de voirie permettant une réduction des vitesses (giratoires, zones 30...) *Réduction du trafic routier automobile et offres alternatives de déplacement *Détournement des flux de poids-lourds vers la périphérie ou vers des voies de contournement	*Estimation du nombre de personnes susceptibles d'être exposées à des bruits excessifs (multi-exposition : routier, ferroviaire, aérien, industriel- ICPE) *Choix de revêtements routiers peu bruyants *Degré d'efficacité des protections acoustiques (choix de matériau pour murs anti-bruit) *Offre en modes de déplacements alternatifs (co-voiturage, voiture électrique, TC,...) *Existence de rocade, périphériques ou autres voies de contournement pour le trafic des poids-lourds
		A-7-1 Qualité de l'environnement sonore	A-7-1-2	Préservation des espaces "calmes"	*Offre en zones calmes, zones tampons	*Surface de « points noirs » et de zones de calmes *Nature du son , du type d'usage des lieux et de la qualité d'ambiance visuelle et tactile des lieux
			A-7-1-3	Protection des bâtiments dits "sensibles"	*Mesures d'isolation acoustique des bâtiments (vitrages, huisseries, parois) *Mise en place de prescriptions urbanistiques en termes de protection des bâtiments par rapport aux sources de nuisances sonores telles que des activités industrielles, commerciales ou artisanales bruyantes (éloignement, épannelage, protection par bâtiments-écran...)	*Degré d'isolation des façades *Taux d'éloignement des bâtiments d'habitation par rapport à un centre d'activités bruyant ou aménagements visant à réduire le bruit (construction en épannelage). *Mesures d'aménagement interne des logements ou maisons : orientation des pièces de repos sur les facades les plus calmes
		A-7-2 Lutte contre les nuisances lumineuses				
		A-7-3 "Lignes haute tension"				
		A-7-4 Ondes électromagnétiques	A-7-4-1	Insertion des antennes-relais dans le paysage urbain	*Limitation de l'impact visuel des antennes-relais dans le paysage urbain	*Le dossier évoque-t-il l'insertion des antennes-relais dans le paysage urbain?

		es	A-7-4-2	Concertation de la population concernée sur le projet de ZAC	*Niveaux d'avancement de la démarche d'information, de concertation et de participation des habitants.	*La pose d'antennes-relais par des opérateurs-a-t-elle fait l'objet de consultations préalables avec les élus, avec les riverains ?
B-Famille des déterminants : Modes de vie, structures sociales et économiques	B-1 Styles de vie sains		B-1-1	Déplacements et mode de vie actif	Espaces cyclables	*Linéaire de voies cyclables *Continuité de la voirie cyclable (rupture, obstacle...) *Connectivité du maillage du réseau cyclable avec le périmètre plus large de la ZAC *Intermodalité *Qualité du revêtement, qualité de la signalétique *Présence de stations de vélos sécurisées (particuliers et en libre-service)
					Chemins piétons	*Linéaire de voies piétonnes *Continuité de la voirie piétonne (rupture, obstacle...) *Connectivité du maillage du réseau piéton dans l'environnement plus large de la ZAC *Intermodalité *Qualité du revêtement, qualité de la signalétique, prise en compte des PMR
					Densité et fonction du bâti	*Nombre de logements/ha *Mixité des activités (commerces, lieux de loisirs et de culture...) *"Porosité " du tissu urbain (raccourcis, principe de l'îlot ouvert)
			B-1-2	Alimentation et nutrition	Offre de commerces et de restauration Jardins familiaux	* Proximité de l'offre commerciale *Diversité de l'offre (commerces, marché, AMAP...)
B-1-3	Pratiques de sport et de détente	Espaces verts et de détente	* Présence de parcs, étangs, gymnase, aire de jeux, de promenade... *M ² d'espaces verts par habitant			
Colonne A	B	C	D	E	F	G
Familles de déterminants	Déterminants de santé	sous-déterminants	code critères	Critères d'appréciation de l'impact du déterminant sur la santé des populations	Éléments descriptifs du critère d'appréciation	Lister les indicateurs pertinents pour quantifier et/ou qualifier ces éléments

B-Famille des déterminants : Modes de vie, structures sociales et économiques	B-2 Cohésion sociale et équité		B-2-1	Mixité sociale	Mixité de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> * Existence d'un PLH. Si oui : % des logements (en location: libre ou sociale; en accession libre ou aidée) selon les critères du PLH * Mixité de l'offre à l'échelle de l'îlot, voire de l'immeuble (location sociale et accession aidée dans un même immeuble) * Répartition "équitable" de l'offre de logements sociaux et libres dans l'espace * Traitement homogène de l'aspect extérieur des immeubles d'habitation (qualité architecturale identique pour logement social et libre)
			B-2-2	Mixité générationnelle/populationnelle	Diversité de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> * Diversité de la typologie des logements (taille: du T1 au T5) * Diversité des formes urbaines (appartements, logements intermédiaires, lots libres...) * Présence de logements spécifiques (étudiants, personnes âgées, PMR,...) * Présence de terrain d'accueil pour les gens du voyage
			B-2-3	Mixité fonctionnelle	Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> * Présence de commerces de proximité (alimentation, café, boulangerie...), de services (poste, centre médical, ...)
			B-2-4	"Vivre-ensemble"	Offre en matière de lieux d'échanges et de sociabilité Offre en matière de jardins familiaux ou partagés	<ul style="list-style-type: none"> * Espaces prévus pour des locaux associatifs, des espaces publics (clos ou verts) de rencontre * Surface globale dédiée aux jardins familiaux /périmètre du projet
			B-2-5	Solidarité	*Offre de services adaptés: - aux populations vulnérables (publics en situation de fragilité sociale, économique et sanitaire) - aux populations en situation de handicap - aux personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> *Présence dans la ZAC ou accessibilité / transport à des dispositifs d'aide à la personne (lieux administratifs: pôle emploi, CCAS; lieu de soins et d'hébergement : CASO (centre d'accueil de soins et d'orientation), CHRS, PASS (permanences d'accès aux soins de santé)...) <ul style="list-style-type: none"> *Est-ce que le projet de ZAC s'inscrit dans un objectif prioritaire du CUCS (niveau faible, moyen, fort) ?
Colonne A	B	C	D	E	F	G

Familles de déterminants	Déterminants de santé	sous-déterminants	code critères	Critères d'appréciation de l'impact du déterminant sur la santé des populations	Eléments descriptifs du critère d'appréciation	Lister les indicateurs pertinents pour quantifier et/ou qualifier ces éléments
B-Famille des déterminants : Modes de vie, structures sociales et économiques	B-3 Démocratie locale /citoyenneté/"citadinité"		B-3-1	Participation au processus démocratique	*Concertation de la population concernée sur le projet de ZAC	*Niveaux d'avancement de la démarche d'information, de concertation et de participation des habitants. *Les enjeux sanitaires, économiques et sociaux du projet ont-ils été l'objet d'un débat et d'une concertation ?
B-Famille des déterminants : Modes de vie, activités sociales et économiques	B-4 Accès aux équipements, services et activités économiques		B-4-1	Accès aux services de soins (ambulatoire, hospitalier, personnes âgées, ...etc)	Contexte d'implantation: *Présence de services, équipements, activités économiques ou facilité d'accès intra-zone ou à l'extérieur de la zone	*Disponibilité de l'offre de transports en commun: multimodalité (pôle d'échanges multimodal) à l'échelle de la ZAC puis à l'extérieur de la ZAC (voiture, bus, vélo, train, ...), temps d'accès moyen aux équipements et/ou services présents sur la ZAC/à l'extérieur de la ZAC *Facilité des déplacements individuels: accessibilité sécurisée et adaptée pour les PMR (prise en compte de la diversité des handicaps : moteur, surdité, malvoyant...), continuité de la voirie et absence d'obstacle dans la chaîne de déplacement, accès modes doux sécurisés (surtout pour accès aux services scolaires et petite enfance) *Taux d'équipement au sein ou à proximité immédiate de la ZAC
			B-4-2	Accès aux services de garde (petite enfance, établissements scolaires, accueil péri-scolaire)		
			B-4-3	Accès aux activités et équipements de sport, culturels et de loisirs		
			B-4-4	Accès aux services publics et administratifs		
			B-4-5	Accès aux commerces (de proximité, zones d'activités commerciales)		
			B-4-6	Accès aux lieux de travail		
			B-5 Vitalité économique de la ZAC			

			B-5-2	Qualité du cadre de travail	*Aménagement paysager *Présence de services	*Qualité des aménagements (espaces verts, cheminements doux...) *Nombre de places offertes aux employés pour les différents équipements (crèches, espaces de co-working, restaurants d'entreprises, de table de pique-nique...)
Colonne A	B	C	D	E	F	G
Familles de déterminants	Déterminants de santé	sous-déterminants	code critères	Critères d'appréciation de l'impact du déterminant sur la santé des populations	Eléments descriptifs du critère d'appréciation	Lister les indicateurs pertinents pour quantifier et/ou qualifier ces éléments
C-Famille des déterminants : Cadre de vie, construction et aménagement	C-1 Qualité du bâti		C-1-1	Accès à une construction de qualité et performance des équipements (chauffage, ventilation,...)	*Qualité de l'isolation thermique et acoustique *Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique) & les matériaux d'ameublement *Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	*Confort d'usage du logement au niveau thermique et phonique *Faible niveau d'impact du matériau sur la santé et le bien-être des artisans et des habitants *Choix de matériaux issus de circuits courts, favorable à l'économie locale *Orientation des logements bénéficiant d'un éclairage naturel sur la journée *Taux de surfaces vitrées et taux de surfaces ouvrantes permettant au logement de bénéficier de luminosité et d'aération
			C-1-2	Préservation du patrimoine culturel, religieux, architectural, historique..	*Bâtiments faisant partie du patrimoine culturel, religieux, architectural, historique...	*Nombre de bâtiments inscrits et classés au patrimoine culturel, religieux, architectural, historique... *Respect des contraintes liées à ces bâtiments *Conservation/rénovation du patrimoine existant
	C-2 Qualité des aménagements		C-2-1	Accès à un aménagement de qualité	*Espaces verts et de détente en cœur d'îlot (pour les logements), à proximité immédiate des lieux de travail *Mobilier urbain *Services en pied d'immeuble	*Existence de ces équipements et conditions d'accès *Qualité et quantité de mobilier urbain (banc, boîtes aux lettres, abri-bus...) *Qualité des services en pied d'immeuble (aires de jeux, garage à vélos, poussettes, plantations, composteurs...)

C-3 La sécurité - "tranquillité"	C-3-1	Niveau de sécurité lié aux déplacements	<ul style="list-style-type: none"> *Hiérarchisation des différents flux de déplacement et des réseaux viaires (accessibilité des voiries aux camions, véhicules, piétons, cyclistes...) * Mesures de réduction des vitesses des véhicules *Sécurisation des lieux sensibles (écoles, crèches, jardins publics,...) 	<ul style="list-style-type: none"> *Taux de séparation des voies de circulations (piétons, vélos et voitures) *Quantité de zone 30, de zone de rencontre 20 km/h *Présence de dispositifs (barrières, haies,...) ou aménagements (chicane, dos d'âne...) de sécurisation
	C-3-2	Niveau de sécurité sur les espaces publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> Services de sécurité (gendarmerie,...) *Eclairage nocturne, mobilier urbain, végétation, signalétique 	<ul style="list-style-type: none"> *Présence de services de sécurité dans la zone (gendarmerie, poste de police, rondes nocturnes, médiateurs,...) *Existence et durée de l'éclairage nocturne, qualité et quantité de mobilier urbain, de la signalétique
	C-3-3	Niveau de protection de la population face aux risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> *Protection contre les risques d'inondation, glissement de terrain, avalanche... 	<ul style="list-style-type: none"> *Conformité au PPRN, PPRI. Pas de construction prévue en zone inondable, ...
	C-3-4	Niveau de protection de la population face aux risques industriels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> *Protection contre les risques industriels et technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> *Conformité au PPRT; Pas de construction prévue dans le périmètre à risque industriel et /ou technologique *Nombre d'ICPE *Nombre d'établissements à risque technologique (laboratoire P4) et population exposée *Nombre d'installations à risque (Seveso) et population exposée

Annexe 6 : Grille d'entretien DT ARS

Rappel :

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de l'étude « Quelle prise en compte de la santé (hors système de soins de proximité) dans les programmes de renouvellement urbain en Ile-de-France ? » mise en œuvre par l'ARS en collaboration avec l'ANRU.

Les objectifs de cet entretien sont de :

- *Mieux appréhender le rôle joué par l'ARS dans le cadre des opérations de RU*
- *Identifier les impacts potentiels des projets de RU sur la santé des populations*
- *Réfléchir sur les modalités éventuelles d'une plus grande implication de l'ARS dans les projets de RU*

Des projets de RU sont ils en cours dans votre département ?

La DT ARS est elle associée par le Préfet (ou ses services) à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'actions (prévus par l'art 1 de la loi n°2003-710 du 01/08/2003) d'orientation et de programmation pour la ville et le Renouveau Urbain dans le domaine de la santé ? (art L1435-1 code de la santé pub)

Sur quels autres dossiers en lien avec l'aménagement du territoire, la DT ARS est elle consultée par le préfet ou ses services ?

La DT ARS réalise t elle une veille de la mise en œuvre des projets de RU ? Si oui par qui ? Pour quelles finalités ?

Les programmes de RU ont ils selon vous un impact sur à la santé des habitants des quartiers concernés (hors système de soin)? En particulier en matière d'habitat, de relogement, d'aménagement, d'équipement publics, et de gestion urbaine de proximité. Si oui comment ?

Comment les projets de RU pourraient être améliorés afin de mieux prendre en considération la santé des habitants ?

Quel rôle pourrait selon vous jouer l'ARS dans le cadre des projets de RU ? Avez-vous identifié des points de vigilances particuliers concernant les différentes étapes d'un projet de RU durant lesquelles l'ARS pourrait être plus impliquée ? Des discussions afin de permettre une plus grande collaboration sont elles en cours avec le Préfet ou ses services ?

Comment selon vous la DT ARS pourrait elle s'impliquer plus dans les projets de RU et avec quelle organisation ?

Annexe 7 : Grille d'entretien (équipe de projet de renouvellement urbain Grigny 2, réajustée pour le PRU de Bagneux)

Rappel :

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de l'étude « Quelle prise en compte de la santé (hors système de soins de proximité) dans les programmes de renouvellement urbain en Ile-de-France ? » mise en œuvre par l'ARS en collaboration avec l'ANRU.

Les objectifs de cet entretien sont de :

- *Se familiariser avec le projet de renouvellement urbain réalisé sur Grigny 2*
- *Identifier les impacts potentiels des projets de RU sur la santé des populations*
- *Réfléchir sur la possibilité de mieux intégrer la santé dans les projets de RU*
- *Réfléchir sur les modalités éventuelles d'une plus grande implication de l'ARS dans les projets de RU*

Le projet de Renouvellement urbain

Considérez vous que le projet a répondu à ses quatre objectifs ? (enrayer les dérives sociales, maintenir les équilibres économiques de la copropriété, intégrer Grigny 2 dans un ensemble urbain parachevé, répondre aux besoins spécifiques des habitants / équipements publics et accompagnement adapté)

Pouvez-vous décrire les principales opérations menées dans le cadre du projet de RU ? Quelles opérations sont financées par l'ANRU ?

Pouvez-vous décrire les principales actions menées dans le cadre du plan de patrimoine ? Pouvez-vous décrire les différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan ?

Pouvez-vous décrire les différentes étapes de l'opération de restructuration immobilière (100 logements) ? Comment cette restructuration a-t-elle été réfléchi : quels éléments ont été pris en considération ? Imposez-vous des prescriptions particulières aux opérateurs ?

Pouvez-vous détailler le protocole de relogement des occupants concernés ? Un accompagnement social a-t-il été mis en place ? Une enquête de satisfaction des habitants concernés a-t-elle été réalisée (résultats) ?

Pouvez vous décrire les principales actions de la convention de Gestion Urbaine de Proximité ? Participent-elles à la tranquillité publique ?

Y a-t-il une certaine appropriation par les habitants du projet de RU ? Y a-t-il un plus grand respect des espaces publics et des parties communes ?

Les aménagements des espaces publics et du centre commercial ont-ils favorisés le développement du tissu social (cohésion sociale, vie de quartier) ?

La santé et le projet de RU

Quelles difficultés principales liées aux conditions de vie des habitants pouviez vous observer en début de projet ? Le projet de RU a-t-il pu répondre à ces difficultés ?

La notion de santé a-t-elle été prise en considération lors de l'élaboration et la mise en œuvre du projet de RU ? (durant le diagnostic initial, l'étude prospective ?) Ce sujet (conditions de vie et offre de soins) a-t-il été abordé lors de la phase de diagnostic ?

Comment les projets de RU pourraient être améliorés afin de mieux prendre en considération la santé des habitants ?

Pensez vous qu'il serait pertinent d'associer des acteurs de la santé dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de RU ? Si oui, à quelles étapes et sous quelle forme de collaboration ?

Annexe 8 : Grille d'entretien Profession Banlieue (directrice de PB)

Rappel :

Cet entretien s'inscrit dans le cadre de l'étude « Quelle prise en compte de la santé (hors système de soins de proximité) dans les programmes de renouvellement urbain en Ile-de-France ? » mise en œuvre par l'ARS en collaboration avec l'ANRU.

Les objectifs de cet entretien sont de :

- *Réaliser une analyse critique des projets de RU de l'ANRU*
- *Identifier les impacts potentiels des projets de RU sur la santé des populations*
- *Réfléchir sur la possibilité de mieux intégrer la santé dans les projets de RU*
- *Réfléchir sur les modalités éventuelles d'une plus grande implication de l'ARS dans les projets de RU*

Quelles sont ces difficultés principales rencontrées par les habitants en termes de conditions de vie dans les ZUS ? Pensez vous que les projets de renouvellement urbain répondent à ces difficultés?

Suite à la finalisation du PNRU 1, pensez vous que les objectifs de l'ANRU (diversification des quartiers, séparation claire des domaines publics et privé, désenclavement) ont été atteints dans les ZUS concernées?

Que pensez-vous de l'impact des différentes opérations de RU sur les conditions de vie des habitants ?

Que pensez-vous des engagements qualitatifs de l'ANRU en termes de relogement, de gestion urbaine de proximité et d'insertion professionnelle ?

Quels sont selon vous les points d'amélioration nécessaires dans le cadre de la préparation du PNRU 2 ?

Considérez vous que la santé est suffisamment prise en considération dans le cadre des projets de RU ? Comment les projets de RU pourraient mieux prendre en considération la santé des habitants ?

Y a-t-il selon vous une prise conscience progressive par les différents acteurs du RU (commune, bailleur social, ...) des enjeux de santé dans les ZUS ?

Pensez vous qu'il serait pertinent d'associer des acteurs de la santé dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de RU ? Si oui, à quelles étapes et sous quelle forme de collaboration ?

Annexe 9 : grille de synthèse « Renouvellement Urbain et ensemble des enjeux identifiés liés aux obligations réglementaires / conventionnelles, aux déterminants de santé et dans la bibliographie et les entretiens ».

Rappel :

L'ensemble des enjeux (1) identifiés d'un point de vue réglementaire / juridique, (2) liés aux déterminants de la santé et (3) mis en évidence par la bibliographie et lors des entretiens, est synthétisé dans le tableau ci-dessous. **Il constitue donc la base de l'analyse de la démarche Ecoquartier.** Cet outil permet ainsi par famille d'opérations de mettre en évidence l'ensemble des enjeux à considérer afin de promouvoir des projets de renouvellement urbain favorable à la santé des habitants. En termes de lecture, la grille se lit de manière verticale. Il ne faut donc pas chercher de corrélation ni de lien entre type d'enjeux de manière horizontale. Chaque colonne est bien indépendante.

Enjeux / réglementaires, conventionnels	Enjeux / déterminants de la santé	Enjeux / biblio, entretiens
Démolition		
Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets durant les chantiers de démolition	Filière de gestion et recyclage adaptée aux déchets spécifiques de chantier	Nuisances (bruit, poussière...) durant le chantier, perturbation du quotidien, des déplacements
Gestion des nuisances durant les chantiers de démolition		
Sécurisation des chantiers de démolition et des travailleurs		
Construction		
Surface des pièces (chambre et pièces à vivre, taille des toilettes, et cuisine ouverte ou non)	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique) & les matériaux	Taille du logement
Localisation local ordures ménagères (intérieur du bâtiment ou extérieur ?)	Qualité de l'isolation thermique et acoustique	Isolation acoustique
Renouvellement de l'air intérieur (système de ventilation)	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	Qualité de l'air intérieur
Surface vitrée et luminosité intérieur		Densité de population
Mise en place d'espaces extérieurs (balcon, terrasse...)		Densité du bâti
Stationnement sécurisé de vélo et installation d'infrastructure dédiée à la recharge véhicule hybride et électrique		
Changement d'usage		
NA car cela dépend de l'usage	Offre de services	
Requalification d'îlot		

Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique) & les matériaux d'ameublement	Densité de population
Mode de concertation du public	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	Taille du logement
Gestion des nuisances liées au chantier	Qualité de l'isolation thermique	Nuisances (bruit, poussière...) durant le chantier, perturbation du quotidien, des déplacements
Confort thermique	Qualité de l'isolation acoustique	Densité du bâti
Confort acoustique		Isolation acoustique
Qualité de l'air intérieur		
Règles incendie / fermeture ou non des escaliers et coursives)		
Evacuation des eaux (système unitaire ou séparé)		
Adaptabilité et accessibilité des toilettes et salle de bain pour les personnes âgées et handicapées		
Réhabilitation des parties communes et hiérarchisation des priorités (ex : règles incendie, ascenseur...)		
Accessibilité des services de police et des pompiers		
Réhabilitation		
Confort thermique	Qualité de l'isolation thermique	Isolation acoustique
Confort acoustique	Qualité de l'isolation acoustique	Qualité de l'air intérieur
Qualité de l'air intérieur	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux	Etat des parties communes
Règles incendie / fermeture ou non des escaliers et coursives)	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	
Evacuation des eaux (système unitaire ou séparé)		
Adaptabilité et accessibilité des toilettes et salle de bain pour les personnes âgées et handicapées		
Réhabilitation des parties communes et hiérarchisation des priorités		
Accessibilité des services de police et des pompiers		
Résidentialisation		
Accessibilité des bâtiments par les pompiers	Qualité de l'isolation thermique et acoustique	Etat des parties communes
	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux d'ameublement	
	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	

Amélioration de la qualité de service		
Entretien des espaces publics, des équipements, des voiries Tranquillité publique	Qualité de l'isolation thermique et acoustique	Etat, entretien des parties communes
Gestion des nuisances durant les chantiers	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux d'ameublement	
Information et concertation des habitants	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	
Articulation avec le contrat local de sécurité publique et prévention de la délinquance		
Aménagement		
Taille et dénivelé des cheminements	Espace vert et de détente en cœur d'îlot	Isolation acoustique
Eclairage extérieur	Eclairage nocturne, mobilier urbain, végétation, signalétique	Eclairage extérieur
Gestion et élimination de l'amiante et autres déchets	Services en pied de logements	Densité de population
Mode de concertation du public	Concertation de la population concernée	Marchabilité, pistes cyclables
Gestion des nuisances liées au chantier	Densité et fonction du bâti	Accessibilité au travail
Niveau de perméabilité des sols	Offre de commerces et de restauration	Accessibilité aux équipements (publics et marchands)
Usages des sols pollués	Pollution des sols en fonction de leur usage antérieur	Transports en commun
Accessibilité des services de police	Espaces verts et de détente	Etat et entretien des espaces extérieurs
	Présence de services, équipements, activités économiques	Densité du bâti
	Facilité d'accès au sein de la zone ou à l'extérieur de la zone	Mobilier urbain
	Espace cyclables, chemins piétons	Lieux de rencontre informel
	Jardins familiaux	Nuisances (bruit, poussière...) durant le chantier, perturbation du quotidien, des déplacements
Equipement		
isolation énergétique	Qualité de l'isolation thermique et acoustique	Présence d'équipements, état des équipements (détérioration, entretien), type d'enseigne
Eclairage	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les matériaux d'ameublement	Présence de transports en commun, niveau de dégradation, entretien
Isolation acoustique	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	Instruction (école)
	Présence de services, équipements, activités économiques	
	Facilité d'accès au sein de la zone ou à l'extérieur de la zone	
Espaces commerciaux		
isolation énergétique	Qualité de l'isolation thermique et acoustique	
Eclairage	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique)& les	

	matériaux d'ameublement	
Isolation acoustique	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	
	Présence de services, équipements, activités économiques	
	Facilité d'accès au sein de la zone ou à l'extérieur de la zone	
Habitat privé		
Surface des pièces (chambre et pièces à vivre, taille des toilettes, et cuisine ouverte ou non)	Qualité de l'isolation thermique et acoustique	Isolation acoustique
Renouvellement de l'air intérieur (système de ventilation)	Emploi d'écomatériaux pour les matériaux de structure, les isolants (thermique et acoustique) & les matériaux	Taille du logement
Surface vitrée et luminosité intérieur	Luminosité naturelle optimisée sur une période maximale au cours de l'année	
Mise en place d'espaces extérieurs (balcon, terrasse...)	Qualité de l'air intérieur	
Relogement		
Favoriser un parcours résidentiel positif		Processus de relogement (accompagnement social, charges, loyers, ruptures des réseaux de solidarités)
Qualité du logement / cout acceptable (loyer, charge)		
Accompagnement social		
Concertation et mobilisation des habitants concernés		
GUP		
	Etat des parties communes	Incivilité
	Etat et entretien des espaces extérieurs	violence
	Espaces verts (entretien)	Etat et entretien des parties communes
	Eclairage extérieur	Eclairage extérieure,
		Etat et entretien des espaces extérieurs
		Mobilier urbain
Insertion économique		
Pérennité du retour à l'emploi		Chômage, pauvreté, surendettement
Adéquation entre les obligations liées à la charte de l'insertion et les réalités socio économiques des quartiers concernés		

Annexe 10 : Dossier de labellisation Ecoquartier

Résumé de la thèse professionnelle (anglais)

Title : Analysis of the Ecoquartier approach as a potential tool for a better integration of health in urban renewal projects, in Ile de France region.

This document is the result of an increasing collaboration between the Ile de France's Regional Health Agency (RHA) and the National Agency for Urban Renewal (NAUR) in order to take more into consideration population health during urbanism and planning operations. It has for ambition to analyze the relevance of the "Ecoquartier approach" adopted by NAUR in preparation of the National Program for Urban Renewal 2, as potential tool to address health issues while conducting urban renewal operations.

Regarding the methodology, several interviews with health and urban renewal professionals were organized, as well as bibliographic research especially regarding the link between health and urbanism. An analytical tool was also set up in order to assess the Ecoquartier approach.

As a matter of fact, the Ecoquartier approach can be considered as positive in the sense that it partially favors the integration of health by addressing some challenges in line with town evolution, sustainable development and environmental challenges. However, the Ecoquartier needs to be adapted to the specific context of Sensitive Urban Areas and their particularities.

This document contributes to the ongoing NAUR and RHA discussions regarding the next National Program for Urban Renewal 2 that will start in 2014. It is also the occasion to highlight some Ecoquartier approach's limits and to encourage the pursuing of the collaboration between the 2 agencies, particularly concerning the link between public politics and population health.

Résumé de la thèse professionnelle (français)

Ce travail est le résultat du rapprochement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France et l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU) afin de mieux prendre en considération la santé des populations lors des opérations d'urbanisme et d'aménagement. Il a pour ambition d'analyser la pertinence de la « démarche Ecoquartier » adoptée par l'ANRU dans le cadre du Programme National de Renouveau Urbain 2, comme outil potentiel permettant une meilleure prise en considération des enjeux de santé dans les opérations de renouvellement urbain ?

D'un point de vu méthodologique, ce document s'appuie sur de nombreux entretiens avec des professionnels de la santé et du renouvellement urbain, des recherches bibliographiques en particulier concernant les liens entre santé et urbanisme, la construction d'une grille d'analyse de la démarche Ecoquartier.

D'une manière générale, la démarche Ecoquartier peut être considérée comme un outil favorisant une prise en considération partielle de la santé des habitants en adressant certains défis en lien avec l'évolution des villes, la notion de développement durable et les enjeux environnementaux. Cependant, la démarche manque cependant d'un effort d'adaptation » au contexte des ZUS, et donc parfois de précisions.

Les résultats obtenus permettront d'alimenter les réflexions internes à l'ANRU et à l'ARS concernant l'encadrement des porteurs de projets de renouvellement urbain, d'alerter l'ANRU sur les limites de la démarche en termes d'approche mais également d'évaluation (manque de précision d'indicateurs). Ce document a également pour ambition d'encourager la poursuite du rapprochement entre les deux agences afin d'alimenter l'état de la science concernant le lien de causalité entre les politiques publiques et l'amélioration de l'état de santé d'une population.

Dossier de Labellisation



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Ce document a été réalisé

par l'équipe de rédaction, composée :

- des membres du bureau AD4 : Franck FAUCHEUX, Bruno BESSIS, Guillaume BAILEY
- de l'équipe de Capgemini Consulting : Selma GUIGNARD, Tarek DAHER, Lucie STEMBIRKOVA
- des équipes des CETE suivantes :
 - CETE de Lyon : Olivier BACHELARD, Gersende FRANC, Florence MENEZ, Cédric BOUSSUGE, Cyril POUVESLE, Noémie SIMAND
 - CETE de l'Ouest : Loïc GUILBOT, Juliette MAITRE, Nathalie RACINEUX, Olivier HAUTBOIS, Laurent HEITZ, Coline VASSEUR
 - CETE du Sud-Ouest : Isabelle LEROY-DUTILLEUL, David LANDRY, Marie-Reine GALLARD, Florence DROUY, Marjorie BOBIS

Sommaire

Introduction → P.4

Partie A du dossier de labellisation **contexte et informations générales** → P.8

- 1.1 / La Carte d'Identité du Territoire → P.8
- 1.2 / La Carte d'Identité du Projet → P.9
- 1.3 / Les données administratives complètes → P.10

Partie B du dossier de labellisation **présentation du projet** → P.16

- 2.1 / Présentation libre du projet → P.17
- 2.2 / « 24h de la vie d'un EcoQuartier » → P.17

Partie C du dossier de labellisation **les engagements EcoQuartier** → P.18

- 3.1 / La déclinaison de la dimension « Démarche et processus » → P.21
- 3.2 / La déclinaison de la dimension « Cadre de vie et usages » → P.26
- 3.3 / La déclinaison de la dimension « Développement territorial » → P.31
- 3.4 / La déclinaison de la dimension « Préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques » → P.36

Les outils de l'expertise → P.41



Introduction

Après la signature de la Charte, qui a permis à la collectivité d'entrer dans le Club Eco-Quartier, le présent document est l'outil clé de la démarche de labellisation. Il sera rempli par le référent local et la collectivité candidate sur une plateforme internet dédiée. Le dossier doit être finalisé au moment de la candidature de la collectivité pour la démarche nationale EcoQuartier, puis mis à jour en cas de candidature pour le Label.

Un accompagnement pour l'émergence des projets

Le remplissage du dossier de labellisation peut se faire dans le cadre d'un accompagnement avec un référent local désigné par le bureau régional de la structure porteuse. Cet accompagnement est initié lors d'un premier rendez-vous qui a deux objets :

- Faire valider par la collectivité les données du territoire pré-remplies par le référent local dans la « Carte d'identité du territoire », et qui constitue la première partie du dossier (voir ci-dessous).
- Présenter les données objectives du projet renseignées par la collectivité dans la « Carte d'identité du projet. »

Cet accompagnement initial gratuit n'entre pas dans le champ concurrentiel. A la demande de la collectivité, il fera objet d'un contrat d'accompagnement avec le bureau régional pour une durée de mise à disposition du référent local qui ne pourra pas excéder 5 jours.

Le dossier de Labellisation

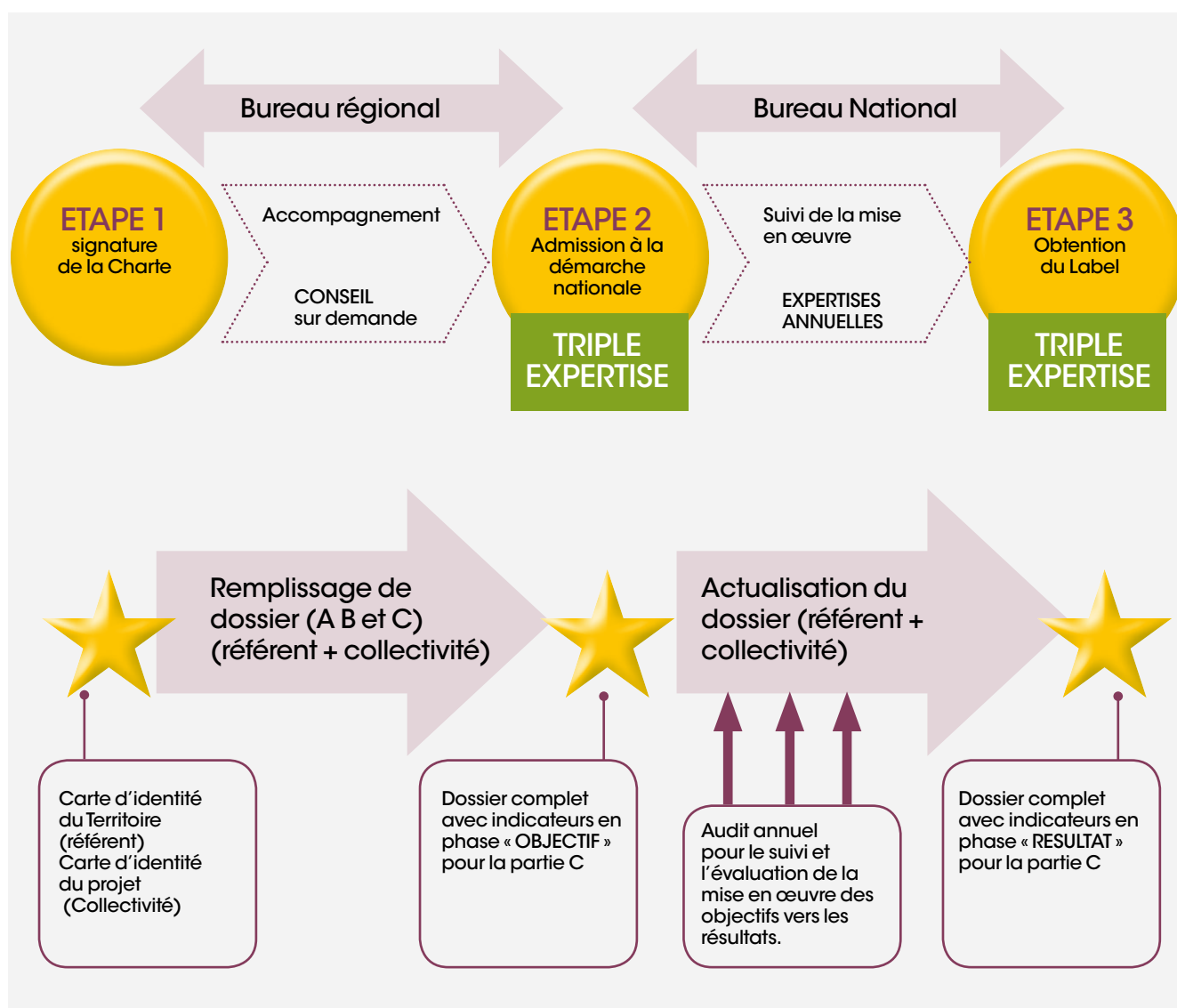
Le dossier de Labellisation se compose de trois parties :

- **Partie A** : cette partie est la compilation des données clés sur la collectivité et l'EcoQuartier.
 - Cette partie est constituée des données « objectives » du territoire et de l'opération nécessaires à l'expertise « dans son contexte » de l'opération. Cette partie peut être remplie avec le soutien local des correspondants de la DDT, de l'ADEME ou de tout autre organisme.
 - En introduction de cette partie, la Carte d'identité du territoire et la Carte d'identité du projet seront obligatoirement remplies au début du processus, et remises à jour au fur et à mesure de l'avancée dans le processus de labellisation.

- **Partie B** : cette partie est un espace de texte dans lequel la collectivité peut présenter librement son projet.

- **Partie C** : cette partie se compose des réponses opérationnelles de la collectivité pour chacun des 20 engagements de la Charte, et de présentation d'indicateurs et de critères d'évaluation.

Le détail des trois étapes du Label



Étape n°1 : Signature de la Charte des EcoQuartiers

Afin d'encourager les collectivités françaises à s'engager dans la démarche, une « **Charte des EcoQuartiers** » a été imaginée en tant que première étape du processus de Labellisation.

A travers la Charte, la collectivité signataire montrera son engagement et sa motivation pour la démarche, même si ses projets d'opérations urbaines sont encore à un stade très amont.

La Charte comprend 20 engagements que toute collectivité signataire s'engage à respecter pour ses projets d'EcoQuartiers. A titre d'exemple, l'engagement n°7 est rédigé de la façon suivante : « Mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle), du bien-vivre ensemble et de la solidarité ».

La Charte sera signée par la commune (ou l'Établissement public de coopération intercommunale - EPCI le cas échéant) après délibération du Conseil municipal ou de tout autre organe compétent en matière d'urbanisme sur le territoire.

Accompagnement de l'étape 1 à l'étape 2 (optionnel)

→ Après la signature de la « Charte des EcoQuartiers », les collectivités qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement avant d'accéder à la démarche nationale. Il s'agit essentiellement d'un accompagnement technique et méthodologique : appui pour remplir le dossier et mise à disposition d'experts. Ces experts pouvant être des agents des services déconcentrés de l'Etat ou des experts issus du milieu parapublic (ADEME, CSTB, ANRU, agences d'urbanisme, CAUE...), universitaires, bureaux d'étude... Ces expertises ne se substituent pas à la mobilisation de l'ingénierie de la collectivité ou au recrutement de professionnels pour élaborer le projet mais permettent d'apporter un éclairage complémentaire aux élus et de garantir la transversalité et la cohérence de la démarche EcoQuartier.

Étape n°2 : Admission à la démarche nationale

Une fois que le projet d'opération urbaine est défini, c'est-à-dire que la collectivité a décidé des principales orientations du projet et a arrêté la programmation définitive, elle peut soumettre son dossier pour « l'admission à la démarche nationale. »

Cette étape permet de récompenser des EcoQuartiers qui sont encore au stade pré-opérationnel - qui n'ont donc pas encore de résultats définitifs - mais dont le dossier affiche des objectifs ambitieux et réalistes. Il doit s'agir d'un signe de la pérennité socio-économique du projet et de la capacité du quartier à bien vivre et fonctionner sur le long terme. Cette reconnaissance pourra également fonctionner comme un élément déclencheur d'investissement.



Pour faciliter la réflexion des équipes porteuses ainsi que l'évaluation des projets, le dossier d'admission à la démarche nationale décline les 20 engagements de la Charte en 20 critères d'évaluation et 20 indicateurs chiffrés.

Le dossier est évalué par un trio d'experts (un expert national, un expert local et un expert externe à la fonction publique), dont au moins un doit effectuer une visite sur le terrain.

L'admission à la démarche nationale donne à l'EcoQuartier le droit d'utiliser le logo « **Démarche Nationale EcoQuartier** », mais pas celui du Label.

Accompagnement de l'étape 2 à l'étape 3 (optionnel)

→ Après l'admission à la démarche nationale, les collectivités qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement avant d'accéder au Label. L'accompagnement se concrétise par un audit annuel (en plus de la rencontre annuelle avec le référent local mentionnée ci-dessous).

Étape n°3 : Obtention du Label

Une fois l'admission dans la démarche nationale effective, la collectivité rentre dans un processus de suivi annuel pour obtenir à terme le Label EcoQuartier. Ce suivi se concrétise notamment par une rencontre annuelle avec le référent local.

Les EcoQuartiers dont la réalisation est suffisamment avancée (après approximativement la livraison de 50% des espaces et des équipements publics et de 30% des bâtiments), et qui bénéficient d'un avis positif de la part des auditeurs ou du référent local, peuvent postuler au Label EcoQuartier.

Le dossier à remplir pour cette étape est le même que celui utilisé dans l'étape 2, comprenant les 20 critères d'évaluation et les 20 indicateurs chiffrés, mais la collectivité y inscrit les résultats atteints et non plus les objectifs. Le dossier est analysé via une triple expertise comprenant une visite terrain.

Après passage devant une commission nationale de labellisation, si l'EcoQuartier obtient le Label, il est alors autorisé à utiliser le logo « **Label National EcoQuartier** ». Une fois le Label obtenu, il ne pourra plus être retiré à l'EcoQuartier. En revanche, il sera millésimé (et donc lié à l'année d'obtention).



Partie A du dossier de labellisation

Contexte et informations générales

1.1. La Carte d'Identité du Territoire

La structure porteuse est tenue de fournir des informations sur :

- l'identification de la collectivité (nom, code INSEE, ...) ;
- les documents de cadrage et de planification de la collectivité.



LA CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

(à remplir par le référent local)

A. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ

Question	Type de réponse	Source
Quel est le nom de la collectivité ?	Texte libre	Charte EQ
Quel est le code INSEE de la collectivité ?	Texte libre	INSEE
Dans quel département se trouve la collectivité ?	Texte libre	INSEE
Quelle est la population de la collectivité ?	Texte libre	INSEE
La collectivité fait-elle partie d'une intercommunalité ? Si oui, de quel type d'EPCI s'agit-il ?	Liste déroulante : • Communauté de communes • Communauté d'agglomération • Communauté urbaine	Préfecture ou Base Aspïc (si renseignée)
Quel est le nom de cet EPCI ?	Texte libre	Préfecture ou Base Aspïc (si renseignée)

B. DOCUMENTS DE CADRAGE ET DE PLANIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Question	Type de réponse	Source
Quels sont les éléments de cadrage et de planification valables sur le territoire de la collectivité? (+ commentaires)	QCM : <input type="checkbox"/> Loi littoral <input type="checkbox"/> Loi montagne <input type="checkbox"/> DTA/DTADD <input type="checkbox"/> SCoT <input type="checkbox"/> PLU / POS <input type="checkbox"/> Carte communale <input type="checkbox"/> PPR <input type="checkbox"/> PDU <input type="checkbox"/> PLH <input type="checkbox"/> PCET <input type="checkbox"/> SRCAE <input type="checkbox"/> Aucun	DDT

1.2. La Carte d'Identité du Projet

La collectivité, via son porteur de projet, est tenue de fournir des informations sur :

- l'identification de l'EcoQuartier et de l'équipe;
- le portage du projet;
- les chiffres clés de l'EcoQuartier : 9 chiffres clés (la superficie, le nombre d'habitants, le nombre de logements...) - ce sont les données projetées (et donc des prévisions) qui sont attendues ici.

LA CARTE D'IDENTITE DU PROJET

(à remplir par le porteur de projet)

A. IDENTIFICATION DE L'EcoQuartier ET DE L'EQUIPE

Question	Type de réponse	Source
Quel est le nom de l'EcoQuartier pour lequel vous vous portez candidat ?	Texte libre	Porteur de projet
Quelle est l'adresse de l'EcoQuartier, où se situe-t-il ?	Texte libre	Porteur de projet
Quelles sont les coordonnées du (des) chef(s) de projet ? (nom + adresse mail)	Texte libre	Porteur de projet

B. PORTAGE DU PROJET

Question	Type de réponse	Source
L'EcoQuartier est-il porté par la commune ou par l'EPCI ?	QCM : <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> EPCI	Porteur de projet
Nom de(s) collectivité(s) porteuse(s) de l'EcoQuartier	Texte libre	Porteur de projet

C. CHIFFRES CLES DE L'EcoQuartier

Question	Type de réponse	Source
Quelle est la superficie de l'EcoQuartier ?	Nombre de ha	Porteur de projet
Quel est le nombre d'habitants prévu ?	Chiffre	Porteur de projet
Quel est le nombre de logements dans l'EcoQuartier ?	Chiffre	Porteur de projet
Quel est le nombre de logements sociaux dans l'EcoQuartier ?	Chiffre	Porteur de projet
Quelle est la surface de plancher totale de l'EcoQuartier ?	Nombre de m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface de plancher des commerces ?	Nombre de m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface de plancher des équipements publics ?	Nombre de m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface de plancher des logements ?	Nombre de m ²	Porteur de projet
Quelle est la superficie des espaces verts ?	Nombre de m ²	Porteur de projet



1.3. Les données administratives complètes

Cette partie est une compilation des données clés, plus précises et plus détaillées, sur la collectivité et sur l'EcoQuartier. Elle doit fournir aux experts un niveau d'information plus poussé.

C'est aussi dans cette partie que les principaux chiffres sur l'EcoQuartier sont présentés. A partir de ces réponses, les indicateurs qui viennent illustrer chaque engagement sont automatiquement calculés (ils sont présentés dans la Partie C du dossier).

A. DOCUMENTS DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ

Question	Type de réponse	Source
Quelle(s) stratégie(s) de développement durable existe(nt) au niveau de la collectivité porteuse de l'EcoQuartier ? (+ commentaires)	QCM : <input type="checkbox"/> Documents généraux de préconisation en matière de développement durable <input type="checkbox"/> Agenda 21 <input type="checkbox"/> Chartes <input type="checkbox"/> Référentiels <input type="checkbox"/> Aucune	Porteur de projet
Si vous le souhaitez, précisez le contenu de la stratégie de développement durable	Texte libre	Porteur de projet



B. PRESCRIPTIONS ET ZONAGES PARTICULIERS APPLICABLES AU PROJET

Question	Type de réponse	Source
<p>Le périmètre opérationnel de l'EcoQuartier est-il soumis à des orientations d'aménagement ? Si oui, précisez lesquelles</p>	Texte libre	PLU
<p>Le site de l'EcoQuartier est-il inclus dans un périmètre de protection ou dans une zone à enjeux en termes de patrimoine ? Si oui, précisez lesquels (+ commentaires)</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Périmètre de protection autour des Monuments Historiques <input type="checkbox"/> Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) <input type="checkbox"/> Zone de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP) / Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) <input type="checkbox"/> Autres 	DDT / STAP
<p>Le site de l'EcoQuartier est-il inclus dans un périmètre de protection ou dans une zone à enjeux naturels et paysagers ? Si oui, précisez lesquels (+ commentaires)</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Périmètre de protection autour des Monuments Historiques <input type="checkbox"/> Zone naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) <input type="checkbox"/> NATURA 2000 <input type="checkbox"/> Espace boisé classé (EBC) <input type="checkbox"/> Espace Naturel Sensible (ENS) <input type="checkbox"/> Autres 	DDT / DREAL
<p>Le site de l'EcoQuartier est-il inclus dans un périmètre faisant l'objet de conventions particulières ? Si oui, précisez lesquelles</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Périmètre Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU) <input type="checkbox"/> Convention Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) <input type="checkbox"/> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) <input type="checkbox"/> Zone Franche Urbaine (ZFU) <input type="checkbox"/> Autres 	DDT
<p>Le site de l'EcoQuartier est-il soumis à des servitudes particulières ? Si oui, précisez lesquelles</p>	Texte libre	DDT



C. DONNÉES DE CADRAGE

Question	Type de réponse	Source
Quel est le contexte urbain de l'EcoQuartier?	QCM : <input type="checkbox"/> Centre ville <input type="checkbox"/> Faubourg <input type="checkbox"/> Quartier résidentiel <input type="checkbox"/> Zone commerciale <input type="checkbox"/> Zone activités <input type="checkbox"/> Autres	Porteur de projet
Quel est le type de projet ?	QCM : <input type="checkbox"/> Renouvellement urbain / réhabilitation de l'existant <input type="checkbox"/> Reconversion de friches urbaines <input type="checkbox"/> Actions sur le bâti existant <input type="checkbox"/> Extension urbaine	Porteur de projet
Quel est le type de procédure choisie (+ commentaires)	QCM : <input type="checkbox"/> ZAC <input type="checkbox"/> Permis d'aménager <input type="checkbox"/> Permis de construire groupé <input type="checkbox"/> Autre	Porteur de projet
Quel est le % du foncier de l'EcoQuartier déjà acquis par la collectivité au moment du lancement du projet ?	Pourcentage	Porteur de projet
Quelle est la date d'engagement de l'EcoQuartier ?	Date	Porteur de projet
Quelle est la date d'achèvement de l'EcoQuartier (prévue ou effective) ?	Date	Porteur de projet



D. EQUIPE OPERATIONNELLE

Question	Type de réponse	Source
<p>Précisez la composition de l'équipe projet, si elle est déjà mise en place : (nom + adresse mail)</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage urbaine <input type="checkbox"/> Assistance à maîtrise d'ouvrage <input type="checkbox"/> Équipe de maîtrise d'œuvre <input type="checkbox"/> Bureaux d'études techniques ou spécialisés en développement durable <input type="checkbox"/> Partenaires <input type="checkbox"/> Autres 	Porteur de projet
<p>Quelle est la structure juridique porteuse du projet, si vous en avez ?</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> En régie communale <input type="checkbox"/> Déléguée à une SEM <input type="checkbox"/> SPLA <input type="checkbox"/> Aménageur privé <input type="checkbox"/> Autre 	Porteur de projet
<p>Avez-vous mobilisé / envisagez-vous de mobiliser des compétences ou des expertises extérieures à votre collectivité pour faire les études amont? (+ commentaires)</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas 	Porteur de projet
<p>Préciser les noms des membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération d'ensemble ainsi que leur compétence (architecte, urbaniste, paysagiste, BET VRD,...) (nom + adresse mail)</p>	Texte libre	Porteur de projet
<p>Quels sont les organismes associés au projet ? (nom + adresse mail)</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établissement public foncier <input type="checkbox"/> Aménageur <input type="checkbox"/> Organisme(s) de construction 	Porteur de projet
<p>Avec quels partenaires locaux travaillez-vous ? (nom + adresse mail)</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Agence d'urbanisme <input type="checkbox"/> Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional (voire National) <input type="checkbox"/> Autres 	Porteur de projet
<p>Avec quels acteurs locaux de l'Etat travaillez-vous ? (nom + adresse mail)</p>	<p>QCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Correspondant local DREAL <input type="checkbox"/> Correspondant local DDTM <input type="checkbox"/> Correspondant local ADEME <input type="checkbox"/> Correspondant local ANAH <input type="checkbox"/> Correspondant local ANRU <input type="checkbox"/> Correspondant local CDC <input type="checkbox"/> Autres 	Porteur de projet



E. LES DONNÉES CHIFFRÉES COMPLÉMENTAIRES (À RENSEIGNER)

Question	Type de réponse	Source
Quelle est la superficie de l'EcoQuartier sur des espaces naturels et agricoles (données Corinne Land Cover ou Mode d'Occupation du Sol en Ile-de-France) ?	Chiffre en ha	Porteur de projet
Quelle est la surface imperméabilisée de l'EcoQuartier ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface végétalisée (toitures incluses) ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface des espaces publics (hors espaces verts) ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface des espaces non bâtis ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface des espaces bâtis ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface de plancher des bureaux ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface de plancher d'autres activités que services, commerces, bureaux et logements ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quelle est la surface de plancher existante réhabilitée ou reconvertie ?	Chiffre en m ²	Porteur de projet
Quel est le coût total d'investissement de l'opération ?	Coût en € HT	Porteur de projet
Quel est le montant de la dépense d'investissement à la charge de la collectivité ?	Coût en € HT	Porteur de projet
Quel est le nombre de places de stationnement privé ?	Nombre	Porteur de projet
Quelle est la consommation de chaleur annuelle totale de l'EcoQuartier ?	Chiffre en tep	Porteur de projet
Quelle est la production de chaleur annuelle à partir d'EnR installées dans l'EcoQuartier ?	Chiffre en tep	Porteur de projet
Quelle est la consommation d'électricité annuelle totale de l'EcoQuartier ?	Chiffre en kWh	Porteur de projet
Quelle est la production d'électricité annuelle à partir d'EnR installées dans l'EcoQuartier ?	Chiffre en kWh	Porteur de projet
Quel est le nombre de logements situés à moins de 500 mètres d'un arrêt de transports en commun ?	Nombre	Porteur de projet
Quel est le nombre de logements connectés à l'internet avec un débit supérieur ou égal à 30 Mb/s ?	Nombre	Porteur de projet
Quel est le nombre d'équivalents logements connectés à l'internet avec un débit supérieur ou égal à 30 Mb/s ?	Nombre	Porteur de projet
Quel est le nombre de logements situés à moins de 200 mètres d'un point d'apport volontaire ?	Nombre	Porteur de projet



F. DOCUMENTS GRAPHIQUES À JOINDRE

La collectivité peut fournir des documents qui doivent aider à l'analyse de son dossier par les experts : plan masse, croquis d'ambiance, photos, planning...

- Joindre le fichier contenant le plan masse inséré dans le contexte urbain (photo aérienne ou cadastre) avec le nord et l'échelle (fichier JPG ou PDF)
- Joindre un croquis d'ambiance / perspectives (un ou deux minimum) (fichiers JPG)
- Ajouter trois à cinq photos du site avant le début des travaux (fichiers JPG)
- Ajouter trois à cinq photos de l'EcoQuartier et de son site (dont une vue aérienne si possible), prises au cours du dernier semestre et en haute définition et/ou des perspectives d'architecte ou de paysagiste le cas échéant (fichiers JPG)
- Joindre le phasage prévisionnel de l'EcoQuartier (fichiers PDF ou tableau Open Office / MS Office)
- Joindre le bilan financier de l'EcoQuartier (ou éventuellement le bilan prévisionnel) (fichiers PDF ou tableau Open Office / MS Office)



Partie B du dossier de labellisation

Présentation du projet

La partie libre (B) du dossier de labellisation est un endroit qui offre aux villes la possibilité de présenter leur EcoQuartier comme ils le souhaitent, à travers deux textes libres.



2.1. Présentation libre du projet

Le premier texte est une **Présentation de l'EcoQuartier** : le porteur de projet a toute la latitude pour raconter l'histoire de son EcoQuartier, décrire ses caractéristiques, expliquer ses choix, mettre en avant ses points forts, détailler les grandes étapes de sa construction (2 pages max).

Question	Type de réponse	Source
Présentez-nous votre EcoQuartier	Texte libre de 2 pages maximum Évoquer les enjeux du projet, son origine, l'histoire de l'EcoQuartier, le choix du site, les raisons pour lesquelles il peut être considéré comme EcoQuartier	Porteur de projet

2.2. « 24H de la vie d'un EcoQuartier »

Un EcoQuartier est d'abord un projet de vie. Au delà d'un panier d'équipements, il s'agit pour l'équipe d'imaginer un espace propice à l'émergence de nouveaux comportements ; un EcoQuartier doit en effet être vecteur de principes et de valeurs reconnus et portés par les habitants : le « vivre ensemble », les mixités sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle, la nature en ville, la nouvelle place de la voiture...

Pour un élu, pour une équipe, il s'agit donc de promouvoir une nouvelle vision de la vie sur le territoire. Le discours autour du projet pour attirer des nouveaux habitants ou faire adhérer les riverains à de nouvelles pratiques ne peut se cantonner au discours technique.

C'est pour cela, que dans le cadre du dossier de labellisation, il est demandé aux équipes de faire cet exercice de projection :

« Racontez-nous comment vous imaginez une journée classique d'un habitant du quartier en 2030 (sur une page), dans un texte intitulé « 24 heures dans la vie d'un habitant de mon EcoQuartier en 2030 ».



Partie C du dossier de labellisation

Les engagements EcoQuartier

La Partie des 20 Engagements (C) du dossier de Labellisation, plus analytique, est la partie la plus longue du dossier, et celle pour laquelle la collectivité devra répondre à **des questions précises pour chacun des vingt engagements de la Charte**.

Chaque engagement se décline de la manière suivante :

I. Une partie à remplir par la collectivité, qui se présente comme suit :

- A chaque engagement se rattachent des **notions clés** (de 2 à 4).
- A chaque notion clé se rattachent des **questions ouvertes**, auxquelles la collectivité doit répondre de manière synthétique, étayée et illustrée.

II. Une partie qui n'est pas à la charge de la collectivité, et qui se présente comme suit :

- Des **indicateurs chiffrés**, qui se calculent **automatiquement** en fonction des données quantitatives renseignées dans la Partie A du dossier.
- Des **critères d'évaluation**, notés sur une échelle de 1 à 3 **par les experts** en charge du dossier, après lecture des réponses données aux questions ouvertes et suite (éventuellement) à la visite de terrain ou aux échanges avec les membres du projet.

Pour pouvoir définir les EcoQuartiers, pour donner une objectivité à la description et à l'expertise, pour permettre aux villes de se comparer, et à la structure EcoQuartier de capitaliser dans un observatoire des EcoQuartiers, le Label propose des indicateurs.

Ce sont davantage des indicateurs qui cherchent à informer plutôt qu'à évaluer. En effet, l'expert garde toute sa liberté sur son évaluation, qui prend en compte la qualité des réponses ouvertes, le contexte et les indicateurs.

Le statut de ces indicateurs sera différencié :

- Une partie des indicateurs fera partie d'un socle commun. Il s'agira des indicateurs liés à un progrès sur des thèmes issus des lois ou d'engagements nationaux (le niveau d'énergie renouvelable, le % des logements sociaux, la lutte contre l'étalement urbain...).
- Les autres indicateurs restent incontournables mais la réponse est très contextuelle ou difficilement mesurable (la mobilité est incontournable, mais le panel des réponses est à l'initiative locale ; la gouvernance et la parole des habitants sont incontournables mais difficiles à mesurer...). Il s'agira là d'un volet recherche et développement du Label.

Les 20 engagements de la Charte des EcoQuartiers

1	Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6	Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain	11	Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16	Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques
2	Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie	7	Mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle), du bien-vivre ensemble et de la solidarité	12	Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances	17	Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3	Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement	8	Assurer un cadre de vie sain et sûr	13	Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts	18	Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage
4	Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception	9	Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie	14	Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile	19	Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5	Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier	15	Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants	20	Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels



Exemple de fiche proposée par engagement

7. Mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle), du bien-vivre ensemble et de la solidarité

A REMPLIR PAR L'ÉQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 - MIXITÉ

- 1) Comment votre programmation de logement permet-elle une diversité dans les profils des habitants aux différentes échelles de la ville (quartier, îlot, immeuble) ?
- 2) Les prix des logements et leur localisation sont-ils adaptés aux capacités financières des profils des ménages ?

NOTION 2 - INTIMITÉ ET CONVIVIALITÉ

- 1) Comment la qualité des espaces extérieurs et des logements permet-elle de concilier intimité et bien-vivre ensemble ?
- 2) Quels sont les lieux favorisant les interactions sociales dans l'EcoQuartier (espaces mutualisés, équipements accessibles et répondant aux besoins de tous...) ?

NOTION 3 - SOLIDARITÉ

- 1) Comment le handicap et le vieillissement ont-ils été pris en compte de manière non discriminante dans le projet ?
- 2) Comment votre projet a-t-il permis la création de nouvelles dynamiques collectives (association, animation locale, nouveaux habitants, insertion...) ?

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE MIXITÉ SOCIALE

« % DE LOGEMENTS SOCIAUX »

$$\frac{\text{Nombre de logements locatifs sociaux dans l'ÉcoQuartier}}{\text{Nombre total de logements dans l'ÉcoQuartier}}$$

Cet indicateur sera calculé automatiquement à partir des données chiffrées fournies dans la Partie A du dossier de Labellisation.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SOLIDARITÉ ET AU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SOLIDARITÉ ET AU BIEN-VIVRE ENSEMBLE »

De « + » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Y a-t-il des espaces ou des équipements mutualisés dans l'EcoQuartier ? (+)
- Y a-t-il des structures d'hébergement pour public spécifique (jeunes travailleurs, SDF...) dans l'EcoQuartier ? (+)
- Y a-t-il des équipements associatifs dans l'EcoQuartier ? (+)

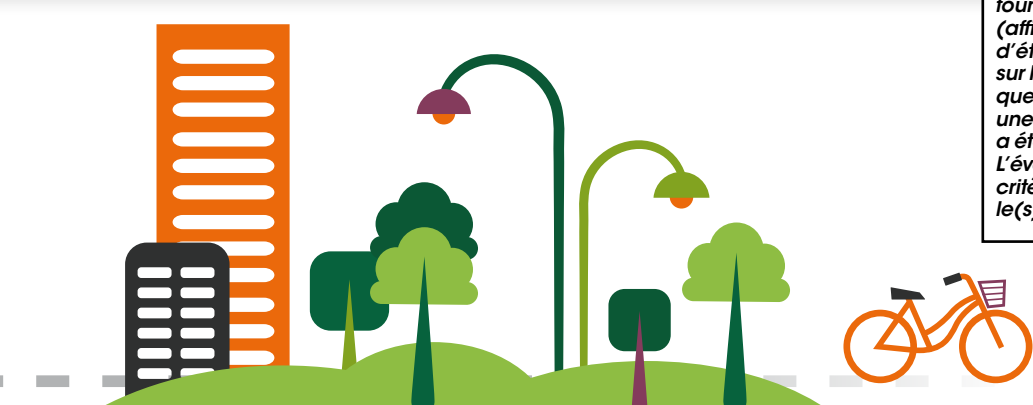
Ce critère d'évaluation sera noté par un (des) expert(s) en fonction de son (leur) évaluation de la réponse apportée par le quartier à ces trois questions.

L'indicateur qui contribuera à l'évaluation du projet est calculé automatiquement à partir des données chiffrées fournies dans la Partie A du dossier de Labellisation.

%

★ ★ ★

Les critères d'évaluation agrègent des réponses à des questions opérationnelles. Ils fournissent une note (affichée en nombre d'étoiles) qui repose sur le nombre de questions auxquelles une réponse positive a été apportée. L'évaluation des critères est faite par le(s) expert(s).



3.1. La déclinaison de la dimension « Démarche et processus »

Démarche et processus : faire du projet autrement

1. Réaliser les projets répondant aux besoins de tous s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : DIAGNOSTIC

- 1) Quels sont les diagnostics réalisés relatifs au projet ?
- 2) Quand et par qui ont été réalisés les diagnostics (bureau d'études, DDT, agence d'urbanisme, CAUE...)?
- 3) Quels sont les caractéristiques du territoire mis en évidence par ces diagnostics?
- 4) Comment ces diagnostics ont-ils contribué à construire le projet ?

NOTION 2 : PROGRAMMATION

- 1) Quelles études de programmation ont été faites ?
- 2) En quoi votre programmation s'appuie-t-elle sur les diagnostics réalisés?
- 3) Comment prévoyez-vous de mettre à jour la programmation en fonction de l'évolution du contexte (marché immobilier, marché de bureau, contexte économique local...)?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITE DU DIAGNOSTIC

« QUALITE DU DIAGNOSTIC »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- La diversité des thématiques diagnostiquées est-elle suffisante? («)
- Le diagnostic a-t-il été fait dans un passé suffisamment proche pour être pertinent? («)
- Les diagnostics ont-ils été réalisés par des acteurs pertinents pour la thématique donnée? («)

Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DE LA PROGRAMMATION

« PERTINENCE DE LA PROGRAMMATION »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- La programmation s'appuie-t-elle sur les diagnostics réalisés? («)
- Retrouve-t-on la pluralité des thématiques traitées? («)
- Y a-t-il une mise à jour prévue/ réalisée en fonction de l'évolution du contexte? («)

Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



2. Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : PILOTAGE DE PROJET

- 1) Quelle est la composition et la présidence du COPIL ?
- 2) Quelle est la composition et la présidence du COTECH ?
- 3) Décrivez l'organisation de l'équipe projet : compétences, missions, date d'implication des intervenants (bureaux d'études, acteurs institutionnels)
- 4) Avez-vous mis en place une méthodologie de projet spécifique à l'EcoQuartier ?

NOTION 2 : ASSOCIATION DE LA POPULATION ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE / CONCERTATION

- 1) Quelles sont les modalités d'association de la population et de la société civile (de la concertation réglementaire à d'autres modalités) ?
- 2) Quelles populations ont été associées ?
- 3) A quelles phases du projet la population et les acteurs du territoire ont-ils été associés ?
- 4) Quel a été leur apport (technique, urbain, programmatique...) pour le projet d'aménagement ?

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET

« QUALITÉ DE LA GOUVERNANCE DU PROJET »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- La collectivité a-t-elle mis en place un COPIL et un COTECH ? («)
- Les habitants sont-ils associés à la prise de décision ? («)
- Les décisions prises sont-elles partagées par les différentes instances ? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE L'INNOVATION DE LA GOUVERNANCE

« INNOVATION DE LA GOUVERNANCE »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- La collectivité a-t-elle mis en place une méthodologie de projet spécifique à l'EcoQuartier ? («)
- Y a-t-il des supports de communication innovants ? («)
- La population est-elle mobilisée et impliquée de façon innovante dans le pilotage du projet ? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



3. Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : FAISABILITE FINANCIERE

- 1) La faisabilité financière a-t-elle été étudiée en amont du projet et parallèlement aux études de programmation ?
- 2) Cette faisabilité financière a-t-elle été confrontée aux capacités de financement de la collectivité ?
- 3) Quel plan de financement a été retenu ?

NOTION 2 : APPROCHE EN COUT GLOBAL

- 1) Avez-vous mis en place une approche en coût global de l'opération d'aménagement ? (investissements, dépenses et recettes de fonctionnement, intégration des recettes fiscales, évolutivité des équipements et des espaces, chiffrage de la fin de vie du projet...)
- 2) Si oui, quel a été l'impact de cette approche sur les choix d'investissement ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR D'ÉVALUATION DE L'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE

« PART ASSUMÉE PAR LA COLLECTIVITE DANS LE COUT D'INVESTISSEMENT » =

$$\frac{\text{Dépenses d'investissement de la collectivité au bilan d'aménagement en euros HT}}{\text{Total du bilan d'aménagement en euros HT}}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITE DE L'APPROCHE EN COUT GLOBAL

« QUALITE DE L'APPROCHE EN COUT GLOBAL »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Les coûts et recettes d'exploitation dans les équipements et les espaces publics sont-ils estimés ? («
- Ces estimations ont-elles été prises en compte dans les décisions d'investissement ? («
- Les recettes fiscales ont-elles été intégrées ? («

★ ★ ★

Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



4. Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception

A REMPLIR PAR L'ÉQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : GESTION « TECHNIQUE » DU QUARTIER

1) Quel travail a été réalisé avec les futurs gestionnaires des équipements publics et des services lors de la conception de l'EcoQuartier ? (gestionnaire des espaces verts, La Poste, ramassage des ordures, assainissement, fournitures et livraisons de marchandises et d'énergie...)

NOTION 2 : PRATIQUES DES USAGERS

- 1) Avez-vous réfléchi aux pratiques des différents usagers (habitants, travailleurs, visiteurs...) et à leur évolution ? Si oui, quelle en a été la prise en compte ?
- 2) Des modalités d'accompagnement au changement de comportement sont-elles prévues ou mises en œuvre pour les gestionnaires et les occupants ? Si oui, quelles sont elles ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE L'ANTICIPATION DE LA GESTION

« ANTICIPATION DE LA GESTION »

De « à «« en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Un travail a-t-il été réalisé avec les futurs gestionnaires des équipements publics et des services ? («
- Quelle a été la prise en compte de leurs retours ? («
- Des modalités d'accompagnement ou de formation sont-elles prévues pour les futurs gestionnaires ? («



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES USAGES

« PRISE EN COMPTE DES USAGES »

De « à «« en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- La collectivité a-t-elle formalisé sa réflexion sur les pratiques des usagers ? («
- Quelle en a été la prise en compte dans la programmation et la conception de l'EcoQuartier ? («
- La collectivité a-t-elle prévu des modalités d'accompagnement au changement de comportement ? («



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



5. Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : EVALUATION

- 1) Avez-vous mis en place une démarche d'évaluation continue des résultats formalisée ? Si oui, comment ?
- 2) Comment le point de vue des habitants est-il pris en compte dans l'évaluation ?

NOTION 2 : AMELIORATION CONTINUE

- 1) Existe-t-il un processus itératif et correctif du projet en fonction de l'évaluation continue du projet ?
- 2) Comment l'EcoQuartier fait-il levier vers une ville durable ? En quoi fait-il évoluer les pratiques locales (capitalisation, diffusion) ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE L'EXISTENCE ET DE LA QUALITÉ DES DEMARCHES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUES

« EXISTENCE ET QUALITÉ DES DEMARCHES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUES »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Existe-t-il une démarche d'évaluation continue des résultats formalisée ? («)
- Le point de vue des habitants est-il pris en compte dans l'évaluation ? («)
- Existe-t-il un processus itératif et correctif du projet en fonction de l'évaluation continue du projet ? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



3.2. La déclinaison de la dimension « cadre de vie et usages »

Cadre de vie et usages : améliorer le quotidien

6. Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : ÉCONOMIE D'ESPACE / RENOUVELLEMENT URBAIN

- 1) Quelle politique foncière a été menée ces dix dernières années sur votre territoire et pour répondre à quels enjeux ?
- 2) Comment avez-vous choisi la localisation de votre EcoQuartier au regard des enjeux fonciers de votre territoire ?

NOTION 2 : OPTIMISATION DE L'ESPACE / DENSITÉ

- 1) Comment optimisez-vous la consommation d'espace au sein de votre EcoQuartier ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR D'ÉTALEMENT URBAIN

« % DE L'ÉCOQUARTIER EN EXTENSION URBAINE »

$$\frac{\text{Surface de l'ÉcoQuartier sur des espaces naturels et agricoles en ha}^{(1)}}{\text{Surface totale de l'ÉcoQuartier en ha}}$$

(1) Corinne Land Covert ou MOS IAU en IdF

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

%

INDICATEUR DE DENSITÉ BRUTE

« NOMBRE DE LOGEMENTS PAR HECTARE »

$$\frac{\text{Nombre de logements dans l'ÉcoQuartier}}{\text{Surface de l'ÉcoQuartier en ha}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

Lgts/ha

INDICATEUR DE DENSITÉ NETTE

« NOMBRE DE LOGEMENTS PAR HECTARE (HORS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS) »

$$\frac{\text{Nombre de logements dans l'ÉcoQuartier}}{\text{Surface de l'ÉcoQuartier hors voirie et espaces publics en ha}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

Lgts/ha



7. Mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle), du bien-vivre ensemble et de la solidarité

A REMPLIR PAR L'ÉQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : MIXITÉ

- 1) Comment votre programmation de logement permet-elle une diversité dans les profils des habitants aux différentes échelles de la ville (quartier, îlot, immeuble) ?
- 2) Les prix des logements et leur localisation sont-ils adaptés aux capacités financières des profils des ménages ?

NOTION 2 : INTIMITÉ ET CONVIVIALITÉ

- 1) Comment la qualité des espaces extérieurs et des logements permet-elle de concilier intimité et bien-vivre ensemble ?
- 2) Quels sont les lieux favorisant les interactions sociales dans l'EcoQuartier (espaces mutualisés, équipements accessibles et répondant aux besoins de tous...) ?

NOTION 3 : SOLIDARITÉ

- 1) Comment le handicap et le vieillissement ont-ils été pris en compte de manière non discriminante dans le projet ?
- 2) Comment votre projet a-t-il permis la création de nouvelles dynamiques collectives (association, animation locale, accueil de nouveaux habitants, insertion...) ?

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE MIXITÉ SOCIALE

« % DE LOGEMENTS SOCIAUX »

$$\frac{\text{Nombre de logements locatifs sociaux dans l'ÉcoQuartier}}{\text{Nombre total de logements dans l'ÉcoQuartier}}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SOLIDARITÉ ET AU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SOLIDARITÉ ET AU BIEN-VIVRE ENSEMBLE »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Y a-t-il des espaces ou des équipements mutualisés dans l'EcoQuartier ? («)
- Y a-t-il des structures d'hébergement pour public spécifique (jeunes travailleurs, SDF...) dans l'EcoQuartier ? («)
- Y a-t-il des équipements associatifs dans l'EcoQuartier ? («)

★ ★ ★

Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



8. Assurer un cadre de vie sain et sûr

A REMPLIR PAR L'ÉQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : NUISANCES ET POLLUTIONS

- 1) Comment votre EcoQuartier prend-il en compte l'état sanitaire du site, les nuisances identifiées (qualité de l'air, bruit, pollution des sols, champs électromagnétiques...) et comment contribue-t-il à les réduire ?
- 2) Comment votre quartier anticipe-t-il la production de nouvelles nuisances ou leur déplacement et améliore-t-il le confort des usagers ?

NOTION 2 : SÛRETÉ ET SECURITÉ URBAINES

- 1) En quoi les espaces publics favorisent-ils le sentiment de sécurité (orientation, visibilité, animation urbaine...)?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ À PRENDRE EN COMPTE LES POLLUTIONS ET NUISANCES

CAPACITÉ À PRENDRE EN COMPTE LES POLLUTIONS ET NUISANCES »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Un diagnostic des nuisances et des pollutions a-t-il été réalisé ? («
- Avez-vous apporté des réponses concrètes pour préserver la santé de tous et réduire l'exposition aux pollutions et nuisances (matériaux sains, qualité de l'air intérieur, gestion des nuisances en phase chantier...)? («
- Une enquête de satisfaction liée aux nuisances et aux pollutions a-t-elle été menée auprès des habitants et des usagers de votre EcoQuartier ? («



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



9. Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE

1) Comment l'EcoQuartier s'intègre-t-il dans son environnement urbain et naturel ?

NOTION 2 : COMPOSITION ET FORME URBAINE

1) Comment la composition et les formes urbaines permettent-elle de concilier la densité et la qualité de vie dans l'EcoQuartier ?

NOTION 3 : QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

1) En quoi les modalités d'étude et des choix du projet permettent-elles d'assurer la qualité architecturale et urbaine ?

2) Quels sont les éléments forts des de vos choix architecturaux, urbains et de l'espace public ?

NOTION 4 : CRÉATIVITÉ

1) De quelle manière votre EcoQuartier promeut-il la création architecturale et urbaine ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR D'ESPACES VERTS

« NOMBRE DE M² D'ESPACES VERTS PUBLICS PAR HABITANT »

$$\frac{\text{M}^2 \text{ d'espaces verts publics}}{\text{Nombre d'habitants}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

m²/ha

INDICATEUR D'ESPACES PUBLICS

« NOMBRE DE M² D'ESPACES PUBLICS PAR HABITANT »

$$\frac{\text{M}^2 \text{ d'espaces publics hors espaces verts}}{\text{Nombre d'habitants}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

m²/ha

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ ET DE LA CRÉATION ARCHITECTURALE ET URBAINE

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ ET DE LA CRÉATION ARCHITECTURALE ET URBAINE »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- L'architecture de l'EcoQuartier est-elle de qualité?? («)
- L'architecture de l'EcoQuartier est-elle innovante? («)
- Les choix urbains de l'EcoQuartier sont-ils de qualité? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



10. Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : PATRIMOINE D'HIER ET DE DEMAIN

1) Comment le patrimoine et la mémoire du site sont-ils valorisés dans l'EcoQuartier (restauration, réhabilitation, mise en valeur...)?

NOTION 2 : IDENTITÉ ET MÉMOIRE

1) En quoi votre EcoQuartier contribue-t-il à l'identité et la culture locale ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE RÉHABILITATION

« % DE LA SURFACE DE PLANCHER RÉHABILITÉE OU RECONVERTIE PAR RAPPORT AUX SURFACES EXISTANTES »

$$\frac{\text{M2 de surface existante réhabilitée ou reconvertie}}{\text{M2 totaux de surface de plancher de l'ÉcoQuartier}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE EXISTANT

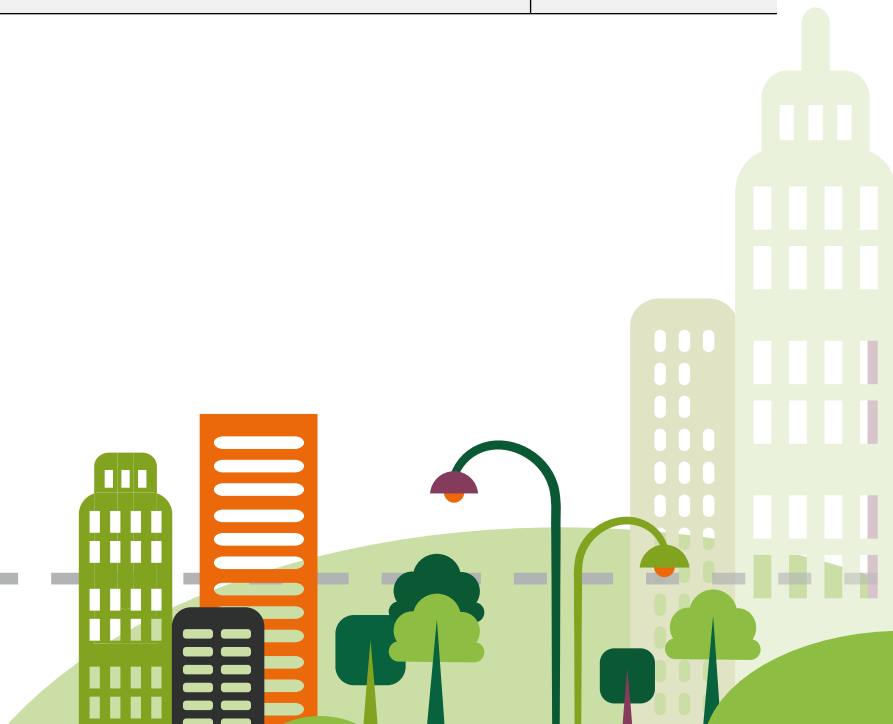
« VALORISATION DU PATRIMOINE EXISTANT »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Un inventaire du patrimoine historique a-t-il été effectué? («)
- Un inventaire du patrimoine naturel a-t-il été effectué? («)
- Y a-t-il eu un travail de recherche particulier ou l'intervention d'un professionnel spécifique sur l'ambiance et l'aménagement des espaces identifiés par les inventaires? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



3.3. La déclinaison de la dimension « Développement territorial »

Développement territorial : dynamiser le territoire

11. Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : DYNAMISME DU TISSU ÉCONOMIQUE EXISTANT

1) Comment l'EcoQuartier participe-t-il au dynamisme économique du territoire ? (développement de l'offre de bureaux, de locaux, de logements appropriés à la population active, marketing territorial, création ou maintien d'emplois...)

NOTION 2 : DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE

1) Comment l'EcoQuartier permet-il de soutenir ou de développer une économie locale, sociale et solidaire (clauses d'insertion, coopératives, économie créative...)?

2) Comment l'EcoQuartier s'articule-t-il avec d'éventuels dispositifs existants sur le secteur ? (emplois aidés, zones franches...)

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

« PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- L'EcoQuartier participe-t-il au dynamisme économique du territoire ? («
- L'EcoQuartier permet-il de soutenir ou de développer une économie locale, sociale et solidaire? («
- L'EcoQuartier s'articule-t-il avec d'éventuels dispositifs existants sur le secteur ? («



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



12. Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : PROGRAMMATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

- 1) Quelles sont les fonctions urbaines de l'EcoQuartier ?
- 2) Les fonctions proposées dans l'EcoQuartier sont-elles complémentaires de celles du territoire, au service des habitants et usagers actuels et futurs ?

NOTION 2 : ACCÈS AUX SERVICES ET AUX EMPLOIS

- 1) Les différentes fonctions (à l'intérieur ou à proximité) ainsi que les zones d'emploi sont-elles facilement accessibles en TC ou modes actifs ?

NOTION 3 : VIE DE QUARTIER

- 1) En quoi la mixité programmatique du projet permet-elle une animation des espaces publics ? (établissements recevant du public, commerces en rez de chaussée, animation adaptée à toutes heures...)

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE MIXITÉ FONCTIONNELLE : BUREAUX

« POURCENTAGE DE SURFACE DE BUREAUX »

$$\frac{\text{Nombre de m2 de surface de plancher des bureaux}}{\text{Nombre de m2 de surface de plancher de l'ÉcoQuartier}}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

INDICATEUR DE MIXITÉ FONCTIONNELLE : SERVICES ET COMMERCES

« POURCENTAGE DE SURFACE DE SERVICES ET COMMERCES » =

$$\frac{\text{Nombre de m2 de surface de plancher des services et commerces}}{\text{Nombre de m2 de surface de plancher de l'ÉcoQuartier}}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

INDICATEUR DE MIXITÉ FONCTIONNELLE : AUTRES ACTIVITÉS

« POURCENTAGE DE SURFACE D'AUTRES ACTIVITÉS »

$$\frac{\text{Nombre de m2 de surface de plancher d'autres activités}}{\text{Nombre de m2 de surface de plancher de l'ÉcoQuartier}}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

CRITÈRE D'ÉVALUATION D'ACCESSIBILITÉ AUX FONCTIONS FONDAMENTALES

« ACCESSIBILITE AUX FONCTIONS FONDAMENTALES »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- La majorité des logements se situent à moins de 2 km des fonctions fondamentales («
- La majorité des logements se situent à moins de 1 km des fonctions fondamentales («
- La majorité des logements se situent à moins de 500 m des fonctions fondamentales («

★ ★ ★

Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.

13. Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer filières locales et circuits courts

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : ÉCONOMIE DES MATERIAUX ET DES RESSOURCES

1) Comment la conception et la mise en œuvre du projet (espaces publics et bâtiments) permettent-elles de limiter la consommation de matériaux et de ressources ? (réduction des terrassements, réemploi des matériaux sur place, procédés constructifs allégés)

NOTION 2 : RESSOURCES LOCALES

1) Comment la conception et la mise en œuvre du projet (espaces publics et bâtiments) favorisent-elles la mobilisation de ressources locales (matériaux et savoir-faire) et les circuits courts ?
2) Quels outils ont-été utilisés pour évaluer les matériaux mis en place et pourquoi ? (FDES, ACV, bilan carbone, énergie grise...)

NOTION 3 : DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

1) Comment l'EcoQuartier favorise-t-il des modes de production et de consommation locaux ? (jardins, agriculture urbaine, artisanat, AMAP)
2) En quoi les équipements prévus dans l'EcoQuartier s'inscrivent-ils dans la valorisation de filières locales ? (filière bois et chaudière collective, etc.)

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA PROMOTION DES RESSOURCES ET DES FILIÈRES LOCALES

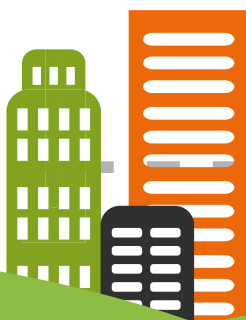
« PROMOTION DES RESSOURCES ET DES FILIÈRES LOCALES »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Y a-t-il une surface dédiée à la production locale dans l'EcoQuartier ? («)
- Existe-t-il des initiatives ou des choix programmatiques visant à favoriser la production locale ? («)
- Des matériaux locaux ont-ils été utilisés pour la conception de l'EcoQuartier ? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



14. Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : VILLES DES PETITS PAS (MODES ACTIFS)

1) En quoi l'aménagement du quartier favorise-t-il les déplacements en modes actifs (piétons, vélos, patinettes...) au sein du quartier et vers les quartiers adjacents ?

NOTION 2 : ACCÈS À UN TRANSPORT COLLECTIF EFFICACE

1) En quoi l'offre en transports collectifs, les services à la mobilité et les dispositifs d'information favorisent-ils un usage alternatif à la voiture individuelle (tracés, cadencement, amplitude horaire, correspondances, intermodalité, temps d'attente...) ?

NOTION 3 : PLACE DE LA VOITURE

- 1) En quoi les espaces publics favorisent-ils la régulation des vitesses et la cohabitation des modes de déplacement et l'accessibilité pour tous ?
- 2) La politique en terme de stationnement est-elle ambitieuse et compensée par des dispositifs alternatifs ? (réduction du stationnement en surface, mutualisation d'espaces, places de stationnement regroupées, mutualisées, réversibles, à durée limitée, parking-relais, stationnements vélos, cheminements...)
- 3) Quels dispositifs et services à la mobilité ont été mis en place pour inciter et sensibiliser la population à adopter des pratiques d'écomobilité ? (plateforme de covoiturage, auto-partage, centrale de mobilité...)

NOTION 4 : LIVRAISONS / SERVICES URBAINS

1) Comment sont optimisés la gestion des marchandises et le ramassage des ordures (répurgation) ? (plateforme, centre de distribution, gestion des déchets...)

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE STATIONNEMENT

« NOMBRE DE PLACES PAR LOGEMENT »

$$\frac{\text{Nombre de places de stationnement affectées au logement dans l'ÉcoQuartier}}{\text{Nombre de logements dans l'ÉcoQuartier}}$$

Places/Lgts

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES CIRCULATIONS DOUCES

« QUALITÉ DES CIRCULATIONS DOUCES »

- De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :
- L'ÉcoQuartier comporte-t-il des mesures favorisant la régulation des vitesses des véhicules motorisés ? («
 - L'aménagement de l'ÉcoQuartier permet-il les déplacements en modes actifs (piétons, vélos, patinettes, ...) ? («
 - Y a-t-il des aménagements spécifiques encourageant la circulation douce (ex. garages à vélo...) ? («



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.

INDICATEUR DE DESSERTE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

« POURCENTAGE DE LOGEMENTS À PROXIMITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN »

$$\frac{\text{Nombre de logement à moins de 500 m d'un arrêt de transport en commun}}{\text{Nombre total de logements dans l'ÉcoQuartier}}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

15. Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : RÉSEAU

1) En quoi l'EcoQuartier a-t-il réuni les conditions du déploiement des réseaux à Très Haut Débit (règlement de voirie adapté, réserve de fourreaux, Cahier des Charges de Cession de Terrain...)?

NOTION 2 : SERVICES

- 1) Comment l'EcoQuartier favorise-t-il le développement des services innovants (en ligne) ?
 2) Comment l'EcoQuartier participe-t-il à la limitation des déplacements domicile-travail ? (local pour télétravail, services mutualisés, TIC...)

NOTION 3 : USAGES

1) Comment l'EcoQuartier fait-il la promotion des usages collectifs du numérique et en favorise-t-il l'accès à tous ? (smart grid, plate-forme d'échange ou de partage)

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE CONNECTIVITÉ

« POURCENTAGE DE LOGEMENTS RACCORDÉS À INTERNET HAUT DÉBIT »

$$\frac{\text{Nombre de logements et équivalents logements raccordés à un débit internet au moins égal à 30 Mb/s}}{\text{Nombre de logements dans l'ÉcoQuartier}}$$

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.



3.4. La déclinaison de la dimension « Préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques »

Préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques : répondre à l'urgence climatique et environnementale

16. Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : PRÉVENTION DES RISQUES

- 1) Comment le choix de localisation de l'EcoQuartier intègre-t-il les enjeux identifiés en matière de risques naturels ou technologiques (prise en compte des PPR, atlas...)?
- 2) Comment la programmation et la conception de l'EcoQuartier ont-elles pris en compte les différentes prescriptions liées aux risques ou proposé des solutions adaptées? (prescriptions des PPR, densité, occupation du sol, stationnement, espaces publics, dispositions constructives, surélévation, chaînage en zone sismique...)
- 3) Comment l'EcoQuartier participe-t-il à la réduction des risques à une échelle plus vaste (réduction du ruissellement, dépollution, bassins d'orage, installations de stockage provisoire, toiture réservoir...)?

NOTION 2: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1) Comment les contraintes liées au changement climatique ont-elles été intégrées dans la conception du quartier, des bâtiments et des espaces publics (principes bioclimatiques, adaptabilité, confort d'été, îlot de chaleur, espaces verts adaptés...)?
- 2) Existe-t-il des dispositifs de sensibilisation de la population?

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE L'ANTICIPATION ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

« ANTICIPATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- Existe-t-il un PCET (ou un document équivalent) sur le territoire intégrant un volet relatif à l'adaptation au changement climatique? («)
- Y a-t-il eu des simulations dynamiques de température de confort au regard des différentes hypothèses de changement climatique? («)
- Les contraintes liées au changement climatique ont-elles été intégrées dans la conception du quartier, des bâtiments et des espaces publics? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



17. Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ

1) Comment les ressources et contraintes identifiées en matière énergétique ont-elles été intégrées dans la programmation et la conception (principes bioclimatiques déclinés selon les échelles, intégration à une filière, réhabilitation thermique, choix des matériaux...)?

NOTION 2 : FILIÈRES DE PRODUCTION D'ENR OU DE RÉCUPÉRATION

1) Quels dispositifs de production d'EnR et d'énergies de récupération ont été mis en place à l'échelle du quartier ou des bâtiments ?

NOTION 3 : ÉVALUATION DES CONSOMMATIONS ET SENSIBILISATION

1) Un suivi des consommations a-t-il été mis en place à toutes les échelles ?

2) Quels dispositifs de sensibilisation sur les enjeux énergétiques et les comportements vertueux ont été mis en place auprès des habitants ou usagers ?

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE SOBRIÉTÉ

« MOYENNE DE CONSOMMATION DANS L'ÉCOQUARTIER (EN KWH PAR M² PAR AN) »

$$\frac{\text{Consommation totale de l'ÉcoQuartier par an}}{\text{Nombre de m}^2 \text{ de surface de plancher}}$$

kWh/m²/an

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

INDICATEUR DE FILIÈRES ENR ÉLECTRICITÉ

« % D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR ENR »

$$\frac{\text{Production d'électricité à partir d'EnR installées dans l'ÉcoQuartier}^{(1)}}{\text{Consommation d'électricité annuelle totale de l'ÉcoQuartier}}$$

(1) biomasse, éoliennes, panneaux, géothermie, autres.

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

INDICATEUR DE FILIÈRES ENR CHALEUR

« % DE CHALEUR PRODUITE PAR ENR »

$$\frac{\text{Production de chaleur à partir d'EnR installées dans l'ÉQ}^{(2)}}{\text{Consommation de chaleur annuelle totale de l'ÉcoQuartier}}$$

(2) photovoltaïque, géothermie, autres..

%

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.



18. Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage

A REMPLIR PAR L'ÉQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : LIMITATION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

1) Quels sont les dispositifs mis en place dans l'ÉcoQuartier pour limiter la production des déchets ?

NOTION 2 : VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DE CHANTIER

- 1) Comment les acteurs de l'ÉcoQuartier ont-ils mis en place une démarche vertueuse en rapport avec les déchets de chantier (optimisation des terrassements, filières, Charte chantier vert...)?
- 2) Comment l'ÉcoQuartier intègre-t-il ou participe-t-il au développement des filières de valorisation des déchets (sous forme de matériaux, énergétique ou autre) sur le territoire ?
- 3) Comment l'ÉcoQuartier facilite-t-il le tri, le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et d'activités ?

NOTION 3 : SENSIBILISATION ET TRI

- 1) Quelle politique de sensibilisation à la gestion des déchets a été menée à l'échelle du quartier ou de manière plus vaste ?
- 2) Avez-vous mis en place une évaluation de la gestion des déchets (compréhension des pratiques des ménages, satisfaction et nuisances liées à la collecte, pistes d'amélioration des filières de tri) ?

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE RECYCLAGE

« % DE LOGEMENTS À MOINS DE 200 MÈTRES D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE »

$$\frac{\text{Nombre de logement à moins de 200 mètres d'un point d'apport volontaire}}{\text{Nombre de logements de l'ÉcoQuartier}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.



CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU TRAITEMENT LOCAL ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

« TRAITEMENT LOCAL ET VALORISATION DES DÉCHETS »

- De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :
- Les terres de terrassement ont-elles été réutilisées sur place ou dans un rayon d'1 km ? («)
 - Les déchets de chantiers ont-ils été valorisés ? («)
 - La collectivité a-t-elle signé une Charte « chantier vert » ou « chantier propre » ? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



19. Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe

A REMPLIR PAR L'EQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

1) Comment l'EcoQuartier participe-t-il à la réduction de la consommation en eau, en particulier potable, des habitants, des activités et de la collectivité (équipements, sensibilisation, gestion des eaux grises...)?

NOTION 2 : GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES ET USÉES

1) Comment l'EcoQuartier participe-t-il à une gestion intégrée des eaux pluviales et des eaux usées au vu de la nature des sols et des caractéristiques du bassin versant (infiltration à la parcelle, gestion des rejets, réseau de surface, traitement des espaces publics...)?

2) En quoi l'eau et les dispositifs de gestion des eaux pluviales sont-ils une composante de l'espace public et du cadre de vie?

PARTIE RÉSERVÉE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR D'IMPERMÉABILISATION

« % DE SURFACES IMPERMÉABILISÉES »

$$\frac{\text{M2 de surfaces imperméabilisées}}{\text{M2 de surface de l'ÉcoQuartier}}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

%

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

« QUALITÉ DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU »

De « à » en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :

- L'EcoQuartier participe-t-il à une gestion intégrée des eaux pluviales ? («
- L'EcoQuartier participe-t-il à une gestion intégrée des eaux usées ? («
- Les dispositifs de gestion des eaux pluviales sont-ils une composante de l'espace public et du cadre de vie ? («

Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



20. Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

A REMPLIR PAR L'ÉQUIPE PROJET

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : BIODIVERSITÉ

- 1) Comment les enjeux en matière de biodiversité, qualité des sols et milieux ont-ils été identifiés (inventaire, intervention d'acteurs spécialisés...)?
- 2) Comment l'EcoQuartier prend-il en compte la biodiversité et les milieux dans sa localisation et ses grandes orientations programmatiques ? (frame verte et bleue, espèces protégées...)

NOTION 2 : GESTION ET USAGE DES ESPACES VERTS

- 1) En quoi la conception et les usages prévus des espaces verts favorisent-ils la biodiversité (prescriptions techniques, recommandations y compris sur les espaces privés, habitats spécifiques à la petite faune locale, nichoirs, ruches...)?
- 2) En phase chantier, quelles stratégies permettant de mieux prendre en compte la nature en ville ont été mises en place (sensibilisation des entreprises, protection d'espèces, jardins éphémères, dispositifs anti-dérangement...)?
- 3) En quoi la gestion des espaces verts publics mise en place sur l'EcoQuartier favorise-t-elle une approche écologique du mode de gestion sur la collectivité ?

PARTIE RESERVEE AUX EXPERTISES

LES INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

CAPITALISER DANS L'OBSERVATOIRE DES ÉCOQUARTIERS

INDICATEUR DE SURFACES VÉGÉTALISÉES

« % DE SURFACES VÉGÉTALISÉES (DONT TOITURES) »

$$\frac{\text{Surface des espaces végétalisés (dont la toiture)}}{\text{Surface de l'ÉcoQuartier en m}^2}$$

Cet indicateur sera calculé **automatiquement à partir des données chiffrées fournies** dans la Partie A du dossier de Labellisation.

%

CRITÈRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

« QUALITÉ DE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ »

- De « à ««« en fonction du cumul des réponses positives apportées aux questions suivantes :
- Un inventaire spécifique de la biodiversité de l'EcoQuartier a-t-il été réalisé ? («)
 - Un spécialiste de la biodiversité a-t-il été associé en phase de conception de l'EcoQuartier ? («)
 - Des habitats spécifiques (ruches, hôtels à insectes...) sont-ils mis en place ? («)



Ce critère d'évaluation sera **noté par un (des) expert(s)** en fonction de son (leur) **évaluation de la réponse apportée par le quartier** à ces trois questions.



Les outils de l'expertise

Le dossier de labellisation va permettre aux experts d'émettre un avis fondé sur les éléments qualitatifs apportés dans les réponses aux 20 engagements et objectivé par l'analyse de la grille de lecture du projet (20 critères d'évaluation et 20 indicateurs chiffrés).

Etape 2 : Admission à la démarche nationale

- La triple expertise du dossier juge de l'ambition des objectifs proposés.
- Le projet doit être à un stade d'avancement suffisant.
- L'expertise est coordonnée par le bureau régional et national. L'admission est proposée par une commission régionale et validée par le bureau national.

L'admission à la démarche nationale donne à l'EcoQuartier le droit d'utiliser le logo « Démarche Nationale EcoQuartier ».

Etape 3 : Obtention du label

- La triple expertise du dossier juge des résultats atteints.
- Le projet doit être à un état d'avancement poussé : approximativement 50% des espaces et d'équipements publics livrés et 30% de bâtiments livrés depuis 1 an minimum.
- L'expertise est coordonnée par le bureau national en relation avec le bureau régional. Le Label est proposé par le bureau national à la Commission Nationale.

L'opération peut utiliser le logo « Label National EcoQuartier ».



Les 20 critères d'évaluation et les 20 indicateurs

<p>1</p>	<p>Qualité du diagnostic</p> <p>Pertinence de la programmation</p>	<p>6</p>	<p>Étalement urbain : % de l'EcoQuartier en extension urbain</p> <p>Densité brute : nombre de logements par ha</p> <p>Densité nette : nb logt/ha (hors voirie et espaces publics)</p>	<p>11</p>	<p>Participation au développement économique local</p>	<p>16</p>	<p>Anticipation et adaptation au changement climatique</p>
<p>2</p>	<p>Qualité de la gouvernance de projet</p> <p>Innovation dans le pilotage du projet</p>	<p>7</p>	<p>Mixité sociale : % de logements sociaux dans l'EcoQuartier</p> <p>Qualité des équipements liés à la solidarité et au bien-vivre ensemble</p>	<p>12</p>	<p>Mixité fonctionnelle (x3) : % surface bureaux % surface services et commerces % surface autres activités</p> <p>Accessibilité aux fonctions fondamentales</p>	<p>17</p>	<p>Sobriété : moyenne de consommation des bâtiments dans l'EcoQuartier kWh/m²/an</p> <p>Filière EnR électricité : % d'électricité produite par EnR</p> <p>Filière EnR chaleur : % de chaleur produite EnR</p>
<p>3</p>	<p>Investissement de la collectivité : Part assumée par la collectivité dans le coût d'investissement</p> <p>Qualité de l'approche en coût global</p>	<p>8</p>	<p>Capacité à prendre en compte les pollutions et nuisances</p>	<p>13</p>	<p>Promotion des ressources et des filières locales</p>	<p>18</p>	<p>Recyclage : % de logements à moins de 200 m d'un point d'apport volontaire</p> <p>Qualité du traitement local et de la valorisation des déchets</p>
<p>4</p>	<p>Anticipation de la gestion</p> <p>Prise en compte des usages</p>	<p>9</p>	<p>Espaces verts : m² d'espaces verts publics/habitant</p> <p>Espaces publics : m² d'espaces publics (hors espaces verts)/habitant</p> <p>Qualité de la création architecturale et urbaine</p>	<p>14</p>	<p>Stationnement : nombre de places par logement</p> <p>Qualité des circulations douces</p> <p>Desserte : % de la surface de l'EcoQuartier ayant accès au TC</p>	<p>19</p>	<p>Imperméabilisation : % de surfaces imperméabilisées</p> <p>Qualité de la gestion intégrée de l'eau</p>
<p>5</p>	<p>Qualité des démarches d'évaluation et d'amélioration continues</p>	<p>10</p>	<p>Réhabilitation : % de la surface de plancher réhabilitée ou reconvertie par rapport aux surfaces existantes</p> <p>Valorisation du patrimoine existant</p>	<p>15</p>	<p>Connectivité : % de logements (ou équivalent logement) ayant un accès à internet d'au moins 30Mb/s</p>	<p>20</p>	<p>Surfaces végétalisées : % de la surface dédiée aux espaces végétalisés (dont toitures)</p> <p>Qualité de la prise en compte de la biodiversité</p>



Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez adresser vos questions à
[concours.EcoQuartier @developpement-durable.gouv.fr](mailto:concours.EcoQuartier@developpement-durable.gouv.fr)

Conception et réalisation :
CITIZENPRESS
48, rue Vivienne, 75002 Paris.
www.citizen-press.fr

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Arche sud
92 055 La Défense cedex

